





# Synthèse

**L'académie d'Orléans-Tours emploie 37.070 personnes** à la rentrée 2017, soit 568 agents de plus que l'année précédente.

28.910 sont des enseignants, soit près de 4 personnels de l'académie sur 5. Les personnels d'assistance éducative représentent 10% de la population totale, 8% sont des personnels IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux) et les personnels Idep (inspection, direction, éducation et psychologues) représentent 4% des agents.

Après s'être stabilisé depuis 2009 autour de 71%, **le taux de féminisation augmente pour atteindre 72,1%** à la rentrée 2017. Les enseignants du premier degré et les personnels IATSS se distinguent par un fort taux de féminisation, avec respectivement 85,4% et 84,3%.

**L'âge moyen de l'ensemble des personnels reste stable depuis 2014 : il est de 42 ans.** Il était de 41 ans de 2009 à 2013. Au regard de chaque catégorie, les personnels Idep et IATSS se démarquent par une moyenne d'âge plus élevée, respectivement de 48 et 47 ans. L'indice de vieillissement (population des 55 ans et plus rapportée à la population des moins de 30 ans) est particulièrement élevé pour les IATSS affectés dans les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire, indices supérieurs à 7. Inversement, les personnels d'assistance éducative sont nettement plus jeunes, avec un âge moyen de 34 ans.

Entre les rentrées 2016 et 2017, 1.818 agents ont quitté définitivement l'académie, dont 876 suite à une fin de fonction. 224 agents sont sortis provisoirement (dont 59,8% pour une disponibilité) et 237 ont été réintégrés, dont 48,1% à la suite d'un congé parental.

À la rentrée 2017, 8,7% de l'ensemble des personnels de l'académie, titulaires ou non, exercent à temps partiel, soit 3.210 agents. Ce nombre est stable par rapport à la rentrée 2016. Selon la catégorie de personnel, ce nombre augmente parmi les enseignants : +0,9% dans le premier degré et +1,7% dans le second degré. Il baisse chez les personnels non enseignants : -2,4% parmi les Idep et -8,1% parmi les IATSS.

Depuis la rentrée 2015, l'académie compte un nombre d'apprentis de la fonction publique d'État significatif avec **147 apprentis** (hors établissements du supérieur), auxquels s'ajoutent **48 étudiants apprentis professeurs**.

Sur l'année civile 2017, la masse salariale du secteur public se chiffre à plus de **2 milliards d'euros**. Elle est répartie sur quatre programmes, le plus important étant celui relatif à l'enseignement scolaire public du second degré, dont les dépenses s'élèvent à plus d'1,19 milliard d'euros.



# Sommaire

<b>Présentation .....</b>	<b>7</b>
<b>Effectifs et caractéristiques démographiques.....</b>	<b>9</b>
Ensemble des personnels .....	10
Personnels Idep : inspection et direction.....	12
Personnels Idep : éducation et psychologues .....	14
Enseignants du premier degré .....	16
Enseignants du second degré .....	18
Personnels IATSS .....	24
Personnels d'assistance éducative .....	28
Apprentis.....	30
<b>Carrière, formation et mobilité .....</b>	<b>33</b>
<b>Promotions .....</b>	<b>34</b>
Personnels Idep .....	34
Enseignants des premier et second degrés .....	35
Personnels IATSS .....	36
<b>Rémunérations.....</b>	<b>38</b>
Ensemble des personnels .....	38
<b>Formation des personnels.....</b>	<b>40</b>
Personnels d'encadrement.....	40
Personnels du premier degré .....	41
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Cop et assistants d'éducation) .....	42
Personnels IATSS .....	43
<b>Départs et flux provisoires .....</b>	<b>44</b>
Personnels Idéo .....	44
Enseignants du premier degré .....	45
Enseignants du second degré .....	46
Personnels IATSS .....	47
<b>Mouvement.....</b>	<b>48</b>
Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré .....	48
Mouvement inter-académique des personnels du second degré .....	49
Mouvement intra-académique des personnels du second degré .....	50
Mouvement des personnels de direction et administratifs .....	51

<b>Vie des personnels .....</b>	<b>53</b>
<b>Travail à temps partiel .....</b>	<b>54</b>
Évolution globale .....	54
Personnels Idép .....	56
Enseignants du premier degré .....	57
Enseignants du second degré .....	58
Personnels IATSS .....	60
<b>Absences.....</b>	<b>62</b>
Comparatif global des taux d'absences .....	62
Personnels Idéo .....	66
Enseignants du premier degré .....	68
Enseignants du second degré .....	70
Personnels IATSS .....	72
Personnels d'assistance éducative .....	74
<b>Accompagnement des personnels.....</b>	<b>76</b>
L'action sociale (les prestations sociales) .....	76
Le conseil en mobilité carrière.....	78
Les dispositifs de maintien dans l'emploi .....	79
Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi .....	81
Le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi .....	81
<b>Accompagnement et suivi des établissements/écoles/services dans la mise en place du dispositif santé et sécurité au travail .....</b>	<b>82</b>
<b>Masse salariale .....</b>	<b>85</b>
Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré .....	86
Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré .....	88
Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale.....	90
Programme 0230 : vie de l'élève .....	91
<b>Décharges syndicales .....</b>	<b>93</b>
<b>Sigles .....</b>	<b>97</b>

# Présentation

Le bilan social académique 2017 rassemble des éléments d'information concernant l'ensemble des personnels de l'enseignement public de l'académie d'Orléans-Tours.

Les données présentées sont issues de plusieurs sources, la principale étant l'application BSA (bilan social académique) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale. Cette application permet d'extraire des informations à partir des bases de gestion des personnels Agape, EPP, Agora et nouvellement Sirhen. Les autres sources relèvent des services du rectorat et des directions des services départementaux en charge des thèmes abordés.

La date d'observation a été fixée au 20 octobre 2017, permettant ainsi la comparaison avec les données des années précédentes extraites à la même date. L'unité de compte est la personne physique.

L'extraction porte sur les personnels du secteur public en activité et affectés. Sont dénombrés les personnels titulaires et non titulaires (contractuels) présents à la date d'observation et n'est retenue que leur affectation principale. Ces personnels du secteur public sont rémunérés sur les programmes 0140 (enseignement scolaire public du premier degré), 0141 (enseignement scolaire public du second degré), 0214 (soutien de la politique de l'éducation nationale) et 0230 (vie de l'élève). Il est à noter que les assistants d'éducation et certains AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sont rémunérés directement par les établissements mutualisateurs, à partir de subventions versées par le rectorat sur le programme 0230.

Dans ce document, les personnels ont été regroupés en cinq grandes catégories :

- > **les personnels d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation** (« Idéo »), auxquels ont notamment été rattachés les IA-Dasen, les personnels de direction et d'inspection en mission académique. À la rentrée 2017, cette catégorie devient **personnels « Idep »** (inspection, direction, éducation et **psychologues**) avec la création du corps des psychologues de l'éducation nationale. Créé à cette rentrée, ce nouveau corps rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et de directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré ;
- > **les enseignants du premier degré** (base Agape), c'est-à-dire les personnels appartenant aux corps des instituteurs ou professeurs des écoles exerçant des fonctions d'enseignement ou autres dans le premier degré ;
- > **les enseignants du second degré** (base EPP) hormis les agents ayant une fonction « Ideo » évoquée ci-dessus. Sont donc comptabilisés les enseignants du second degré, les enseignants du premier degré affectés dans le second degré et les enseignants ayant une fonction autre que l'enseignement (certains, comme les conseillers pédagogiques départementaux, peuvent exercer dans le 1er degré) ;
- > **les personnels d'assistance éducative** regroupent les éducateurs en internat des Erea, les assistants d'éducation et les AESH ;
- > **les personnels IATSS** (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux).

Cinq rubriques présentent la situation académique de façon détaillée.

La première, intitulée « **Effectifs et caractéristiques démographiques** », comporte des données sur l'ensemble des personnels (titulaires et non titulaires), par catégorie statutaire. Sont inventoriées la répartition des personnels par fonction, par corps et par établissement, leur répartition par sexe et âge ainsi que leur ancienneté générale de service. Depuis la rentrée 2015, l'académie recrute des apprentis sur plusieurs fonctions distinctes. Un état des lieux est proposé pour caractériser cette nouvelle population.

La deuxième rubrique, sur la « **Carrière et mobilité** », dresse un bilan des promotions et de la rémunération moyenne des personnels par catégorie. Par la suite, sont abordés les sorties définitives par type et les flux provisoires (entrées et sorties) puis le mouvement des personnels avant la rentrée 2017.

Une troisième partie, intitulée « **Vie des personnels** », répertorie dans un premier temps les modalités de service, plus particulièrement le temps partiel, présenté selon l'âge et le sexe des agents de chaque grande catégorie. Cette année, un focus sur les enseignants du second degré en fin de carrière enrichit le document. Dans un deuxième temps, les absences (y compris le congé longue durée) récapitulent la situation des congés pris sur l'année 2016-2017 par les personnels présents au 20 octobre 2016. Deux thématiques sont ensuite présentées : l'une sur l'accompagnement des personnels et la seconde sur l'accompagnement et le suivi du dispositif « santé et sécurité au travail » des établissements. Enfin, un bilan des différentes formations suivies est effectué selon le type de personnels au cours de l'année scolaire précédente (2016-2017).

La rubrique « **Masse salariale** » présente par programme les dépenses de l'académie sur l'année civile 2017 liées à l'enseignement public, avec un focus sur les indemnités principales rattachées aux différents budgets opérationnels de programme.

La dernière partie, sur les « **Décharges syndicales** », recense le nombre et l'équivalent temps plein des personnels bénéficiant de décharges syndicales au cours de l'année 2017-2018.

# Effectifs et caractéristiques démographiques

## **Ensemble des personnels**

### **Personnels Idep**

Personnels d'inspection et de direction  
Personnels d'éducation et psychologues

### **Enseignants du premier degré**

### **Enseignants du second degré**

### **Personnels IATSS**

### **Personnels d'assistance éducative**

### **Apprentis**

# Ensemble des personnels

Effectifs et caractéristiques démographiques

## À la rentrée 2017, 37.070 personnes travaillent pour l'académie d'Orléans-Tours

28.910 sont des personnels enseignants, soit près de 4 personnels de l'académie sur 5. Les enseignants du second degré représentent la catégorie la plus nombreuse.

Les femmes sont très largement majoritaires parmi les personnels de l'académie (72,1%). Elles représentent environ 85% des personnels IATSS et des enseignants du premier degré contre 66,2% pour les Idep ou 58,9% pour les enseignants du second degré.

La part de non titulaires sur l'ensemble du personnel à la rentrée 2017 est de 14,6%.

Entre les rentrées 2016 et 2017, l'effectif global d'agents augmente de 1,6% (+ 568 personnes). La hausse est observée pour chaque catégorie de personnels hormis pour les enseignants du premier degré (-0,8%). Cette baisse est liée à la hausse des personnels Idep qui s'explique par le fait que les professeurs des écoles ayant une fonction de psychologue scolaire sont détachés ou intégrés depuis la rentrée 2017 dans le corps des psychologues de l'éducation nationale et sont désormais dénombrés avec les anciens Cop parmi les personnels Idep.

**Personnels de l'académie selon la catégorie statutaire à la rentrée 2017 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen**

	Total	Titulaires	Non titulaires	% de non titulaires	% de femmes	Âge moyen
Idep	1 553	1 457	96	6,2%	66,2%	48
Enseignants 1er degré	13 180	13 136	44	0,3%	85,4%	42
Enseignants 2nd degré	15 730	14 459	1 271	8,1%	58,9%	43
IATSS	2 896	2 580	316	10,9%	84,3%	47
Personnels d'assistance éducative	3 711	38*	3 673	99,0%	74,0%	35
<b>Total</b>	<b>37 070</b>	<b>31 670</b>	<b>5 400</b>	<b>14,6%</b>	<b>72,1%</b>	<b>42</b>

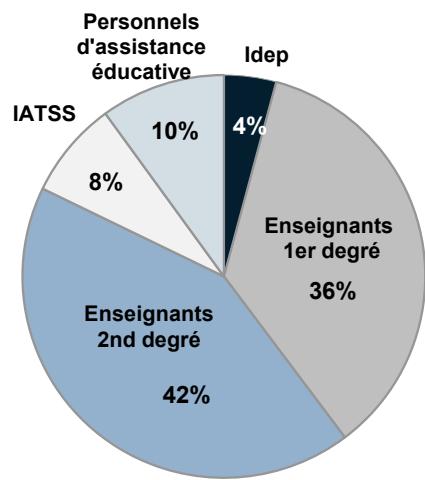
\* Ce sont les éducateurs en internat des Erea

La hausse la plus importante, de près de 10%, concerne les personnels d'assistance éducative (PAE). En 2017, le recrutement de plus de 330 personnels AESH supplémentaires impacte ainsi à la hausse la part des femmes, la part des non titulaires et l'âge moyen des PAE.

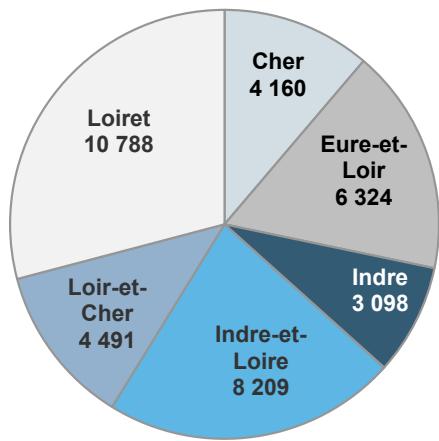
Les Idep et IATSS ont la moyenne d'âge la plus élevée, respectivement 48 et 47 ans. Les PAE se démarquent par un âge moyen plus faible, de 35 ans. La répartition par tranche d'âge confirme ces tendances : plus de 47% des Idep sont âgés de 50 ans ou plus alors que les PAE sont 40% à avoir moins de 30 ans.

Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent plus de la moitié des effectifs de personnels de l'éducation nationale du secteur public. Ils scolarisent 51% des élèves du premier et du second degrés de l'académie. Le rectorat, situé dans le Loiret, constitue la résidence administrative de personnels effectuant des missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

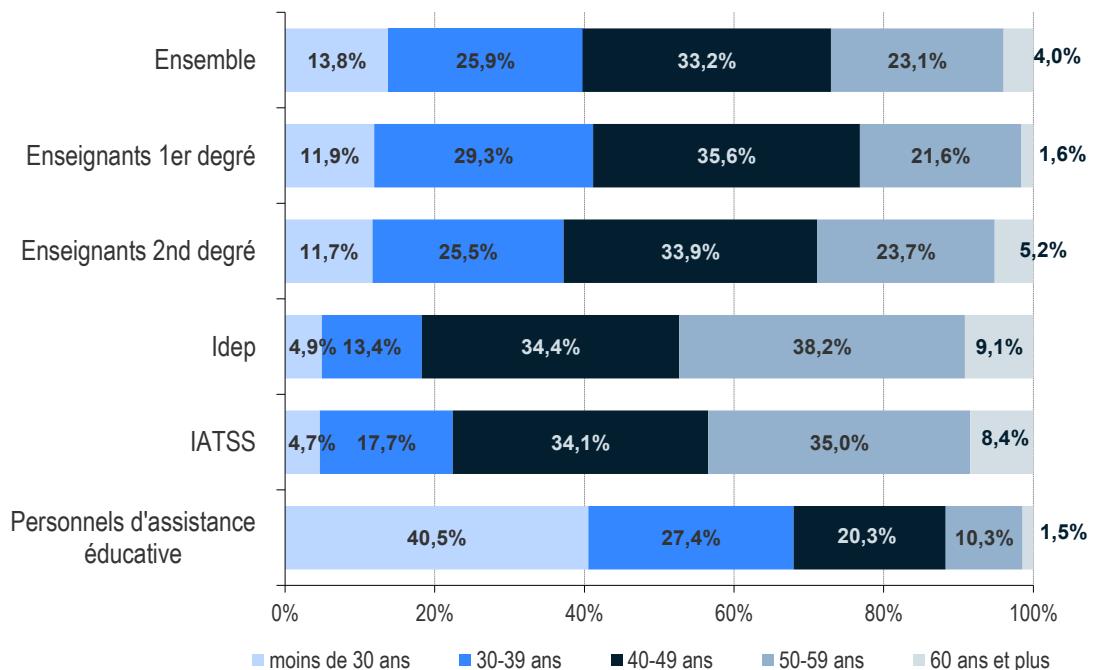
Répartition des catégories statutaires en 2017



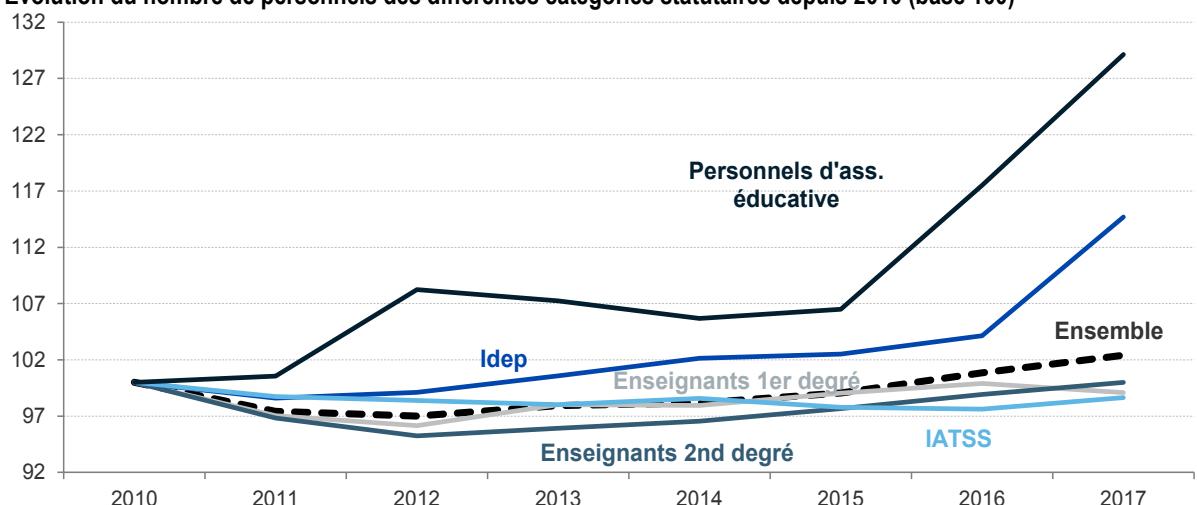
Répartition des personnels par département en 2017



Répartition par tranche d'âge des personnels des différentes catégories statutaires en 2017



Evolution du nombre de personnels des différentes catégories statutaires depuis 2010 (base 100)



# Personnels Idep : inspection et direction

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Personnels d'inspection et de direction

719 personnels d'inspection et de direction sont recensés à la rentrée 2017. 80% exercent une fonction de direction dans des établissements du second degré public. Ils sont en moyenne plus jeunes (51 ans) que les personnels d'inspection.

Ces personnels se distinguent des autres catégories de personnels par un taux de féminisation plus faible (égal à 50%) et par un âge moyen plus élevé. Un agent sur trois a 55 ans ou plus.

Pour les hommes comme pour les femmes, la tranche des 55-59 ans est la plus représentée (un quart de l'effectif). La répartition par classe d'âge tend à être similaire quel que soit le sexe.

Parmi les 577 personnels de direction, 5,7% appartenant à des corps enseignants sont des faisant-fonction, ce sont très largement des

professeurs des écoles, directeurs adjoints de Segpa. Tous grades confondus et qu'ils soient adjoints ou non, près de 70% des chefs d'établissement exercent en collège.

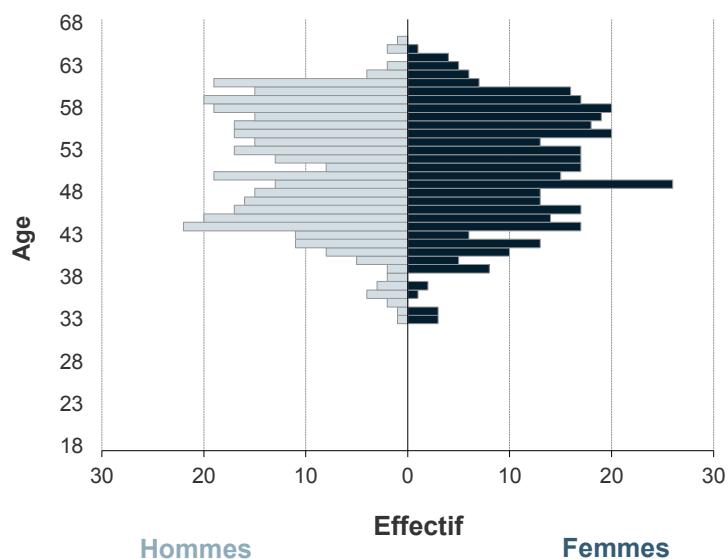
L'ancienneté générale moyenne de service est de 23 ans pour les personnels de direction, elle est légèrement plus faible que celles des IA-IPR et IEN (26 ans).

## Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

	2015	2016	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
<b>Dasen et adjoint</b>	7	7	7	0,0%	28,6%	55
<b>Adjoint au Dasen 1er degré</b>	-	-	6	-	50,0%	57
<b>Inspection 1er degré</b>	61	62	53	-14,5%	54,7%	52
<b>Inspection 2nd degré</b>	62	64	68	6,3%	50,0%	53
<b>Administration* (missions académiques)</b>	7	8	8	0,0%	25,0%	55
<b>Direction</b>	591	581	577	-0,7%	50,8%	51
<b>Total Inspection Direction</b>	<b>728</b>	<b>722</b>	<b>719</b>	<b>-0,4%</b>	<b>50,5%</b>	<b>51</b>

\* Ce sont des personnels d'inspection ou de direction en mission académique

### Pyramide des âges en 2017



### Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2017

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
<b>Dasen</b>	0	0	0	6	6	29	16,7%
<b>Daasen</b>	0	0	0	1	1	*	*
<b>Adjoint au Dasen 1er degré</b>	0	0	0	6	6	35	50,0%
<b>IA-IPR</b>	0	0	0	40	40	26	47,5%
<b>IEN</b>	0	0	0	77	77	26	50,6%
<b>Conseiller de la rectrice</b>	0	0	0	4	4	*	*
<b>Personnel de direction</b>	369	115	60	2	546	23	50,5%
<b>Autres corps</b>	31		2	6**	39	26	56,4%
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>115</b>	<b>62</b>	<b>142</b>	<b>719</b>	<b>24</b>	<b>50,5%</b>

\* secret statistique effectifs ≤5

\*\* Ce sont les agents faisant-fonction de personnels d'inspection 1er degré

# Personnels Idep : éducation et psychologues

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Personnels d'éducation et psychologues

À la rentrée 2017, 501 personnels ont des fonctions d'éducation au sein des établissements du second degré public, 333 personnels ont des fonctions de psychologues, qu'ils exercent dans le premier ou dans le second degré.

Les effectifs de ces personnels sont en augmentation de 21,2% du fait de l'intégration des 146 Psy-EN du 1er degré, professeurs des écoles détachés ou intégrés dans ce nouveau corps.

Cette intégration a un impact sur la part des femmes dans l'ensemble de ces personnels (79,7%), en hausse de 2 points par rapport à 2016 et sur l'âge moyen (45 ans), en hausse d'un an.

L'âge moyen est de 44 ans pour les personnels d'éducation et de 46 ans pour les psychologues (les Psy-EN Eda\* sont en moyenne plus âgés de 8 ans que les Psy-EN Edo\*\*).

L'indice de vieillissement est un indicateur de la structure par âge de la population. Il correspond au ratio des 55 ans et plus sur les moins de 30 ans. S'il est proche de l'unité, cela signifie un renouvellement des générations à l'identique. Pour les personnels d'éducation et psychologues, cet indice est de 2,6 au niveau académique.

Les moins de 30 ans sont très peu représentés, notamment dans le département de l'Indre-et-Loire où l'indice est de 6.

L'ensemble des psychologues Eda sont titulaires contre trois quart des Edo et 90% des CPE. Les femmes sont surreprésentées parmi les non titulaires (+6,1 points pour les personnels d'éducation et +2,2 points pour les psychologues).

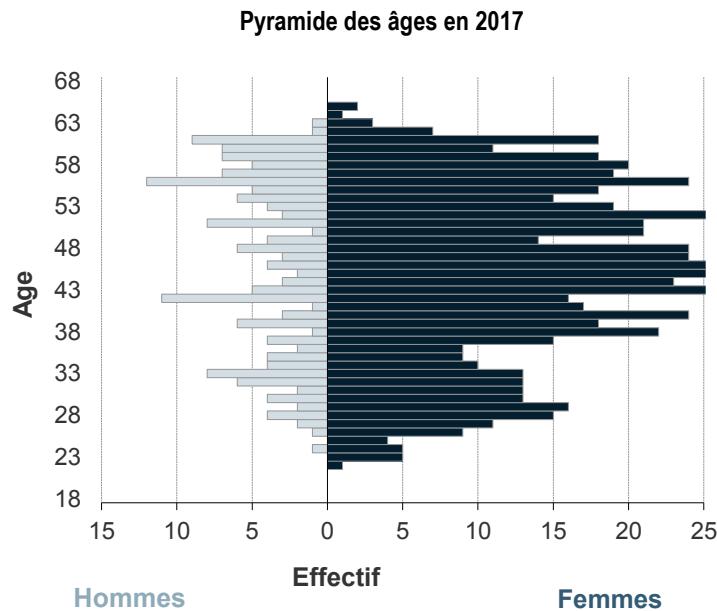
L'ancienneté moyenne est de 16 ans pour les CPE, de 18 ans pour les Psy-EN Edo et de 26 ans pour les Psy-EN Eda.

## Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

	2015	2016	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
Éducation (CPE)	473	494	501	1,4%	76,2%	44
Psychologues	-	-	333	-	85,0%	46
Spécialité Eda*	-	-	146	-	84,2%	51
Spécialité Edo** (ex-orientation)	187	194	187	-3,6%	85,6%	43
<b>Total Éducation Psychologues</b>	<b>660</b>	<b>688</b>	<b>834</b>	<b>21,2%</b>	<b>79,7%</b>	<b>45</b>

\* éducation, développement et apprentissages

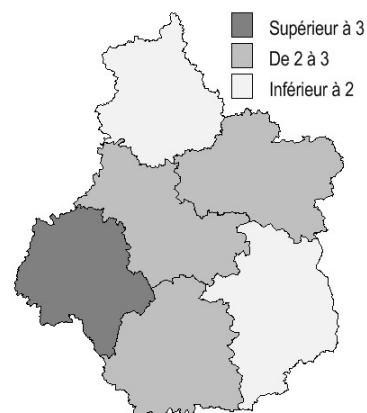
\*\* éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle



Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2017

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de remplace- ment	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Édu- cation	CPE	249	138	61	3	1	452	16	75,7%
	CPE contractuels	22	15	6	6	0	49	-	81,6%
Psyco- logues	Psy-EN Eda*	0	0	0	0	146	146	26	84,2%
	Psy-EN Edo**	0	0	0	1	139	140	18	85,0%
	Non titulaires	0	0	0	7	40	47	-	87,2%
Total		271	153	67	17	326	834	-	79,7%

Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2017



# Enseignants du premier degré

Effectifs et caractéristiques démographiques

## À la rentrée 2017, 13.180 personnels ont été recensés dans le premier degré

96% d'entre eux occupent des fonctions d'enseignement ou de remplacement, soit 12.615 enseignants.

Entre les rentrées 2016 et 2017, les effectifs ont diminué de 0,8%. Cette baisse s'explique par le rattachement à cette rentrée des psychologues scolaires aux personnels psychologues des Idép. Désormais, ils ne sont plus comptabilisés sur la fonction besoins éducatifs des enseignants du premier degré.

Les enseignants du premier degré se démarquent par une forte féminisation (85,4%). Les femmes sont surreprésentées dans la fonction d'enseignement et constituent 65,6% des effectifs dans la fonction de pilotage et d'animation pédagogique.

La moyenne d'âge est de 42 ans. Les personnels affectés au remplacement sont

sensiblement plus jeunes (36 ans en moyenne) alors que les personnels rattachés aux besoins éducatifs ou au pilotage ont un âge moyen de 14 à 15 ans plus élevé. Près d'un enseignant sur cinq est âgé de 40 à 44 ans. La classe d'âge des 55-59 ans est surreprésentée chez les hommes : 19% contre 8% chez les femmes.

L'indice de vieillissement est de 0,9 pour l'académie. Il est le plus faible de toutes les catégories de personnels. Le Loir-et-Cher et l'Indre se démarquent par un indice plus élevé (respectivement 1,4 et 1,6), les moins de 30 ans y étant sous-représentés. Le Loiret et l'Eure-et-Loir ont les indices les plus bas (autour de 0,7).

En 2017, 99,4% des enseignants du premier degré appartiennent au corps des professeurs des écoles. En moyenne, leur ancienneté générale de service est de 17 ans. 44 agents sont contractuels et 30 enseignants sont encore recensés dans le corps des instituteurs.

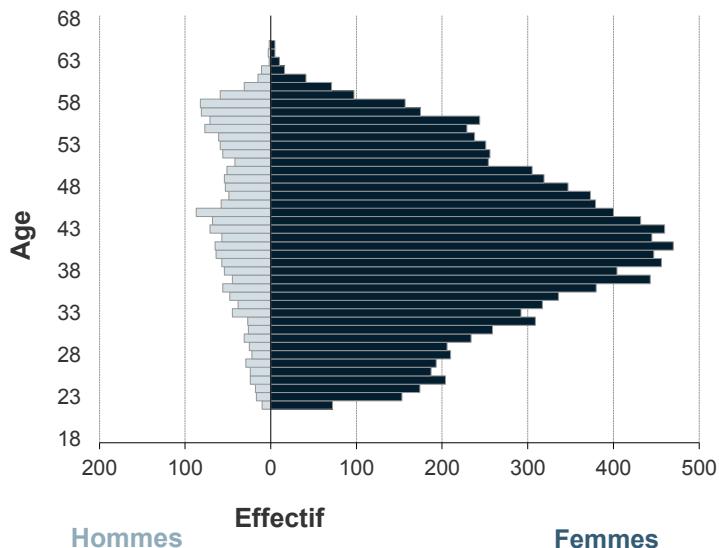
Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

	2015	2016	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
Enseignement	11 391	11 430	11 447	0,1%	86,8%	42
Remplacement	1 105	1 154	1 168	1,2%	77,4%	36
Pilotage et animation pédagogique	121	122	122	0,0%	65,6%	51
Besoins éducatifs ASH hors classe**	463	474	334	-29,5%	79,3%	50
Accompagnement soutien et hors AIS	38	51	45	-11,8%	44,4%	47
Conseiller pédagogique départemental	1	2	2	0,0%	*	*
Mise à disposition MGEN	1	2	2	0,0%	*	*
Administration (missions académiques)	10	9	12	33,3%	91,7%	49
Postes adaptés de courte ou de longue durée	44	45	48	6,7%	87,5%	47
<b>Total enseignants 1er degré</b>	<b>13 174</b>	<b>13 289</b>	<b>13 180</b>	<b>-0,8%</b>	<b>85,4%</b>	<b>42</b>

\*secret statistique effectifs ≤5

\*\*les psychologues scolaires ne sont plus comptabilisés sur cette fonction à partir de la rentrée 2017

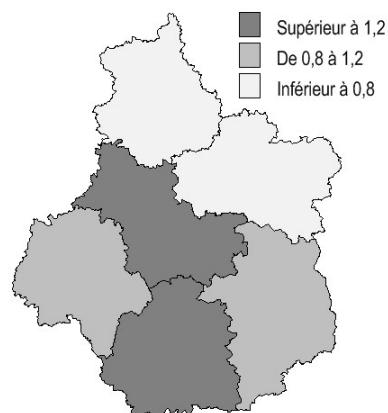
### Pyramide des âges en 2017



### Répartition des enseignants du premier degré par département en 2017

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Enseignants 1er degré	1 495	2 457	1 012	2 896	1 653	3 667
Poids dans l'académie	11%	19%	8%	22%	13%	28%
% de femmes	86,1%	85,6%	83,9%	84,8%	84,5%	86,3%
Âge moyen	41,8	41,1	43,0	42,4	42,6	41,0

### Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2017



# Enseignants du second degré

Effectifs et caractéristiques démographiques

## En octobre 2017, 15.730 enseignants sont comptabilisés dans le second degré

Comme pour les trois dernières rentrées, la dotation de moyens supplémentaires se traduit par une augmentation des effectifs enseignants, soit 170 personnes de plus qu'à la rentrée 2016.

58,9% des enseignants du second degré sont des femmes. Leur surreprésentation est nette parmi les fonctions d'assistants étrangers et de documentation (supérieure à 80%), elles représentent 28,6% des effectifs des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (ex chefs de travaux).

Les enseignants du second degré ayant d'autres fonctions que l'enseignement sont en moyenne plus âgés (entre 49 et 52 ans) que ceux devant élèves (43 ans), tandis que les assistants étrangers sont plus jeunes (25 ans).

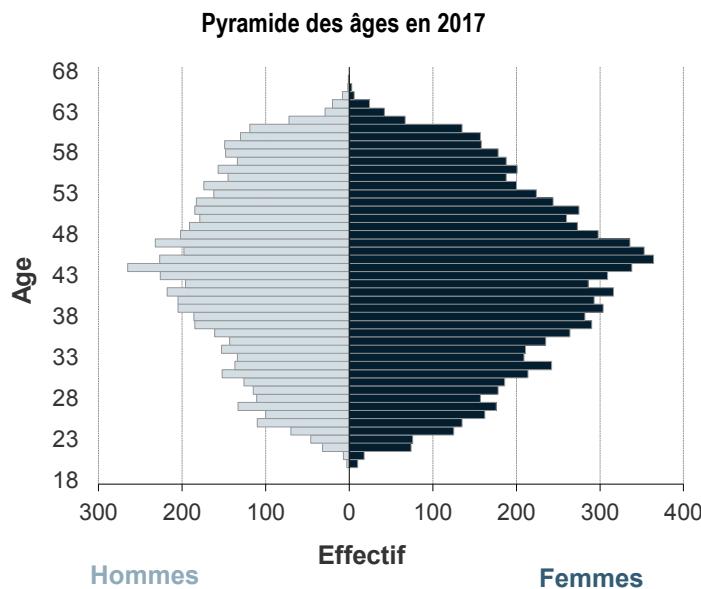
Toutes fonctions confondues, un enseignant sur trois est âgé de 40 à 49 ans.

L'indice de vieillissement pour l'académie est stable et égal à 1,3. Les disparités départementales sont plus fortes que dans le premier degré : cet indicateur est de 0,8 dans l'Eure-et-Loir et de 2,6 dans l'Indre-et-Loire. Ce département se démarque par son attractivité, l'indice confirme la difficulté des jeunes à y accéder, et ce, quelles que soient l'année et la catégorie de personnels.

Près d'un enseignant sur deux du second degré est affecté en collège ou en Segpa. 73% d'entre eux appartiennent au corps des certifiés. Tous établissements confondus, les certifiés représentent 58%. Ils se caractérisent par une faible ancienneté générale de service (16 ans). Les agrégés et chaires supérieures sont pour plus des ¾ affectés en lycée et ont en moyenne plus d'ancienneté (20 ans).

Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

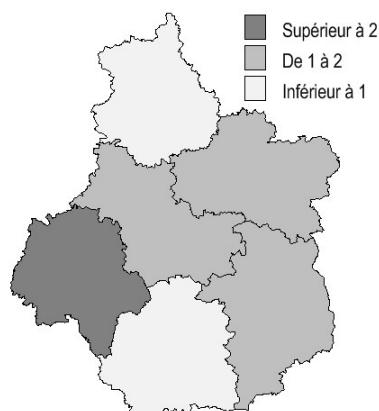
	2015	2016	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
Enseignement	14 488	14 710	14 882	1,2%	58,0%	43
Documentation	405	400	403	0,8%	88,1%	45
Assistants et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT ex chefs de travaux)	78	78	77	-1,3%	28,6%	51
Assistants étrangers	197	180	168	-6,7%	80,4%	25
Conseillers pédagogiques départementaux	7	7	7	0,0%	42,9%	51
Coordination insertion jeunes	18	22	22	0,0%	63,6%	52
Formation insertion jeunes devant élèves	14	10	10	0,0%	100,0%	47
Conseillers en formation continue (CFC)	44	45	48	6,7%	68,8%	50
Emplois particuliers-actions diverses	19	18	20	11,1%	25,0%	49
Administration (missions académiques)	31	29	32	10,3%	56,3%	49
Postes adaptés de courte ou de longue durée	63	61	61	0,0%	55,7%	51
Total enseignants 2nd degré	15 364	15 560	15 730	1,1%	58,9%	43



Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2017

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de remplace- ment	Services adminis- tratifs et Cned	Total	AGS moyenne	% de femmes
<b>Certifiés</b>	5 458	3 018	74	473	52	<b>9 075</b>	16	64,8%
<b>Agrégés et chaires sup.</b>	341	1 392	7	41	9	<b>1 790</b>	20	50,9%
<b>Prof. et chargés d'ens. EPS</b>	756	168	132	71	15	<b>1 142</b>	17	46,1%
<b>PLP</b>	92	16	1 852	51	22	<b>2 033</b>	15	50,9%
<b>PEGC</b>	34	0	0	1	0	<b>35</b>	35	71,4%
<b>Prof. des écoles</b>	356	4	22	0	3	<b>385</b>	15	60,0%
<b>Assistants étrangers</b>	52	52	10	0	54	<b>168</b>	-	80,4%
<b>Prof. non titulaires</b>	383	252	318	119	30	<b>1 102</b>	-	47,2%
<b>Total</b>	<b>7 472</b>	<b>4 902</b>	<b>2 415</b>	<b>756</b>	<b>185</b>	<b>15 730</b>	-	<b>58,9%</b>

Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2017



# Enseignants du second degré

Effectifs et caractéristiques démographiques

**Au-delà de la fonction occupée, près de deux personnels sur trois appartenant à la catégorie des enseignants du second degré sont certifiés ou professeurs d'EPS**

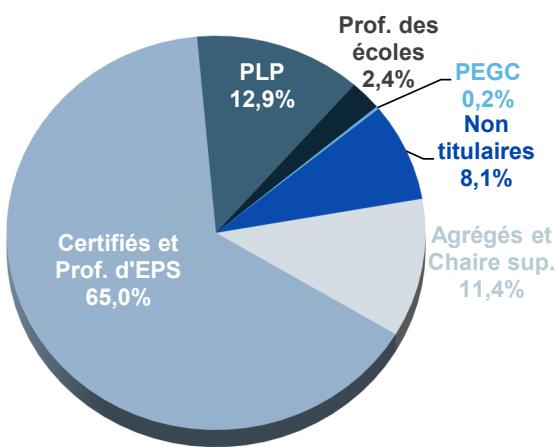
13% sont PLP, 11% appartiennent aux corps des agrégés ou des professeurs de chaire supérieure et 8% ne sont pas titulaires de la fonction publique (dont les assistants étrangers).

Cette répartition des corps varie selon l'établissement d'affectation principale. Les certifiés et professeurs d'EPS sont surreprésentés parmi les personnels affectés en collège (83%) quand les agrégés le sont en LGT (28%) et les PLP en LP (77%).

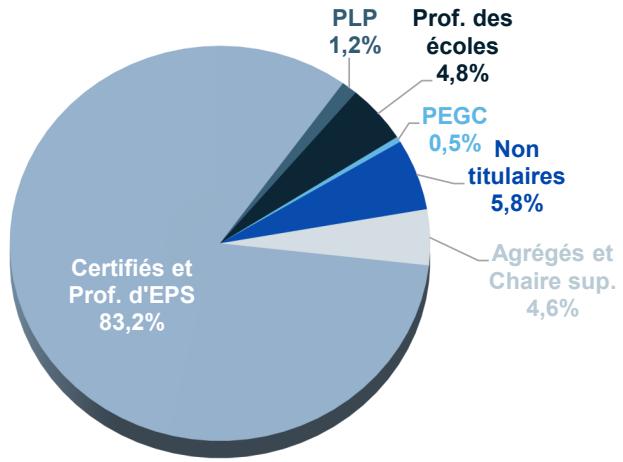
La part des non titulaires est d'environ égale à 6% en collège et en LGT, elle atteint 13,6% dans les lycées professionnels.

## Poids des différents corps en 2017

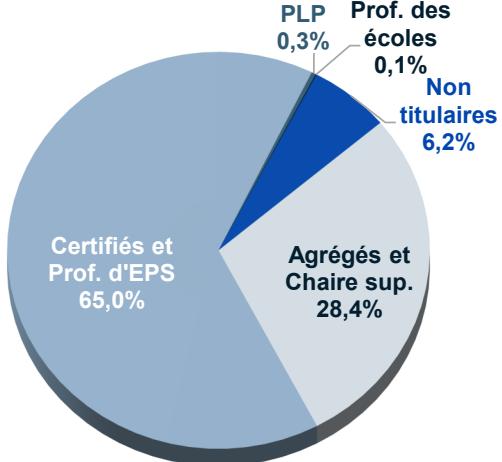
### Tous établissements confondus



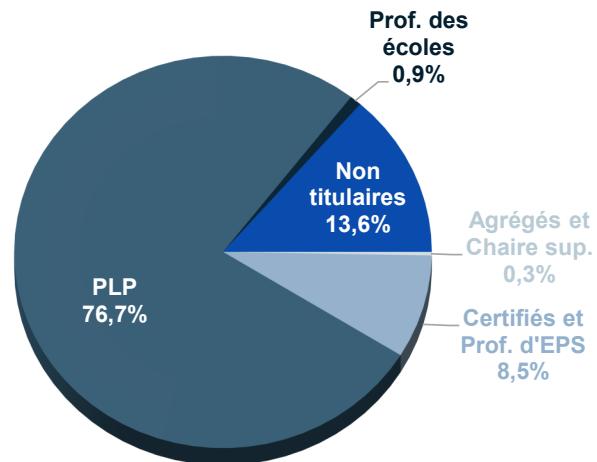
### En collège (dont Segpa)



### En LGT (dont SGT)



### En LP (dont Sep et Erea)



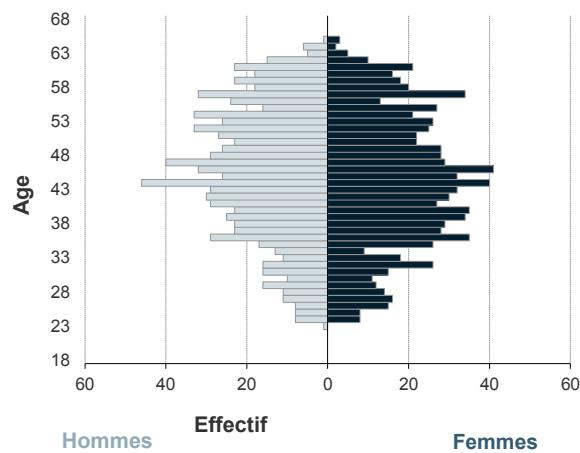
**Une parité femme/homme au sein des regroupements de corps représentés, hormis pour les certifiés et professeurs d'EPS, parmi lesquels les femmes sont majoritaires (63%)**

Les effectifs se concentrent sur la tranche 40-49 ans pour les corps de titulaires, représentant 1/3 des certifiés, 35% des agrégés et près de 40% des PLP. Le poids des 40-49 ans parmi les non titulaires est de 26%.

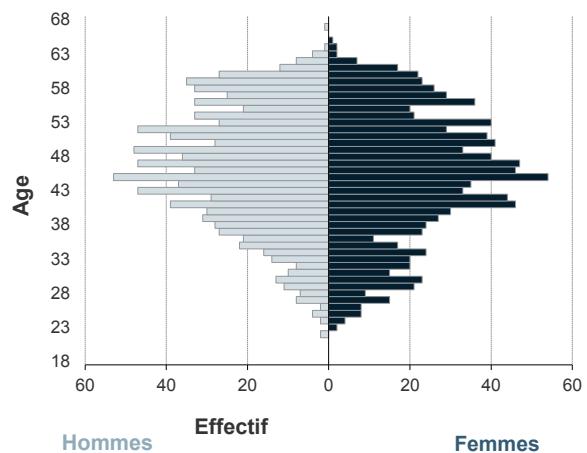
Les PLP se caractérisent par une arrivée plus tardive dans le corps : ils sont âgés en moyenne de 46 ans (soit 3 ans de plus que les certifiés et 1 an de plus que les agrégés) et ont une ancienneté générale de service de 15 ans (inférieure de 1 an à celle des certifiés et de 5 ans à celle des agrégés).

#### Pyramides des âges des différents corps en 2017

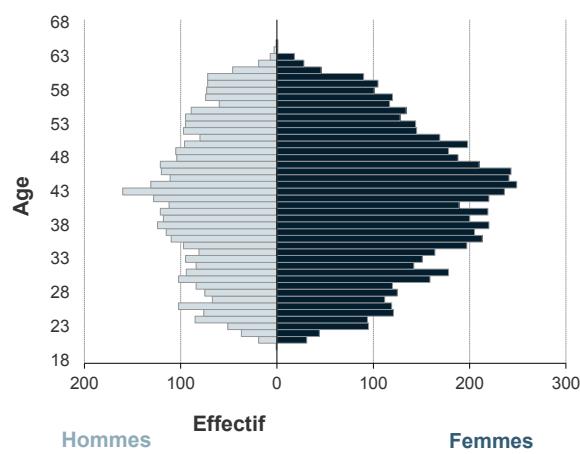
Agrégés et professeurs de chaire supérieure



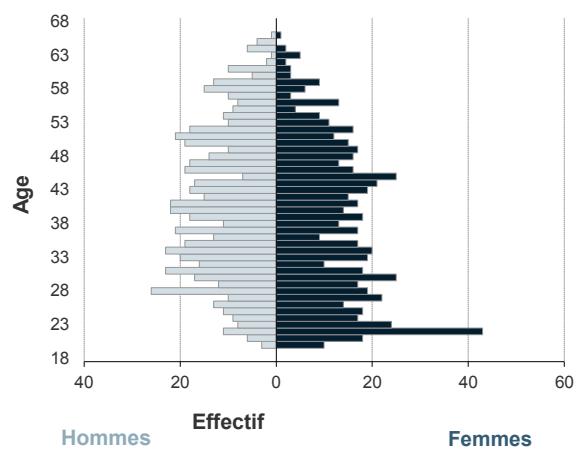
Professeurs de LP



Certifiés et professeurs d'EPS



Non titulaires



# Enseignants du second degré

Effectifs et caractéristiques démographiques

**15.362 personnels ont une fonction d'enseignement, de documentation, d'assistant ou de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en octobre 2017**

4,1% sont affectés sur zone de remplacement (ils étaient 3,9% en 2016) et 6,8% sont non titulaires (contre 6,6% à la rentrée 2016). Ils sont en moyenne âgés de 43 ans et 58,7% sont des femmes.

## Professeurs de lycée et collège

Parmi les disciplines générales et technologiques à effectifs importants ( $> 1.000$  personnes), les langues vivantes et les lettres présentent des taux de féminisation très élevés (supérieurs à 82%) alors que les mathématiques et l'histoire-géographie ont une répartition femme/homme paritaire.

Les sciences économiques et sociales se démarquent par des effectifs relativement jeunes, âgés en moyenne de 40 ans, soit 3 ans de moins que la moyenne d'âge observée sur les disciplines générales et technologiques.

La part des personnels affectés sur zone de remplacement parmi les professeurs de lycée et collège est de 4,7% mais ne traduit pas la réalité du potentiel disponible pour le remplacement et la suppléance. Les enseignants TZR affectés à l'année ou en remplacement long en établissement sont dénombrés sur leur ZR.

En 2017, la part des non titulaires parmi les personnels dont la fonction est l'enseignement, la documentation ou la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques est de 5,2%. Au global, cette part est stable. Parmi les enseignants d'arts appliqués, elle atteint 32,7%, 18,5% en hôtellerie et 14% en technologie.

## Professeurs de lycée professionnel

Les professeurs de lycée professionnel comptent plus d'hommes que de femmes. Cependant, les taux de féminisation sont plus contrastés selon la discipline. Les disciplines biotechnologie et éco-gestion se distinguent par une forte féminisation de (supérieure à 70%) alors qu'en génie mécanique et électrique, les femmes représentent moins de 7% des enseignants.

Leur moyenne d'âge est de 45 ans, soit 2 ans de plus que celle des disciplines générales et technologiques. On recense en moyenne moins de personnels affectés sur zone de remplacement (2,1%) que pour les disciplines générales et technologiques.

La part des non titulaires est de 15,8% (elle était de 15,0% en 2016) soit 10,6 points de plus que pour les disciplines générales et technologiques.

## PEGC et enseignement adapté

L'âge moyen des PEGC oscille entre 59 et 60 ans selon la discipline. Il est élevé et augmente chaque année du fait de l'absence de recrutement dans ce corps en extinction.

Les personnels relevant de l'enseignement adapté ont en moyenne 42 ans et ne comptent que très peu de contractuels. Ils se composent de professeurs des écoles (1er degré).

**Répartition des personnels ayant une fonction d'enseignement, de directeur délégué ou de documentation**

Libellé groupe disciplines	Nombre	% sur ZR	% de non titulaires	% de femmes	Âge moyen
Documentation	402	3,7%	3,0%	88,1%	45
Philosophie	165	7,9%	7,9%	35,8%	41
Lettres	1 775	6,0%	3,7%	82,4%	42
Langues vivantes	2 354	5,6%	6,4%	83,2%	43
Histoire-géographie	1 223	4,7%	3,3%	47,8%	42
Sciences économiques et sociales	189	10,6%	3,7%	45,0%	40
Mathématiques	1 591	1,1%	6,2%	48,1%	41
Sciences industrielles de l'ingénieur	338	3,3%	4,4%	7,4%	49
Technologie	422	1,7%	14,0%	25,4%	47
Sciences physiques	868	4,3%	4,5%	44,6%	43
Sciences de la vie et de la Terre	717	6,3%	2,9%	61,8%	41
Education musicale	281	7,5%	2,1%	57,7%	46
Arts plastiques	281	8,9%	4,6%	66,9%	43
Education physique et sportive	1 247	5,9%	2,8%	45,3%	41
DDFPT et assistants	74	1,4%	1,4%	25,7%	51
Génie industriel	17	0,0%	0,0%	0,0%	48
Arts appliqués	49	0,0%	32,7%	53,1%	44
Biotechnologie	129	3,1%	8,5%	82,2%	44
Economie et gestion	447	0,7%	11,9%	66,0%	48
Hôtellerie - tourisme	27	0,0%	18,5%	40,7%	49
<b>Professeurs de lycée et collège</b>	<b>12 596</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,2%</b>	<b>60,4%</b>	<b>43</b>
Documentation	1	*	*	*	*
Lettres	526	3,0%	9,5%	66,5%	44
Mathématiques	265	0,8%	11,3%	35,5%	45
DDFPT et assistants	3	*	*	*	*
Génie industriel	152	2,6%	23,0%	22,4%	46
Génie civil - génie thermique	148	0,0%	26,4%	14,2%	46
Génie mécanique	210	5,7%	11,4%	4,8%	45
Génie électrique	128	0,8%	22,7%	6,3%	46
Industrie graphique - imprimerie	8	0,0%	50,0%	37,5%	44
Conducteurs routiers	24	0,0%	20,8%	12,5%	47
Arts appliqués - métiers d'art	100	0,0%	23,0%	65,0%	45
Horticulture	20	5,0%	60,0%	45,0%	46
Biotechnologie	270	0,4%	15,2%	87,8%	44
Soins personnels	14	0,0%	35,7%	78,6%	38
Economie et gestion	381	3,4%	14,4%	70,6%	46
Hôtellerie - cuisine - tourisme	96	0,0%	18,8%	33,3%	46
<b>Professeurs de lycée professionnel</b>	<b>2 346</b>	<b>2,1%</b>	<b>15,8%</b>	<b>49,0%</b>	<b>45</b>
Prof. des écoles spécialisés	384	0,0%	1,3%	61,2%	42
Lettres	12	8,3%	0,0%	58,3%	60
Mathématiques	12	0,0%	8,3%	66,7%	59
Technologie	8	0,0%	0,0%	75,0%	60
Sciences naturelles	4	*	*	*	*
<b>PEGC et enseignement adapté</b>	<b>420</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>61,9%</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 362</b>	<b>4,1%</b>	<b>6,8%</b>	<b>58,7%</b>	<b>43</b>

\*secret statistique effectifs ≤5

# Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

## 2 896 personnels sont recensés à la rentrée 2017 dans la catégorie IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux)

Ils se caractérisent par une forte féminisation (84,3%), en augmentation de 0,8 point par rapport à 2016, et un âge moyen de 47 ans.

Trois filières composent cette catégorie de personnels : les administratifs (67% des IATSS), les médico-sociaux (18%) et les personnels techniques (15%). Cette dernière filière regroupe les personnels ouvriers et de service (des services académiques), les ITRF (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) et les anciens personnels de laboratoire, intégrés aux ITRF depuis 2011.

Entre les deux dernières rentrées, les effectifs des trois filières de personnels IATSS sont en hausse et plus fortement ceux des personnels médico-sociaux (+2,6%).

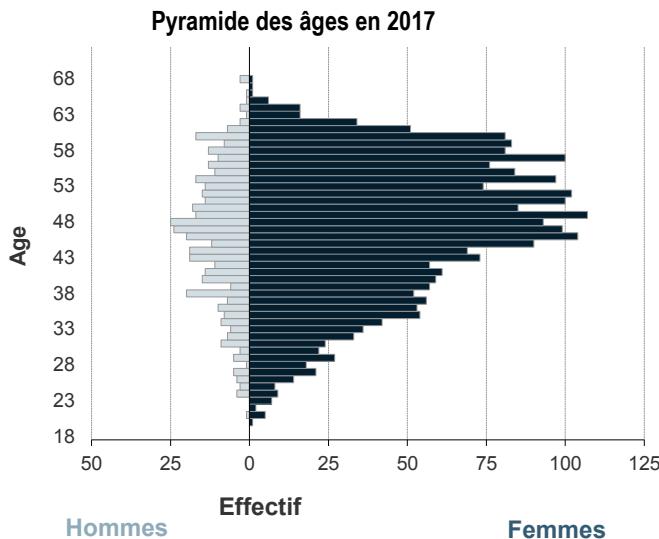
Les personnels techniques se distinguent des deux autres filières. Ils ont un âge moyen plus faible (mais en augmentation de 1 an par

rapport à 2016), soit 45 ans contre 47 et 48 ans pour les deux autres filières de personnels. La part des femmes est plus faible que dans les autres filières, soit 57% contre 87% pour les administratifs ou 96% pour les médico-sociaux.

Au niveau académique, l'indice de vieillissement est de 5,4. Le Cher et l'Indre-et-Loire ont les indices les plus élevés (respectivement 8,9 et 8). Le Cher a la proportion des 55 ans et plus la plus importante de l'académie (30% contre plus ou moins 25% dans les autres départements) et la proportion des moins de 30 ans la plus faible, avec l'Indre-et-Loire (3% contre 5% à 6% dans les 4 autres départements).

### Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

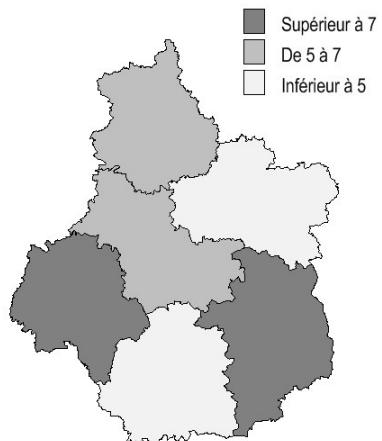
	2015	2016	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
<b>Personnels administratifs</b>	1 946	1 934	1 946	0,6%	87,1%	48
<b>Personnels techniques</b>	420	426	431	1,2%	57,1%	45
<b>Personnels médico-sociaux</b>	505	506	519	2,6%	96,5%	47
<b>Total IATSS</b>	<b>2 871</b>	<b>2 866</b>	<b>2 896</b>	<b>1,0%</b>	<b>84,3%</b>	<b>47</b>



Répartition par filière, catégorie, établissement et ancienneté générale de service en 2017

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Adminis- tratifs	A	108	97	36	241	85	326	22	66,0%
	B	145	158	31	334	191	525	20	84,8%
	C	316	213	80	609	301	910	19	94,6%
	Non titulaires	48	48	14	110	75	185	-	94,1%
	Total	617	516	161	1 294	652	1 946	-	87,1%
Tech- niques	A	0	0	0	0	76	76	17	34,2%
	B	0	31	0	31	37	68	21	39,7%
	C	1	190	4	195	41	236	18	70,3%
	Non titulaires	0	30	0	30	21	51	-	52,9%
	Total	1	251	4	256	175	431	-	57,1%
Médico- sociaux	A	188	71	38	297	50	347	18	97,7%
	B	0	0	0	0	93	93	14	96,8%
	Non titulaires	32	14	6	52	27	79	-	91,1%
	Total	220	85	44	349	170	519	-	96,5%

Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2017



# Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Les personnels administratifs

1.946 personnes assurent des fonctions administratives dans l'académie parmi lesquelles 1.294 sont affectées dans des établissements scolaires, soit deux tiers de cette filière.

L'ancienneté générale de service des titulaires est en moyenne de 20 ans, plus élevée que celles des autres personnels IATSS (19 ans pour les ITRF et 17 ans pour les médico-sociaux).

910 personnels appartiennent à la catégorie C, soit près de la moitié de la filière alors que les catégories A et B en représentent respectivement 17% et 27%.

La part restante de 9% est composée de non titulaires, proportion plus faible que celles des non titulaires des personnels techniques et médico-sociaux (respectivement 12% et 15%).

## Les personnels médico-sociaux

519 agents relèvent de la filière médico-sociale. Elle est composée exclusivement de médecins, infirmiers, assistants sociaux et conseillers techniques de service social, dont 15% sont non titulaires. Cette part est en augmentation de 3 points par rapport à 2016 au détriment de celle de la catégorie A. En volume, cette hausse correspond à 18 agents non titulaires supplémentaires.

67% sont des personnels de catégorie A. Parmi eux, 297 personnes, toutes du corps des infirmiers, sont affectées en établissements scolaires. L'ancienneté générale de service est en moyenne de 14 ans pour les catégories B et de 18 ans pour les catégories A.

## Les personnels techniques

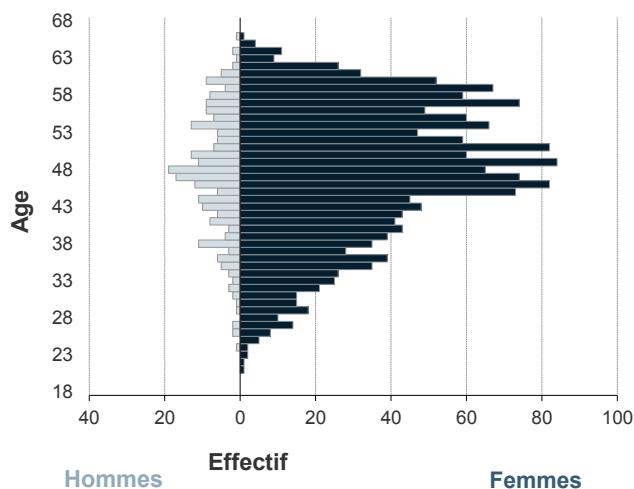
431 agents sont recensés dans cette filière. Les catégories A (ingénieurs et assistants ingénieurs) se démarquent par une ancienneté moyenne faible, de 17 ans (mais en augmentation de 2 ans par rapport à 2016), tandis que les catégories B et C ont une ancienneté moyenne de 21 et 18 ans.

256 personnels techniques sont affectés dans des établissements scolaires. Ce sont les personnels de laboratoire, composés aux 3/4 d'agents de catégorie C.

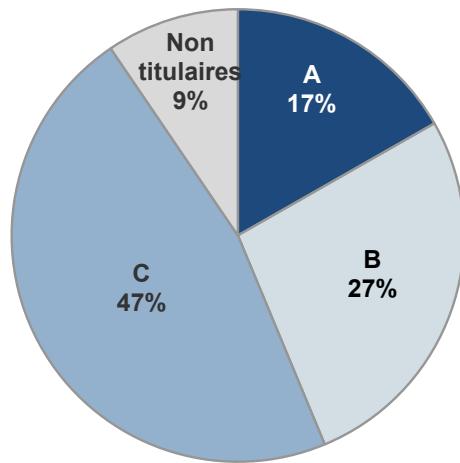
Les 175 personnels techniques des services administratifs sont essentiellement les personnels ITRF, ingénieurs, techniciens des services informatiques, scientifiques ou statistiques, à prépondérance de catégorie A (43%).

## ADMINISTRATIFS

Pyramide des âges en 2017

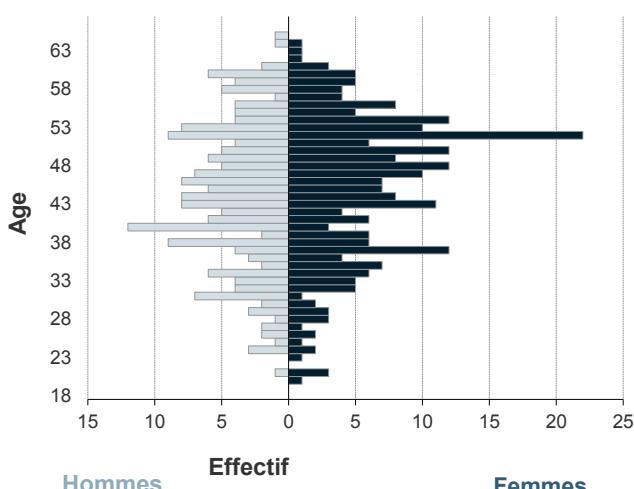


Répartition par catégorie de la fonction publique

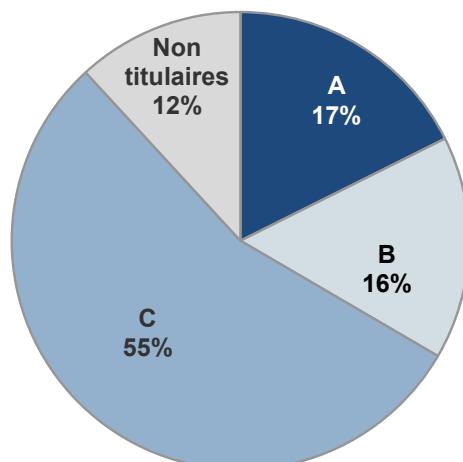


## TECHNIQUES

Pyramide des âges en 2017

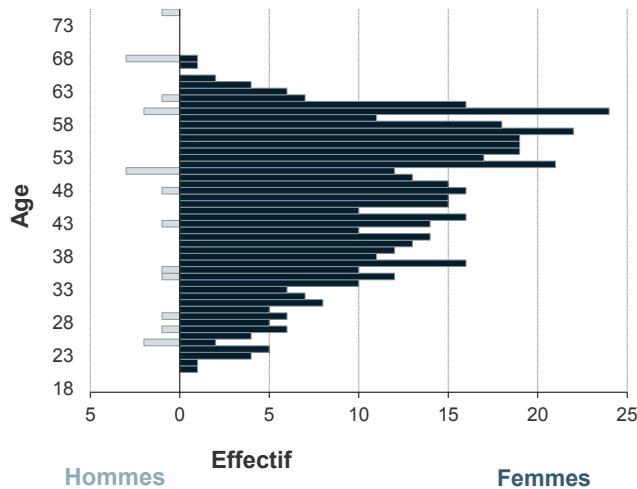


Répartition par catégorie de la fonction publique

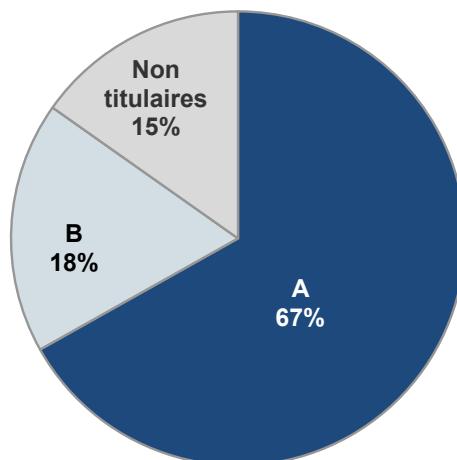


## MEDICO-SOCIAUX

Pyramide des âges en 2017



Répartition par catégorie de la fonction publique



# Personnels d'assistance éducative

Effectifs et caractéristiques démographiques

## 3.711 personnels d'assistance éducative travaillent dans les écoles ou les établissements du second degré public à la rentrée 2017

Cette catégorie de personnels est composée à 63% d'assistants d'éducation (AED), à 36% d'agents chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à 1% d'éducateurs en internat.

Entre les deux dernières rentrées, l'effectif des personnels d'assistance éducative a augmenté de 9,9%. Cette hausse est essentiellement due à celle des AESH (+ 334 personnes).

Les assistants d'éducation sont les plus jeunes parmi les personnels d'assistance éducative (30 ans en moyenne) et la part des femmes est de 63,4%. Les AESH ont en moyenne 14 ans de plus que les AED et un fort taux de féminisation (93,8%). Les éducateurs en internat, âgés en moyenne de 36 ans, ont le taux de féminisation le plus faible de la catégorie : 39,5%.

34% des hommes personnels d'assistance éducative se concentrent sur la tranche d'âge 25-29 ans révolus, contre 19% des femmes. Les 40 ans et plus représentent 39% des femmes et 13% des hommes.

### Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

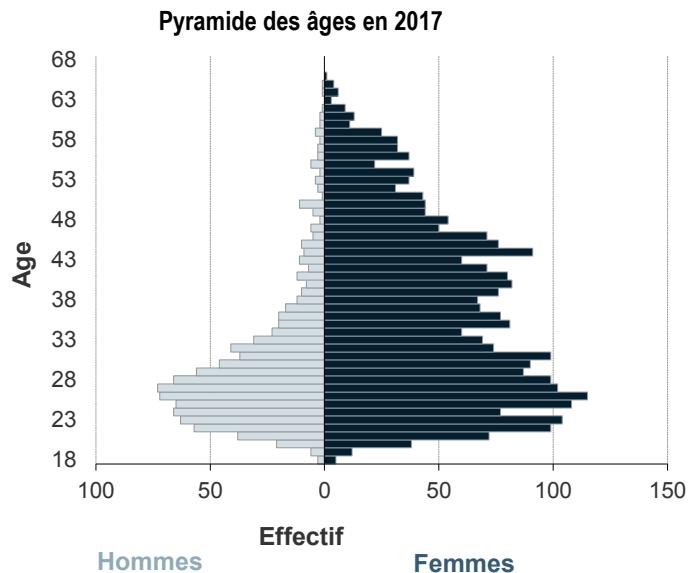
	2015	2016*	2017	Évolution 16-17	% de femmes	Âge moyen
Assistants d'éducation	2 446	2 347	2 347	0,0%	63,4%	30
AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)	572	992	1 326	33,7%	93,8%	44
Éducateurs en internat	43	38	38	0,0%	39,5%	36
Total personnels d'assistance éducative	3 061	3 377	3 711	9,9%	74,0%	35

\*le nombre d'AESH a été corrigé pour la rentrée 2016 (279 personnels du HT2 n'avaient pas été comptabilisés)

Les 38 éducateurs en internat appartiennent au corps des professeurs des écoles et sont affectés dans les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté). Ils sont tous titulaires et leur ancienneté générale de service est en moyenne de 12 ans.

1.400 assistants d'éducation sont affectés en collège, soit 60% de ce corps. Les AESH sont répartis selon leur résidence administrative, les établissements du second degré public ou les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

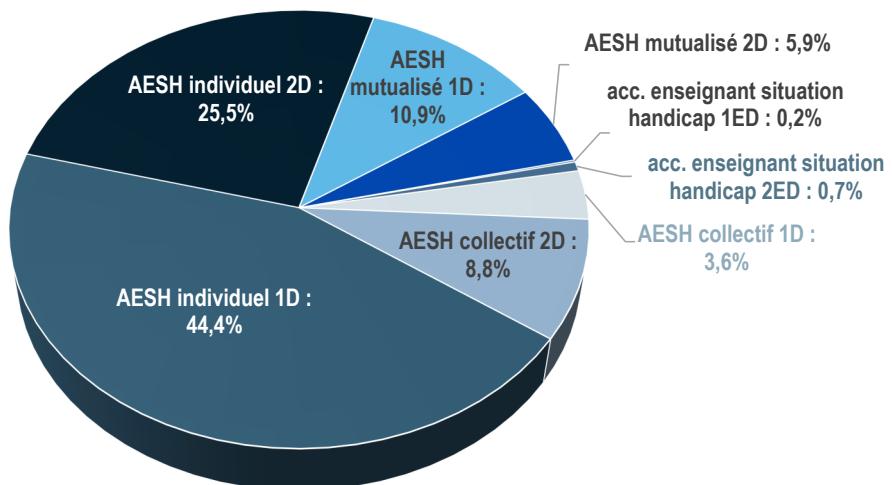
71% des AESH réalisent de l'accompagnement individuel (en école ou EPLE, pour les enfants ayant besoin d'une attention soutenue et continue), 12% de l'accompagnement collectif dans les structures Ulis et 17% de l'accompagnement mutualisé.



Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2017

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Assistants d'éducation	1 400	686	261	2 347	0	2 347	-	63,4%
AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)	201	54	46	301	1 025	1 326	-	93,8%
Éducateurs en internat (prof. des écoles)	0	0	38	38	0	38	12	39,5%
<b>Total</b>	<b>1 601</b>	<b>740</b>	<b>345</b>	<b>2 686</b>	<b>1 025</b>	<b>3 711</b>	-	<b>74,0%</b>

Répartition par mission des personnels chargés de l'accompagnement (AESH) en 2017



# Apprentis

Effectifs et caractéristiques démographiques

**Au 1<sup>er</sup> février 2018, l'académie d'Orléans-Tours, hors établissements du supérieur, recense 147 apprentis fonction publique de l'État (AFPE) et 48 étudiants apprentis professeurs (EAP)**

Depuis la rentrée 2015, dans un contexte national de promotion de l'apprentissage, la fonction publique d'État s'est ouverte au recrutement d'apprentis.

## 147 apprentis fonction publique de l'État (AFPE)

50 apprentis recrutés en 2016 restent en poste en 2017 et 97 apprentis de plus sont recrutés en 2017.

Composés à 74% de femmes, ils sont âgés en moyenne de 22 ans (21 ans pour les femmes et 23 ans pour les hommes). 6 apprentis sont mineurs (soit 4,1% des AFPE), le plus âgé a 52 ans (non représenté dans la pyramide des âges).

76,9% réalisent leur contrat en établissement scolaire du second degré public, 13,6% au rectorat et 9,5% au sein des directions des services départementaux.

### Diplômes préparés : du CAP au master

63,3% des apprentis préparent un diplôme de niveau III (BTS ou DUT) et 32,6% un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel). Dans une moindre mesure, 2,7% préparent un diplôme de licence professionnelle, 0,7% un diplôme de niveau V (CAP) et 0,7% de master.

La durée des contrats est de 2 ans dans 90,5% des cas, d'un an pour 6,8% et de 3 ans pour 2,7%. Les contrats d'apprentissage dont la durée est de 2 ans concernent 65,4% des

apprentis préparant un BTS ou un DUT et 32,3% en bac professionnel.  
Cinq apprentis sont en situation de handicap.

## Familles professionnelles

Plus de la moitié des apprentis réalise une mission dans le secteur de la gestion administrative (dont 84% de femmes), 15% dans la communication/édition (dont 68,2% de femmes), 7% dans la gestion budgétaire, financière et comptable (60% sont des femmes), 8% dans l'animation (41,6% de femmes).

Parmi les 143 maîtres d'apprentissage, 62,2% sont des femmes, 4 encadrent, seuls ou en équipe tutorale, 2 apprentis. 61% appartiennent à la catégorie A de la fonction publique, 31% à la catégorie B et 8% à la catégorie C.

## 48 étudiants apprentis professeurs (EAP)

Les apprentis enseignants, dont 30 femmes (62,5%) et 18 hommes (37,5%), sont âgés en moyenne de 22 ans. Ils sont recrutés dans le cadre de la préparation d'une licence : 43,8% en mathématiques (dont 42,8% de femmes), 35,4% en anglais (dont 70,6% de femmes), 10,4% en lettres (dont 80% de femmes) et 10,4% en allemand (100% de femmes).

12 apprentis recrutés en 2016 restent en poste en 2017 et 36 apprentis de plus sont recrutés en 2017.

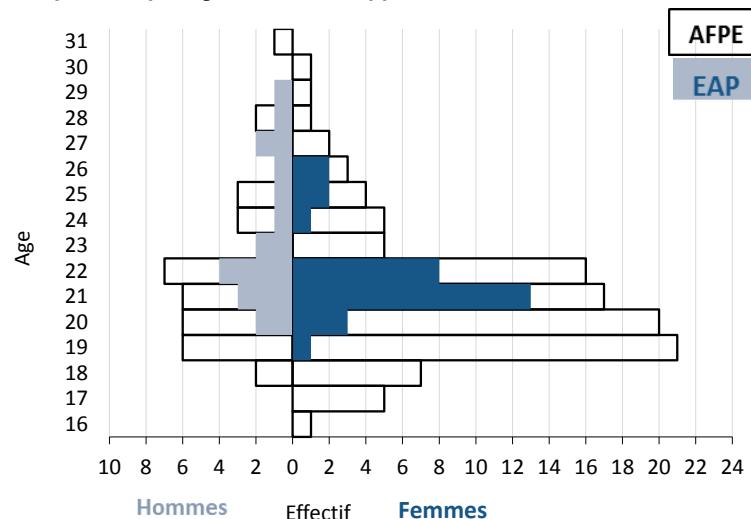
Parmi les 47 maîtres d'apprentissage, 68,7% sont des femmes et 1 encadre 2 apprentis. Tous sont des enseignants titulaires, âgés en moyenne de 44 ans.

### Répartition des apprentis selon le niveau de formation, le lieu d'exécution du contrat et l'âge moyen au 01.02.2018

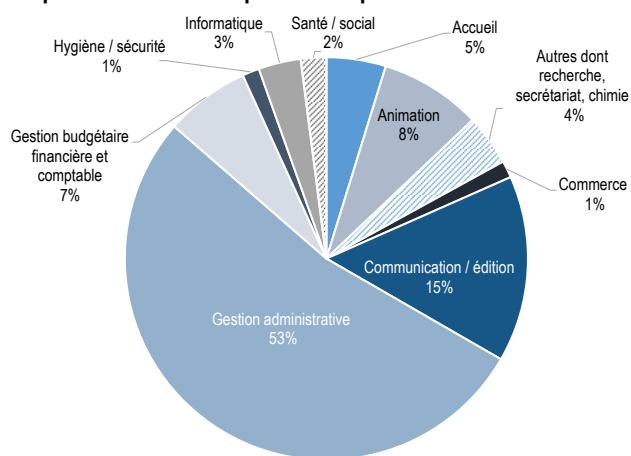
	Niveau de formation (diplôme préparé)	DSDEN	Rectorat	EPLE	Total général	Part niveau / total	Age moyen	% de femmes
AFPE	Niveau I (master)	0	1	0	1	0,7%	*	*
	Niveau II (licence pro)	0	2	2	4	2,7%	*	*
	Niveau III (BTS, DUT)	9	13	71	93	63,3%	21	74,2%
	Niveau IV (bac pro)	5	3	40	48	32,6%	22	45,6%
	Niveau V (CAP)	0	1	0	1	0,7%	*	*
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>113</b>	<b>147</b>	<b>100,0%</b>	<b>22</b>	<b>74,1%</b>
	<b>Part lieu / total</b>	<b>9,5%</b>	<b>13,6%</b>	<b>76,9%</b>	<b>100,0%</b>		-	-
EAP	Niveau II (licence)	0	0	48	48	100,0%	22	62,5%

\* secret statistique effectifs ≤ 5

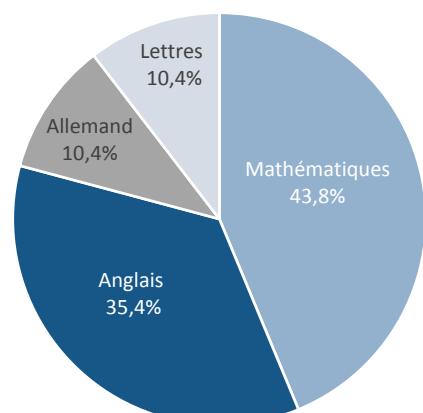
### Répartition par âge et sexe des apprentis



### Répartition des AFPE par famille professionnelle



### Répartition des EAP par discipline





# Carrière, formation et mobilité

## Promotions

Personnels Idep  
Enseignants des premier et second degrés  
Personnels IATSS

## Rémunérations

Ensemble des personnels

## Formation des personnels

Personnels d'encadrement  
Personnels du premier degré  
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Cop et AED)  
Personnels IATSS

## Départs et flux provisoires

Personnels Idéo  
Enseignants du premier degré  
Enseignants du second degré  
Personnels IATSS

## Mouvement

Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré  
Mouvements inter et intra académiques des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public  
Mouvement des personnels de direction et administratifs

# Promotions des Idep et des enseignants

Carrière et mobilité

## Personnels Idep

Avancement au grade supérieur des personnels Idep pour l'année 2017

grade	promouvables / candidats	promus	% de promus	% de femmes
IEN hors classe	22	4	18,2%	*
IA-IPR hors classe	11	6	54,5%	50,0%
Personnel de direction hors classe	76	15	19,7%	46,7%
Personnel de direction 1ère classe	110	31	28,2%	45,2%
CPE classe exc.	62	14	22,6%	71,4%
CPE hors classe	223	17	7,6%	88,2%
Directeur de CIO	84	7	8,3%	100,0%
Psy-EN classe exc.	23	8	34,8%	75,0%

Liste d'aptitude des personnels Idep pour l'année 2017

corps d'accès	promu	% de femmes
IEN	1	*

\* secret statistique effectifs ≤5

En 2017, 4 IEN et 6 IA-IPR ont bénéficié d'un avancement à la hors classe.

31 personnes ont été promues au grade de personnel de direction 1ère classe (47% sont des femmes) et 15 à la hors classe (dont 45% de femmes).

Une personne a été promue au corps d'IEN par liste d'aptitude.

7,6% des CPE promouvables ont été promus à la hors classe. 88% sont des femmes, cette proportion est stable par rapport à 2016.

En 2017, 7 femmes conseillères d'orientation psychologues ont été promues directrices de CIO.

La création, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, de la classe exceptionnelle dans les corps de CPE et Psy-EN a permis à respectivement 14 et 8 agents d'être promus dans ce nouveau grade.

## Enseignants des premier et second degrés

Avancement au grade supérieur des enseignants des 1er et 2nd degrés pour l'année 2017

grade	promouvables / candidats	promus	% de promus	% de femmes
<b>Professeur des écoles classe exc.</b>	549	<b>201</b>	36,6%	53,7%
<b>Professeur des écoles hors classe</b>	8 991	<b>501</b>	5,6%	77,8%
dont Cher	1 044	<b>57</b>	5,5%	78,9%
dont Eure-et-Loir	1 630	<b>89</b>	5,5%	78,7%
dont Indre	772	<b>42</b>	5,4%	81,0%
dont Indre-et-Loire	1 990	<b>115</b>	5,8%	74,8%
dont Loir-et-Cher	1 197	<b>71</b>	5,9%	76,1%
dont Loiret	2 358	<b>127</b>	5,4%	79,5%
<b>Agrégé classe exc.</b>	204	<b>35</b>	17,2%	57,1%
<b>Agrégé hors classe</b>	1 076	<b>79</b>	7,3%	46,8%
<b>Certifié classe exc.</b>	1 012	<b>225</b>	22,2%	56,9%
<b>Certifié hors classe</b>	4 280	<b>288</b>	6,7%	58,5%
<b>PEPS classe exc.</b>	144	<b>27</b>	18,7%	33,3%
<b>PEPS hors classe</b>	538	<b>32</b>	5,9%	59,4%
<b>PLP classe exc.</b>	224	<b>47</b>	21,0%	29,8%
<b>PLP hors classe</b>	1 025	<b>65</b>	6,3%	50,7%
<b>PEGC classe exc.</b>	1	<b>1</b>	100,0%	*
<b>CE EPS classe exc.</b>	1	<b>0</b>	-	-

\* secret statistique effectifs ≤5

5,6% des professeurs des écoles promouvables ont bénéficié d'un avancement à la hors classe. Plus des 3/4 sont des femmes.

6 institutrices ont été promues par liste d'aptitude au corps de professeur des écoles.

Concernant l'avancement à la hors classe des enseignants du second degré, les promus représentent entre 5,9% (taux des PEPS) et 7,3% des promouvables (taux des agrégés). En 2017, 14 enseignants ont été promus professeurs agrégés (pour 519 candidatures) et 10 certifiés par liste d'aptitude (pour 11 candidatures).

En 2017, les corps d'enseignants des premier et second degrés ont bénéficié de la création de la classe exceptionnelle. Ainsi, 201 professeurs des écoles, 35 agrégés, 225 certifiés, 27 PEPS et 47 PLP ont été promus dans ce nouveau grade.

# Promotions des personnels IATSS

Carrière et mobilité

## Personnels IATSS

### ADMINISTRATIFS

Avancement au grade supérieur des personnels administratifs pour l'année 2017 :

grade	promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial attaché hors classe	8	2	25,0%	*
Attaché hors classe	92	5	5,4%	*
Attaché principal	87	4	4,6%	*
Saenes classe exc.	134	5	3,7%	*
Saenes classe sup.	210	10	4,8%	70,0%
Adjaenes P1	152	38	25,0%	100,0%
Adjaenes P2	158	54	34,2%	98,0%
Adjaenes 1ère classe	79	26	32,9%	100,0%

grade	candidats	admis	% admis	% de femmes
Attaché principal	32	6	18,8%	100,0%
Saenes classe exc.	36	10	27,8%	100,0%
Saenes classe sup.	72	15	20,8%	80,0%

Liste d'aptitude des personnels administratifs pour l'année 2017

corps d'accès	promus	% de femmes
AAE	8	87,5%
Saenes	11	73,0%

Selon le grade, le taux de promus 2017 parmi les Adjaenes promouvables oscille entre 25% et 34%.

Le taux de promotion est globalement plus faible dans les corps de catégories A et B. 4,8% des promouvables Saenes classe normale et 3,7% de ceux de la classe supérieure ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

Le taux de promotion est de 4,6% au grade d'attaché principal et 5,4% à la hors classe.

En 2017, 6 agents ont accédé au grade d'attaché principal par voie d'examen professionnel, soit près de 19% des candidats inscrits de l'académie. La part des admis est un peu plus élevée pour les grades de la catégorie B, entre 21 et 28%. La part des femmes parmi les admis oscille entre 80 et 100%.

Les promotions par liste d'aptitude des corps d'attaché et de secrétaire d'administration ont bénéficié respectivement à 8 et 11 agents.

\* secret statistique effectifs ≤5

## MÉDICO-SOCIAUX

### Avancement au grade supérieur des personnels médico-sociaux pour l'année 2017

grade	promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Médecin 1ère classe	12	2	16,7%	*
Infirmier hors classe	99	10	10,1%	100,0%
Infirmier classe sup.	118	11	9,3%	100,0%
Assistant social principal	35	3	8,6%	*

Le taux de promus au grade supérieur chez les personnels médico-sociaux est compris entre 8% et 17%.

## TECHNIQUES

### Avancement au grade supérieur des personnels techniques pour l'année 2017

grade	promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Ingénieur de recherche 1ère classe	7	1	14,3%	*
Ingénieur d'études hors classe	-	-	-	-
Ingénieur d'études 1ère classe	13	3	23,1%	*
Technicien RF classe exc.	15	1	6,7%	*
Technicien RF classe sup.	31	2	6,5%	*
Adjoint technique RF P1	92	15	16,3%	60,0%
Adjoint technique RF P2	109	10	9,2%	80,0%
Adjoint technique RF 1ère classe	134	8	6,0%	87,5%
Adjoint technique des étab. d'ens. ** P1	8	1	12,5%	*
Adjoint technique des étab. d'ens. ** P2	52	4	7,7%	*
Adjoint technique des étab. d'ens. ** 1ère cl	79	7	8,9%	28,6%

\*\* la gestion des ATEE relève depuis 2006 des compétences des collectivités territoriales mais certains agents restent gérés et rémunérés par le rectorat du fait de leur affectation dans les services administratifs.

### Liste d'aptitude des personnels techniques pour l'année 2017

corps d'accès	promus	% de femmes
Assistant ingénieur	1	*
Technicien RF	2	*

La filière technique représente moins de 15% des personnels IATSS.

Un agent a été promu à la première classe des ingénieurs de recherche sur tableau d'avancement, 3 autres à celle des ingénieurs

d'études et 3 agents aux classes supérieure et exceptionnelle des techniciens recherche et formation. Un technicien a accédé au corps d'assistant ingénieur par liste d'aptitude et 2 adjoints au corps de technicien RF.

Tous grades confondus, 9,9% des promouvables parmi les adjoints techniques RF ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

\* secret statistique effectifs ≤5

# Rémunérations

Carrière et mobilité

## L'indice net majoré moyen

La situation indiciaire de l'agent dépend de son statut mais aussi de son ancienneté. À cela s'ajoutent des compléments indemnitaire et des primes qui diffèrent selon le corps, la fonction et l'affectation de l'agent. Seul l'indice net majoré est présenté dans cette partie.

**À la rentrée 2017, l'indice net majoré (INM) moyen est de 560 pour l'ensemble des personnels du secteur public, soit 13 points de plus qu'en 2016**

La mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) a permis la revalorisation des grilles indiciaires début 2017, ce qui explique cette augmentation et la différence de répartition des agents selon la tranche d'indice. Près d'un agent sur trois a un indice compris entre 500 et 599 (26% en 2016) et un peu moins d'un sur quatre a un indice entre 400 et 499 (31% en 2016).

L'indice moyen le plus élevé concerne les personnels d'inspection et de direction (844) dont l'ancienneté générale de service est aussi la plus élevée. L'indice moyen le plus bas est celui des personnels d'assistance éducative (320).

**L'indice net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes, de 48 points**

À l'inverse, les femmes professeures d'EPS et les femmes personnels médico-sociaux ont un indice supérieur de respectivement 26 et 30 points à celui des hommes.

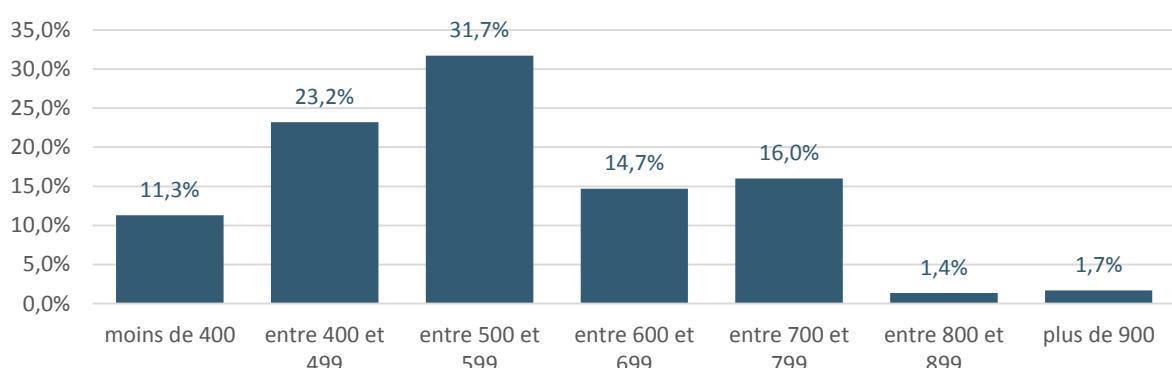
Le ratio femmes/hommes correspond à l'indice moyen des femmes rapporté à l'indice moyen des hommes et exprime l'écart de rémunération entre genre. Plus il s'éloigne de 100%, plus l'écart est fort.

L'écart le plus important est observé chez les personnels administratifs (ratio égal à 81), l'indice moyen est de 407 pour les femmes soit 93 points d'indice de moins que pour les hommes. Les femmes de cette filière sont surreprésentées dans les catégories où les rémunérations sont les moins élevées (95% de femmes parmi les emplois de catégorie C pour 66% dans les emplois de catégorie A).

Plus globalement, les catégories de personnels pour lesquelles le ratio est le plus faible sont les personnels IATSS et les enseignants du premier degré, catégories les plus féminisées (respectivement 84% et 85%).

Le ratio tend à l'équilibre femmes/hommes pour les enseignants du second degré comme pour les personnels de direction et d'inspection. L'écart d'indice est de 23 points à la défaveur des femmes personnels d'inspection et de direction et de 7 points pour les enseignantes.

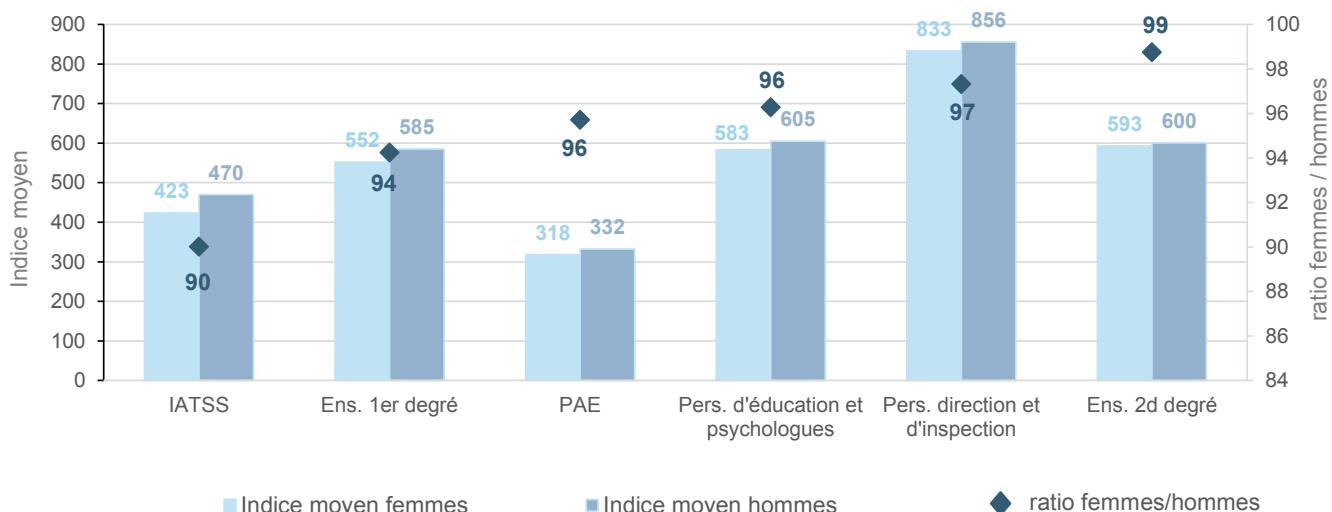
**Répartition par tranche d'indices de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, en pourcentage**



**Indice net majoré moyen et ancienneté générale de service selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2017**

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/hommes *100	Indice moyen total
	Indice Moyen	AGS	Indice Moyen	AGS		
<b>Enseignants premier degré</b>	552	16,0	585	19,7	94	557
<b>Enseignants second degré</b>	593	16,3	600	16,7	99	596
dont Agrégés et chaire supérieure	744	19,3	756	20,1	98	750
dont Certifiés	583	15,9	585	16,1	100	584
dont Prof. et chargés d'ens. EPS	600	18,4	574	15,7	105	586
dont PLP	584	15,0	596	15,8	98	590
dont PEGC	760	35,7	751	34,4	101	757
<b>Personnels de direction et d'inspection</b>	833	23,5	856	24,7	97	844
<b>Personnels d'éducation et psychologues</b>	583	18,2	605	19,7	96	587
<b>Personnels IATSS</b>	423	18,9	470	20,0	90	430
dont Administratifs	407	19,5	500	21,2	81	419
dont Techniques	391	19,0	430	17,9	91	408
dont Médico-sociaux	496	16,9	466	22,8	106	495
<b>Personnels d'assistance éducative (PAE)</b>	318	-	332	-	96	320
<b>Ensemble</b>	<b>547</b>	<b>16,6</b>	<b>595</b>	<b>17,9</b>	<b>92</b>	<b>560</b>

**Indice net majoré moyen selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2017**



# Formation des personnels

Carrière et mobilité

Le bilan dressé pour la formation des personnels concerne l'année scolaire 2016-2017.

## Personnels d'encadrement

L'activité de formation 2016-2017 pour les personnels d'encadrement représente un total de 2.686 journées stagiaires réalisées.

Cette activité se décline sur les 3 domaines suivants :

### 1) Formation statutaire initiale (1.728 journées stagiaires)

Les nouveaux reçus aux concours des personnels d'inspection et de direction bénéficient de la formation statutaire initiale. Une première période de positionnement concerne les lauréats de l'Académie, une seconde période de professionnalisation concerne un effectif plus large avec de nouveaux nommés dans l'académie et débute avec l'année scolaire et la mise en responsabilité sur un poste.

Effectifs stagiaires de la promotion 2016-2017 :

	Personnels de direction	Personnels d'inspection	Total
Période de positionnement	17	10	<b>27</b>
Période de professionnalisation	37	14	<b>51</b>

### 2) Plan académique de formation (853 journées stagiaires)

Il s'articule autour des thèmes suivants :

- ◊ identifier et prévenir les risques psychosociaux,
- ◊ la valeur des sciences et technologies aujourd'hui,

- ◊ la formation académique des PerDir,
- ◊ le repérage et la gestion de la crise suicidaire,
- ◊ des journées IA-IPR d'EVS et IEN-IO,
- ◊ des classes virtuelles santé-sécurité au travail :
  - dispositif santé sécurité au travail en EPLE
  - risques chimiques : généralités, stockage et manipulation
  - EVRP et Duerp
  - application de saisie du document unique : Duer
  - plan particulier de mise en sûreté PPMS
  - accident du travail, protection fonctionnelle
  - points de vigilance en EPLE
  - mobilité et accompagnement social des personnels

### 3) Plan national de formation (103 journées stagiaires)

## Personnels du premier degré

Les données proviennent de l'applicatif national Égide utilisé par les services départementaux.

47.517 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2016-2017 pour 12.964 personnes concernées, soit une moyenne de 3,7 journées par stagiaire.

Une hausse de plus de 10.000 journées est recensée par rapport à 2015-2016. 6.340 journées supplémentaires typées « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » ont été saisies dans l'Indre-et-Loire, dont plus de 5.560 journées pour de la formation à distance, non prises en compte les années précédentes. Dans le Loir-et-Cher, près de 2.800 journées supplémentaires typées « adaptation immédiate au poste de travail » ont été enregistrées, dont plus de 1.800 ont été réalisées au titre des animations obligatoires, des liaisons interdegrés et du Rep+.

### Répartition du nombre de journées stagiaires de formation continue selon le public concerné en 2016-2017

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Académie
Pour les enseignants en école	78,7%	81,1%	62,4%	90,2%	94,1%	80,6%	<b>83,5%</b>
Pour les maîtres formateurs	0,0%	2,0%	3,2%	0,7%	1,4%	3,5%	<b>1,8%</b>
Pour les personnels de l'ASH	9,9%	4,1%	13,4%	1,1%	0,0%	1,1%	<b>3,4%</b>
Pour les directeurs d'école	10,0%	8,7%	9,0%	7,3%	0,1%	9,6%	<b>7,7%</b>
Autres	1,4%	4,1%	12,0%	0,7%	4,4%	5,2%	<b>3,6%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

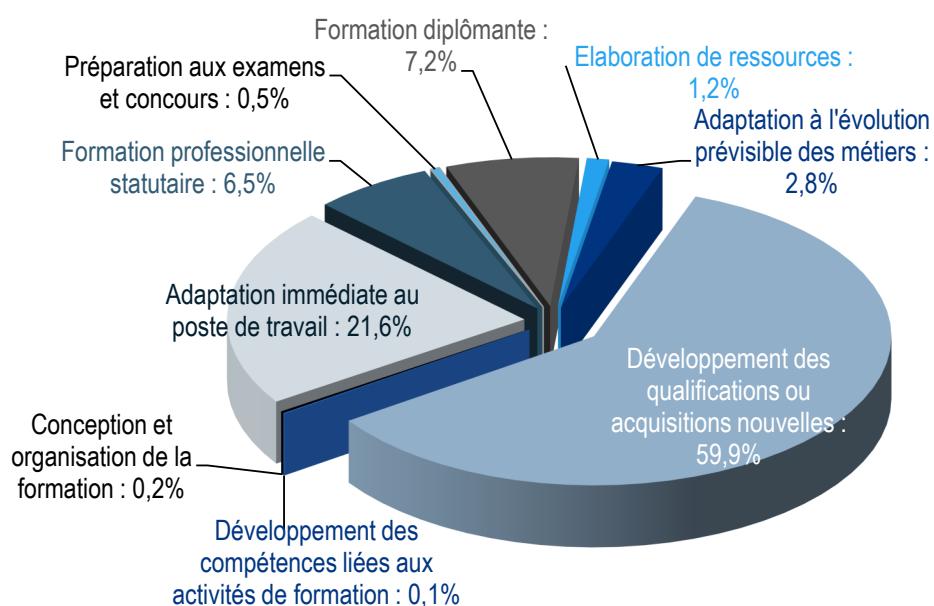
#### Publics concernés par la formation

Au niveau académique, 83,5% des journées de formation continue sont suivis par des enseignants en école. La répartition est différente selon les départements du fait des choix de codage des formations proposées pour des publics mixtes.

#### Objectifs de la formation

En agrégeant les données départementales, 60% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles. Suivent l'adaptation immédiate au poste de travail (21,6%), la formation diplômante (7,2%) et la formation professionnelle statutaire (6,5%).

### Activité selon les objectifs de formation : répartition du nombre de journées stagiaires réalisées en 2016-2017



# Formation des personnels

Carrière et mobilité

## Personnels du second degré (enseignants, CPE, Cop et assistants d'éducation)

### Données globales

53.296 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2016-2017 pour 16.693 personnes concernées, soit une moyenne de 3,2 journées stagiaires\*.

Pour ce qui concerne les personnes effectivement retenues, le taux de satisfaction est de 96,0% et le taux d'assiduité s'élève à 83,9%\*.

### Activité de la formation continue

Sur cette dernière année scolaire, près de la moitié des journées réalisées le sont pour des formations disciplinaires-métiers et spécifiques.

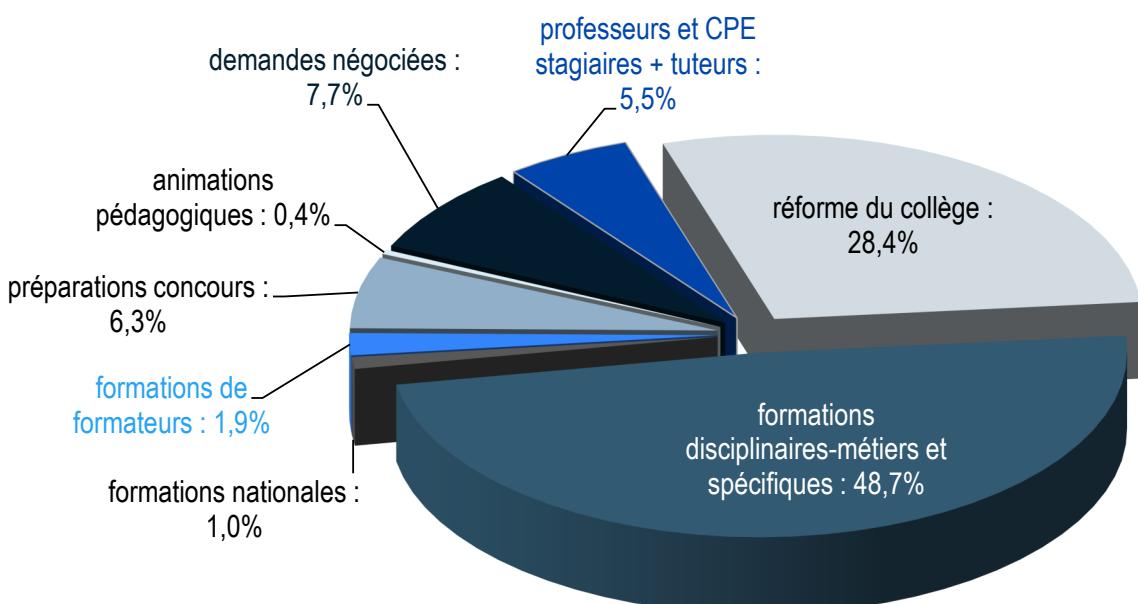
Le nombre de journées stagiaires réalisées dans le cadre de la réforme des collèges a été divisé par deux par rapport à l'année scolaire précédente. Ce motif redevient cette année le deuxième motif de formation, avec 28,4% des journées stagiaires.

Suivent, dans une moindre mesure, les demandes négociées (7,7%) et la préparation aux concours (6,3%).

### Les priorités

66,6% des journées stagiaires réalisées correspondent à au moins une priorité nationale. Parmi celles-ci, 24,5% ont été consacrées aux usages du numérique, 19,0% à la réforme du collège et aux pratiques pédagogiques, 7,9% aux nouveaux programmes et à l'évaluation, 6,9% à la formation et à l'accompagnement des nouveaux enseignants.

### L'activité de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (poids des journées stagiaires) en 2016-2017



\*source : Egide

## Personnels IATSS

### Données globales

6.849 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2016-2017, soit 1.362 de plus que l'année précédente\*.

Les personnels IATSS, représentant un effectif de 2.866 personnes à la rentrée 2016, ont bénéficié en moyenne de 2,4 journées de formation (contre 1,8 en 2015-2016).

Le nombre de journées stagiaires a augmenté pour toutes les catégories et filières de personnels.

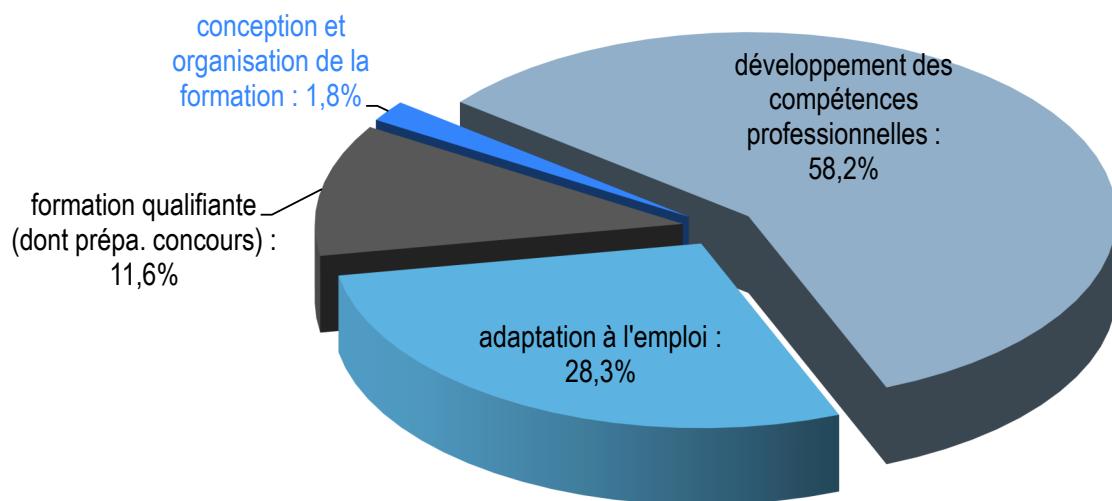
### Activité de la formation continue

58% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des compétences professionnelles (+14 points par rapport à 2015-2016) et 28% pour l'adaptation à l'emploi.

**Nombre de journées stagiaires par filière et catégorie d'agent pour l'année 2016-2017**

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Administrative	1 132,5	1 124,8	1 284,0	3 541,3
ITRF dont laboratoire et ouvriers	291,0	117,8	257,7	666,5
Médecin	93,7	-	-	93,7
Infirmier	1 156,0	-	-	1 156,0
Social	77,0	351,8	-	428,8
<b>Sous total titulaires</b>	<b>2 750,2</b>	<b>1 594,5</b>	<b>1 541,7</b>	<b>5 886,3</b>
Contractuel	266,3	244,5	452,0	962,8
<b>Total</b>	<b>3 016,5</b>	<b>1 839,0</b>	<b>1 993,7</b>	<b>6 849,2</b>

**Finalités et objectifs de la formation des personnels IATSS en 2016-2017**



\*source : Gaïa

# Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

Le flux des personnels mesure les départs définitifs entre le 1er octobre 2016 et le 1er octobre 2017 (les fins de stage, les cessations de fonction\*\*, les départs à la retraite et les fins de fonction\*\*\*), les sorties provisoires et les réintégrations entre la rentrée 2016 et la rentrée 2017 dans l'académie. Les départs définitifs concernent l'ensemble des personnels de l'éducation nationale gérés par l'académie, qu'ils soient payés ou non par l'académie.

À noter : lors de l'année scolaire 2015-2016, l'intégration des personnels d'inspection et de direction dans un nouveau système d'information (Sirhen) a eu pour conséquences des changements de nomenclatures. Ainsi, la position administrative « Fin de fonction dans l'académie » des anciens SIRH n'a pas son

équivalent dans Sirhen, entraînant une sous-estimation des fins de fonction au sein des personnels Ideo.

## Personnels Ideo

72 personnels Ideo ont quitté définitivement l'académie pendant l'année 2016-2017. Avant leur départ, 71 étaient rémunérés par le rectorat.

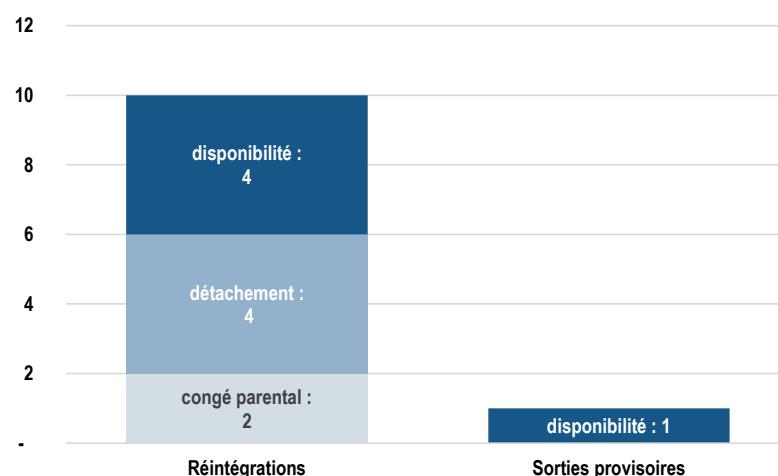
Près de la moitié de ces départs correspond à des départs à la retraite avec un âge moyen de 62 ans.

10 personnels Ideo ont été réintégrés : 2 suite à un congé parental, 4 suite à un détachement et 4 pour une disponibilité. Un agent est sorti provisoirement pour une disponibilité.

### Départs définitifs des personnels Ideo entre le 01.10.2016 et le 01.10.2017

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Cessation de fonction**	2	61	0	2
Retraite	32	62	2	32
Fin de fonction***	38	33	0	37
Total	72	47	2	71

### Réintégrations et sorties provisoires des personnels Ideo entre les rentrées 2016 et 2017



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

## Enseignants du premier degré

661 enseignants du premier degré ont quitté définitivement l'académie sur la période octobre 2016-octobre 2017, soit 1/4 de plus qu'en 2015-2016.

La retraite représente 57,5% des départs, avec un âge moyen de 59 ans. Le départ à la retraite se fait à un âge plus jeune pour ces personnels (anciens instituteurs) que pour les autres catégories de personnels.

33 départs font suite à une fin de stage, 24 à une démission et 9 à un licenciement.

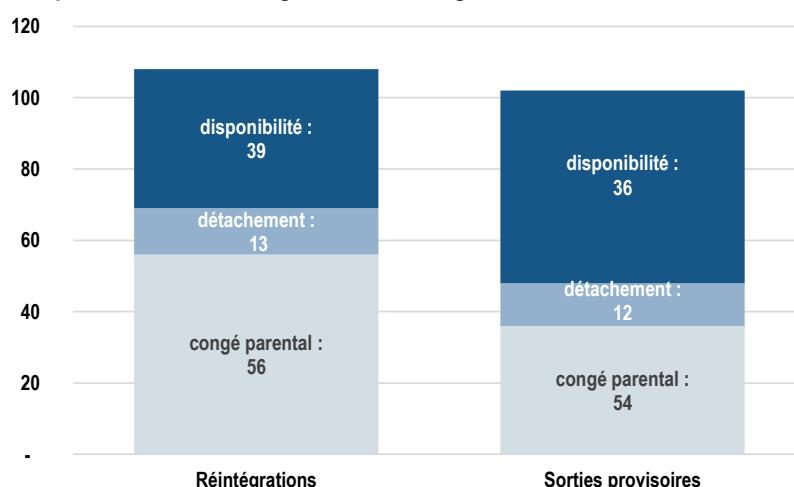
Les cessations de fonction\*\* ont diminué par rapport à 2015-2016, passant de 39 à 35, en particulier le nombre de démissions avec indemnités, qui baisse de 75% passant de 12 à 3.

108 réintégrations, dont 56 suite à un congé parental et 102 sorties provisoires (à 53% pour une disponibilité) ont été enregistrées durant l'année 2016-2017.

### Départs définitifs des enseignants du 1er degré entre le 01.10.2016 et le 01.10.2017

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
<b>Fin de stage dont :</b>				
suite à démission	33	29	0	32
suite à licenciement	24	28	0	23
<b>Cessation de fonction** dont :</b>				
suite à décès	35	42	4	22
suite à démission	10	49	3	9
suite à licenciement	16	37	0	9
<b>Retraite</b>	380	59	36	366
<b>Fin de fonction***</b>	213	37	1	175
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>50</b>	<b>41</b>	<b>595</b>

### Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du 1er degré entre les rentrées 2016 et 2017



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

# Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

## Enseignants du second degré

876 enseignants du second degré ont quitté l'académie, soit 48 départs de plus que sur l'année 2015-2016.

29,7% des départs le sont pour la retraite, ces personnels partant à 62 ans en moyenne. 8,1% de ces partants étaient en congé longue durée au moment du départ.

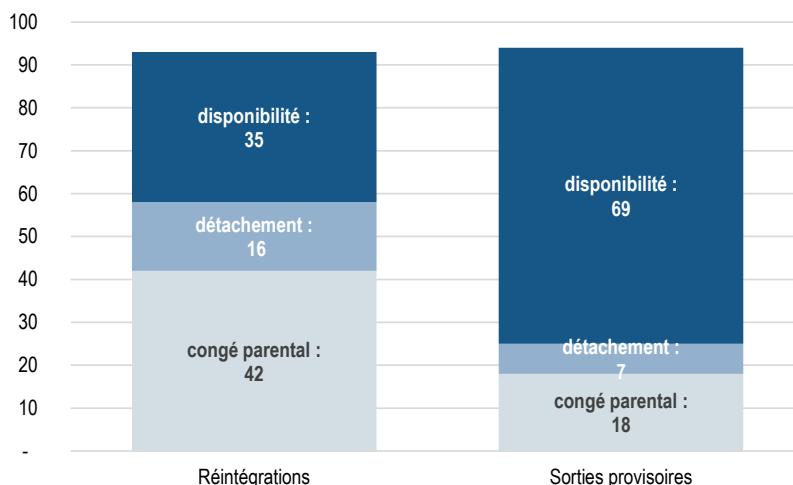
38 départs correspondent à des fins de stage, dont 13 suite à une démission et 23 après licenciement.

93 enseignants du second degré ont été réintégrés (45,2% suite à un congé parental) et 94 sont sortis provisoirement, dont 69 pour prendre une disponibilité.

Départs définitifs effectués par les enseignants du second degré entre le 01.10.2016 et le 01.10.2017

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
<b>Fin de stage dont :</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>35</b>
suite à démission	13	32	0	11
suite à licenciement	23	34	0	22
<b>Cessation de fonction** dont</b>	<b>22</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
suite à décès	6	54	2	5
suite à démission	10	35	0	7
<b>Retraite</b>	<b>260</b>	<b>62</b>	<b>21</b>	<b>250</b>
<b>Fin de fonction***</b>	<b>556</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>500</b>
<b>Total</b>	<b>876</b>	<b>43</b>	<b>26</b>	<b>801</b>

Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du second degré entre les rentrées 2016 et 2017



\*congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

## Personnels IATSS

209 personnels IATSS ont quitté définitivement l'académie entre 2016 et 2017, ils étaient moins nombreux à partir l'année précédente (176 départs). Avant leur départ, 128 étaient rémunérés par l'académie.

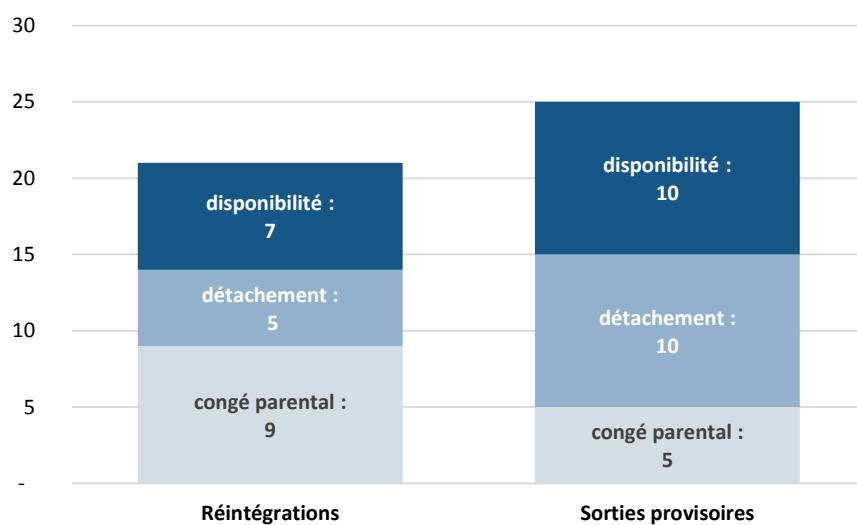
La retraite représente 57,4% des départs définitifs, elle est prise en moyenne à l'âge de 62 ans. 7,6% de ces personnes étaient en congé longue durée au moment de leur départ.

21 réintégrations ont eu lieu (dont 9 suite à un congé parental) pour 25 sorties provisoires, 10 étant pour prendre une disponibilité et 10 pour un détachement.

### Départs définitifs effectués par les personnels IATSS entre le 01.10.2016 et le 01.10.2017

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Cessation de fonction**	20	47	3	8
Retraite	120	62	12	78
Fin de fonction***	69	44	1	42
Total	209	55	16	128

### Réintégrations et sorties provisoires des personnels IATSS entre les rentrées 2016 et 2017



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

# Mouvement

Carrière et mobilité

## Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré

108 enseignants du premier degré sont sortis de l'académie et 127 sont entrés. Ainsi, le solde du mouvement pour l'académie est positif de 19.

Au sein de l'académie, 38 sont sortis de leur département pour entrer dans un autre.

Les soldes varient selon les départements de l'académie. Les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret ont chacun enregistré un solde positif de 9 quand les autres sont à l'équilibre ou quasi (le solde du Cher étant égal à +1).

Des Exeat-Ineat ont été réalisés par les départements de l'académie. Il en a résulté 30 demandes satisfaites à l'intérieur de l'académie sur 160 demandes.

### Résultats du mouvement\* de mars 2017 par département

	Sorties			Entrées			Solde
	vers un département de l'académie	vers un département extérieur à l'académie	total	depuis un département de l'académie	depuis un département extérieur à l'académie	total	
Cher	2	8	10	1	10	11	1
Eure-et-Loir	10	10	20	1	19	20	0
Indre	1	8	9	3	6	9	0
Indre-et-Loire	6	16	22	17	14	31	9
Loir-et-Cher	7	13	20	11	9	20	0
Loiret	12	15	27	5	31	36	9
Total	38	70	108	38	89	127	19

### Pourcentage de satisfaction à l'issue du mouvement\*

	Désirant entrer		Désirant sortir	
	nombre de demandeurs	% de satisfaits	nombre de demandeurs	% de satisfaits
Cher	75	15%	71	14%
Eure-et-Loir	102	20%	223	9%
Indre	91	10%	31	29%
Indre-et-Loire	401	8%	48	46%
Loir-et-Cher	152	13%	87	23%
Loiret	133	26%	242	11%
Total	954	13%	702	15%

Au global, sur l'académie, 15% des demandes de sortie et 13% des demandes d'entrée ont été satisfaites (taux en baisse par rapport au mouvement 2016, avec respectivement -7 points et -3 points).

Au niveau départemental, le pourcentage de satisfaction est contrasté et dépend du besoin de la ressource enseignante à la rentrée. En proportion, dans le Loiret et l'Eure-et-Loir, les enseignants désirant entrer obtiennent plus facilement satisfaction que ceux désirant en sortir. Dans l'Indre-et-Loire, 46% des demandes de sortie sont acceptées.

\* mouvement interdépartemental issu des permutations informatisées

## Mouvement inter-académique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

À l'issue du mouvement inter-académique d'avril 2017, l'académie enregistre un solde positif de 595 personnes. Ce solde est la résultante de 338 départs et de 933 arrivées. Il est inférieur de 65 à celui de 2016 et de 175 à celui de 2015.

Parmi les départs, 56 étaient titulaires sur zone de remplacement et 282 en établissement scolaire. 260 sortants provenaient de disciplines générales et technologiques, 56 de disciplines professionnelles et 22 de l'éducation et de l'orientation.

En marge du mouvement inter, 526 stagiaires ont quitté l'académie. Cependant, 314 l'ont réintégrée en participant au mouvement inter, constituant ainsi la majorité des entrants issus de l'académie.

Parmi les arrivants, 322 proviennent donc de l'académie (314 néo-titulaires, anciens stagiaires et 8 affectés provisoirement l'année précédente ou en réintroduction). 611 sont issues d'autres académies dont 367 néo-titulaires. Au total, 681 entrées sont des néo-titulaires, soit 73% des entrants. Cette part a légèrement augmenté cette année (71,5% en 2016, 75% en

2015) et elle reste forte par rapport aux mouvements des années antérieures à 2015.

D'un point de vue géographique, les flux les plus importants de titulaires sortants sont enregistrés vers les académies de l'Ouest ou du Sud-ouest. En effet, 61 sont mutés dans l'académie de Nantes, 44 à Bordeaux, 29 à Poitiers et 27 à Toulouse. Pour les anciens stagiaires sortants, ce sont les académies de la région parisienne telles que Versailles, en tête, et Créteil qui les accueillent massivement : respectivement 71 et 44 personnes.

Concernant les flux entrants, la principale provenance des titulaires est la région parisienne. 74 proviennent de Versailles et 53 de Créteil alors que les néo-titulaires arrivent des académies de l'Ouest ou du Sud-ouest (61 de Nantes, 53 de Bordeaux, 39 de Toulouse, 38 de Poitiers et 27 de Rennes).

Les mouvements constatés ne sont pas propres à 2017, ils sont observés depuis de nombreuses années. L'académie d'Orléans-Tours est une académie de passage notamment pour les anciens stagiaires de l'Ouest et Sud-ouest, encore arrivés massivement cette année, souhaitant réintégrer leur académie d'origine quelques années plus tard.

Bilan du mouvement inter-académique de mai 2017 pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

	Les départs (titulaires) (1)	Les arrivées hors académie (a)	Les arrivées issues de l'académie (néo titulaires+affectés provisoires n-1) (b)	Total arrivées (2) =(a)+(b)	Mouvement « inter » (3) =(2)-(1)
Enseignement général et technologique	260	473	274	747	487
Enseignement professionnel	56	94	41	135	79
<b>Total enseignement</b>	<b>316</b>	<b>567</b>	<b>315</b>	<b>882</b>	<b>566</b>
Éducation	15	34	7	41	26
Orientation	7	10		10	3
<b>Total éducation et orientation</b>	<b>22</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>51</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>611</b>	<b>322</b>	<b>933</b>	<b>595</b>

# Mouvement

Carrière et mobilité

## Mouvement intra-académique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

Le nombre de participants au mouvement intra s'élève à 2.424 personnes : 2.306 sont enseignants, 118 sont conseillers d'orientation psychologues ou conseillers principaux d'éducation.

À l'issue des opérations du mouvement (à la fin juin), 1.527 mutations ont été réalisées, 10,9% d'entre elles en extension\* (soit 0,5 point de plus qu'en 2016).

1.233 personnes ont été mutées en établissement (80,7% des mutations) et 294 sur zone de remplacement.

Le nombre de participants et de personnes mutées diminue depuis 2 ans (1.776 en 2015, 1.608 en 2016) ainsi que la part des personnels mutés en établissement : 7 points de moins qu'en 2013 et 3 points de moins qu'en 2016.

### Nombre de personnels participant au mouvement intra-académique en 2017

Candidats	Mutés				% mutés en extension
	Mutés en étab.	Mutés sur ZR	Total mutés		
Enseignement général et technologique	2 064	1 006	283	1 289	10,9%
Enseignement professionnel	242	158	11	169	8,3%
<b>Total enseignement</b>	<b>2 306</b>	<b>1 164</b>	<b>294</b>	<b>1 458</b>	<b>10,6%</b>
Éducation	106	58	0	58	17,2%
Orientation	12	11	0	11	9,1%
<b>Total éducation et orientation</b>	<b>118</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>15,9%</b>
<b>Total</b>	<b>2 424</b>	<b>1 233</b>	<b>294</b>	<b>1 527</b>	<b>10,9%</b>

\* si le candidat n'a pas le barème suffisant pour que ses vœux de mutation soient satisfaits, ces derniers sont étendus selon les règles de l'académie. Sont concernés les stagiaires en première affectation et tout titulaire qui change d'académie (puisque'il faut lui trouver un poste dans sa nouvelle académie).

## Mouvement des personnels de direction et administratifs

### Les personnels de direction

Sur 216 demandes de mobilité, le nombre de mutations réalisées est de 97 (contre 98 sur 222 demandes de mobilité en 2016). Le taux de satisfaction s'élève à 45%.

Le mouvement se décline en 58 postes de chefs d'établissement et 39 postes d'adjoints. 19 adjoints ont obtenu cette rentrée un poste de chef d'établissement.

À l'issue du mouvement des titulaires, 48 postes sont restés vacants (contre 53 en 2016). Ont été ainsi nommés 30 stagiaires lauréats concours (contre 35 en 2016), 1 détachement. Les 19 postes restés vacants ont été proposés à des faisant-fonction ou des intérimés.

Tous les postes de personnel de direction sont pourvus à cette rentrée.

### Les personnels administratifs

#### Mouvement des personnels administratifs pour la rentrée 2017

	Sorties de l'académie	Entrées dans l'académie	Participants à l'intra	Mutations réalisées	Taux de satisfaction	Taux de satisfaction rentrée 2016
Catégorie A	6	4	55	21	38%	41%
Catégorie B	9	6	74	27	36%	44%
Catégorie C	9	18	137	68	49%	53%

6 agents de catégorie A sont sortis de l'académie et 4 agents sont entrés.

La catégorie C recense plus d'agents entrants que de sortants (18 pour 9).

Quelle que soit la catégorie, les taux de satisfaction sont en baisse par rapport à 2016 : de 4 points pour les agents de catégorie C à 8 points pour ceux de la catégorie B.

Le taux de satisfaction des agents des catégories A et B sont les plus faibles : respectivement 38% et 36% des participants à l'intra ont obtenu leur mutation.

La catégorie C présente le taux de satisfaction le plus élevé : près de la moitié des participants à l'intra ont été satisfaits.



# Vie des personnels

## **Travail à temps partiel**

Évolution globale  
Personnels Idép  
Enseignants du premier degré  
Enseignants du second degré  
Personnels IATSS

## **Absences**

Comparatif global des taux d'absences  
Personnels Idéo  
Enseignants du premier degré  
Enseignants du second degré  
Personnels IATSS  
Personnels d'assistance éducative

## **Accompagnement des personnels**

L'action sociale (les prestations sociales)  
Le conseil en mobilité carrière  
Les dispositifs de maintien dans l'emploi  
Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
Le recensement des bénéficiaires de l'obligation à d'emploi

## **Accompagnement et suivi des établissements/écoles/services dans la mise en place du dispositif santé sécurité au travail**

# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Évolution globale

En 2017, 3.210 personnels de l'académie d'Orléans-Tours exercent à temps partiel, soit 8,7% de l'ensemble des agents. La notion de temps partiel, telle qu'utilisée dans ce document, regroupe toutes les modalités de temps partiel dont les crédits d'heures pour fonction élective.

Selon la catégorie de personnels observés, la part des agents à temps partiel est très variable. Elle représente 2,6% des personnels Idep, 12,2% des enseignants du premier degré, 7,3% des enseignants du second degré et 14,2% des personnels IATSS. Pour les personnels d'assistance éducative, la part très faible (0,1%) s'explique par la présence très majoritaire de non titulaires qui ont souvent un contrat à temps incomplet (inférieur à 35 heures). De ce fait, cette catégorie de personnels ne sera pas présentée par la suite.

De façon globale, le nombre d'agents à temps partiel a légèrement diminué (de 4 personnes) entre 2016 et 2017. Selon la catégorie de personnels, ce nombre augmente parmi les enseignants : +0,9% dans le premier degré et +1,7% dans le second degré. À l'inverse, il diminue parmi les personnels non enseignants : -2,4% pour les personnels Idep et -8,1% pour les personnels IATSS.

## Les autres modalités de service

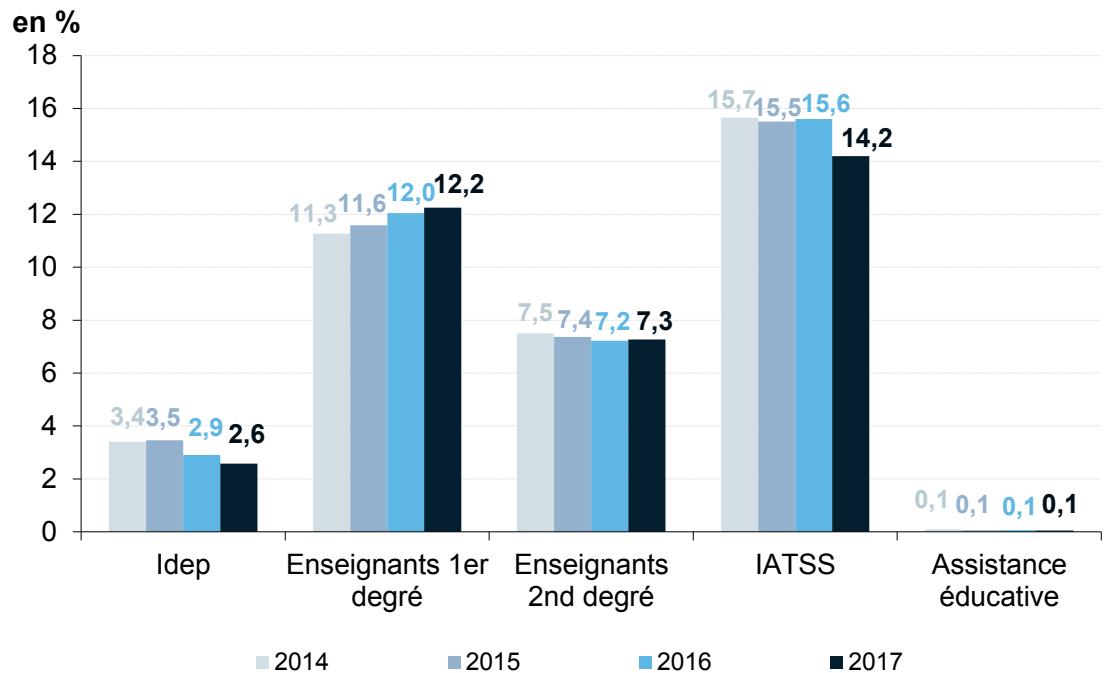
84,3% des agents travaillent à temps plein. Les autres modalités de service ne concernent que 15,7% des personnels de l'académie. Le temps incomplet (qui ne concerne que les non titulaires) représente 7,0% des modalités de service. Viennent ensuite toutes les modalités regroupées dans la notion de temps partiel telle que définie au début de la rubrique : les temps partiels sur autorisation et de droit regroupent la quasi-totalité des agents concernés par un temps partiel.

Toutes catégories de personnels confondues, le poids du temps incomplet a augmenté de 0,6 point entre les deux dernières rentrées. L'augmentation du nombre de personnels AESH depuis les deux dernières rentrées explique celle de la part des temps incomplets : 96% de ces personnels exercent selon cette modalité de service.

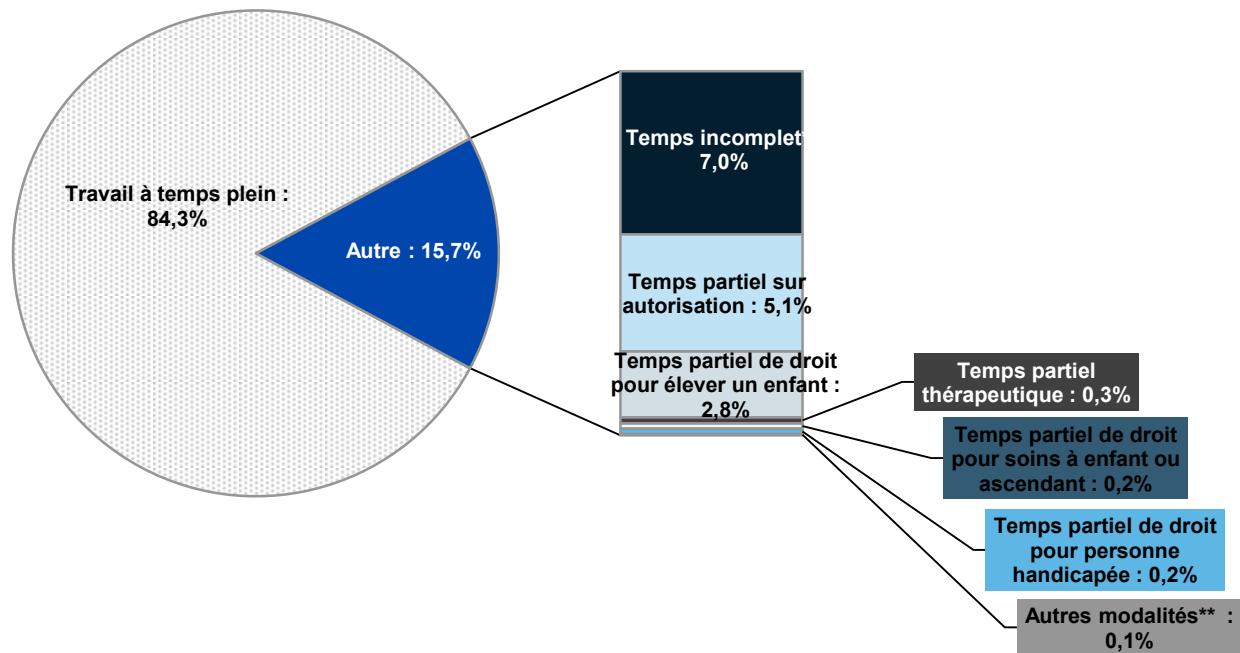
## Évolution des personnels à temps partiel de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	Évolution 16-17
Idep	47	48	41	40	-2,4%
Enseignants 1er degré	1 469	1 526	1 600	1 614	0,9%
Enseignants 2nd degré	1 139	1 132	1 124	1 143	1,7%
IATSS	453	445	447	411	-8,1%
Personnels d'assistance éducative	3	2	2	2	0,0%
Total	3 111	3 153	3 214	3 210	-0,1%

### Évolution du poids des temps partiels (en %) de 2014 à 2017



### Poids des modalités de service toutes catégories de personnels confondues en 2017



\* les temps incomplets correspondent aux agents non titulaires ne travaillant pas à temps plein

\*\* crédits d'heures pour fonction élective, temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise

# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Personnels Idep

40 personnels Idep exercent à temps partiel (dont 4 hommes), soit 3 hommes de plus mais 4 femmes de moins qu'à la rentrée 2016.

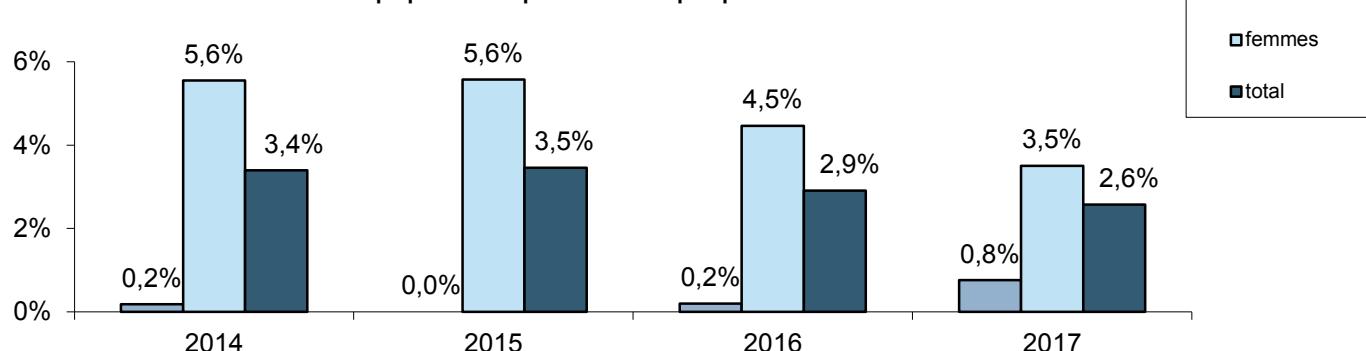
La part des femmes exerçant à temps partiel a diminué depuis 2015 passant de 5,6% à 3,5% quand la part des hommes a augmenté de 0,8 point.

En 2017, le taux le plus élevé de fonctions exercées à temps partiel concerne la tranche d'âge 40-44 ans (5,5%), en hausse de 1,2 point par rapport à 2016. Suivent les trentenaires, dont les taux sont supérieurs à 4% mais qui ont été divisés par 2 entre les deux rentrées.

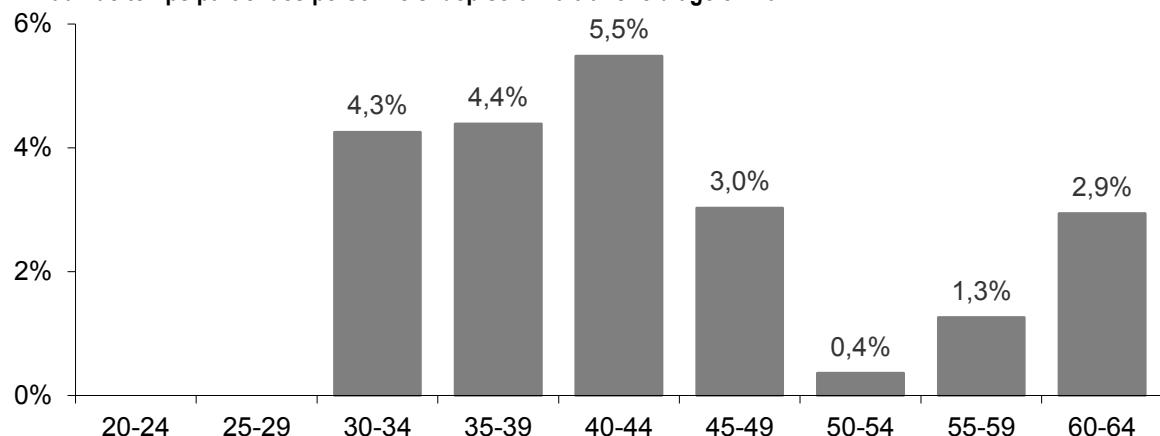
Évolution sexuée des personnels Idep à temps partiel de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	Évolution 16-17
Femmes	46	48	40	36	-10,0%
Hommes	1	-	1	4	300,0%
Total	47	48	41	40	-2,4%

Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels Idep depuis 2014



Taux de temps partiel des personnels Idep selon la tranche d'âge en 2017



## Enseignants du premier degré

96,2% des enseignants du premier degré exerçant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 85,4% des effectifs enseignants.

Le nombre d'enseignants exerçant à temps partiel augmente de 0,9% entre 2016 et 2017. Depuis la rentrée 2014, quel que soit le sexe, le taux d'agents à temps partiel ne cesse de croître. En 2017, il atteint au global 12,2% (13,8% pour les femmes et 3,2% pour les hommes).

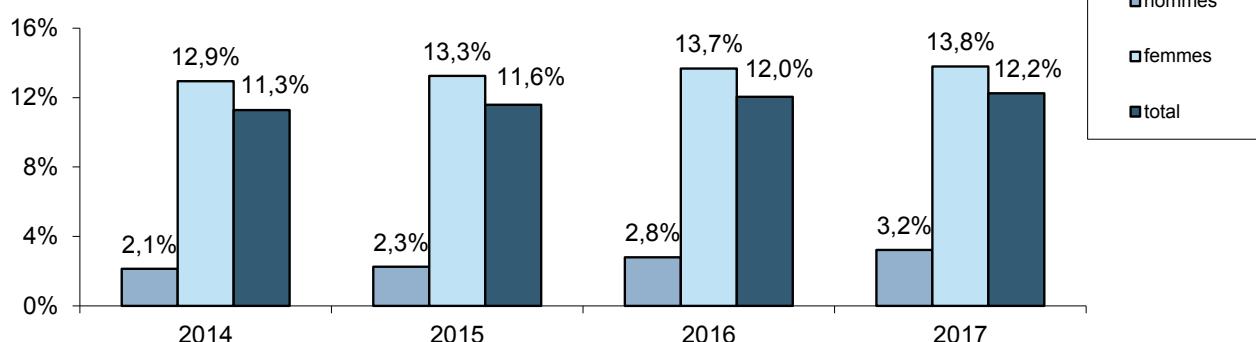
Comme les années précédentes, les tranches d'âge 30-34 ans et 35-39 ans comptent les taux de temps partiel les plus élevés, avec respectivement 24,4% et 20,0% des personnes concernées. Suivent les 40-44 ans, avec un taux de 12,2%.

Par rapport à 2016, les tranches d'âge dont le taux a légèrement augmenté sont celles comprises entre 40 et 59 ans.

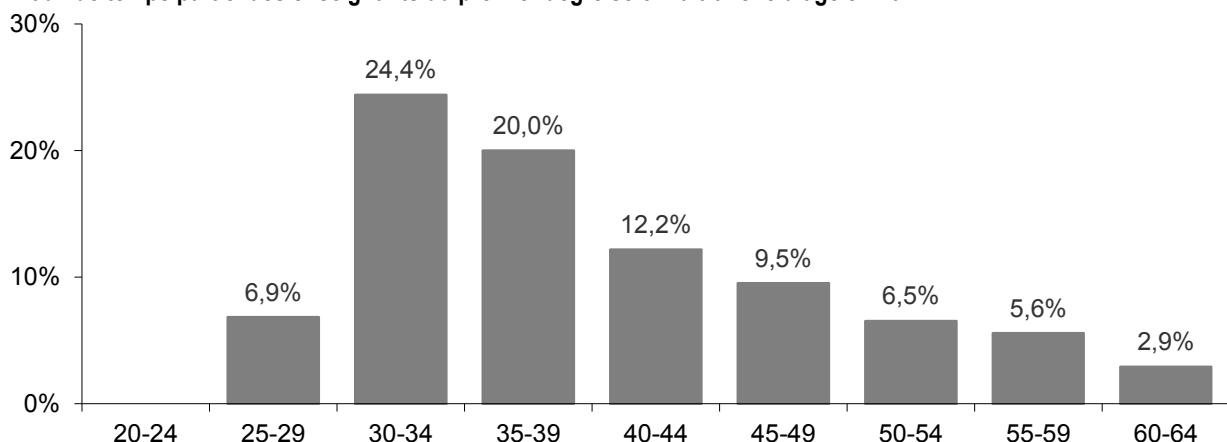
### Évolution sexuée des enseignants du premier degré à temps partiel de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	Évolution 16-17
Femmes	1 426	1 481	1 544	1 552	0,5%
Hommes	43	45	56	62	10,7%
Total	1 469	1 526	1 600	1 614	0,9%

### Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du premier degré depuis 2014



### Taux de temps partiel des enseignants du premier degré selon la tranche d'âge en 2017



# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Enseignants du second degré

80,8% des enseignants du second degré travaillant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 58,9% des effectifs enseignants. La part d'hommes exerçant à temps partiel (3,4%) est en hausse depuis 2014.

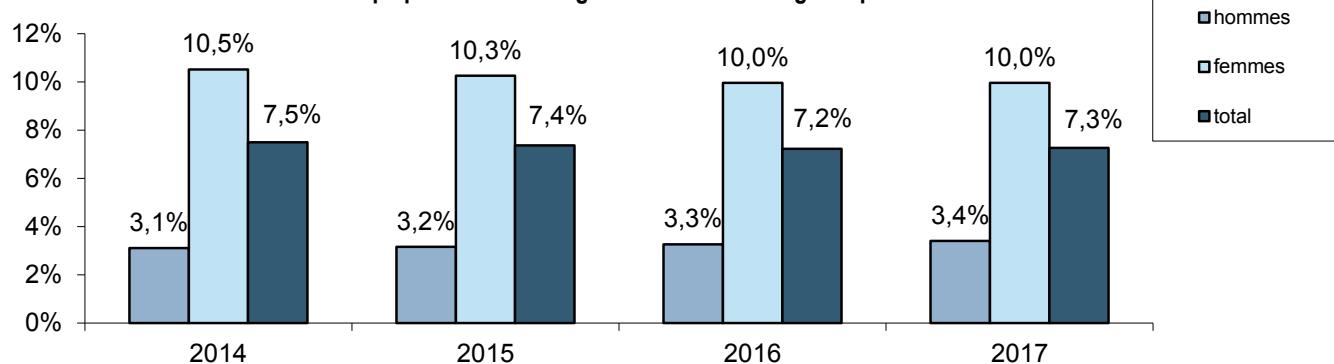
Le nombre de personnels travaillant à temps partiel augmente de 1,7% entre 2016 et 2017 alors qu'il était en baisse entre 2014 et 2016. Cette hausse s'observe pour les femmes (+7 agents) et plus significativement pour les hommes (+ 12 agents).

Les enseignants du second degré se différencient des autres personnels par la répartition des taux de temps partiels selon les tranches d'âge. La part d'agents à temps partiel est la plus forte pour les 60-64 ans, soit 13,6%. Les 55-59 ans ont un taux comparable à celui des 35-39 ans, respectivement 9,1% et 9,3%. Le motif du temps partiel est à 58% de droit pour élever un enfant pour la tranche la plus jeune et autour de 94% sur autorisation pour les tranches les plus âgées.

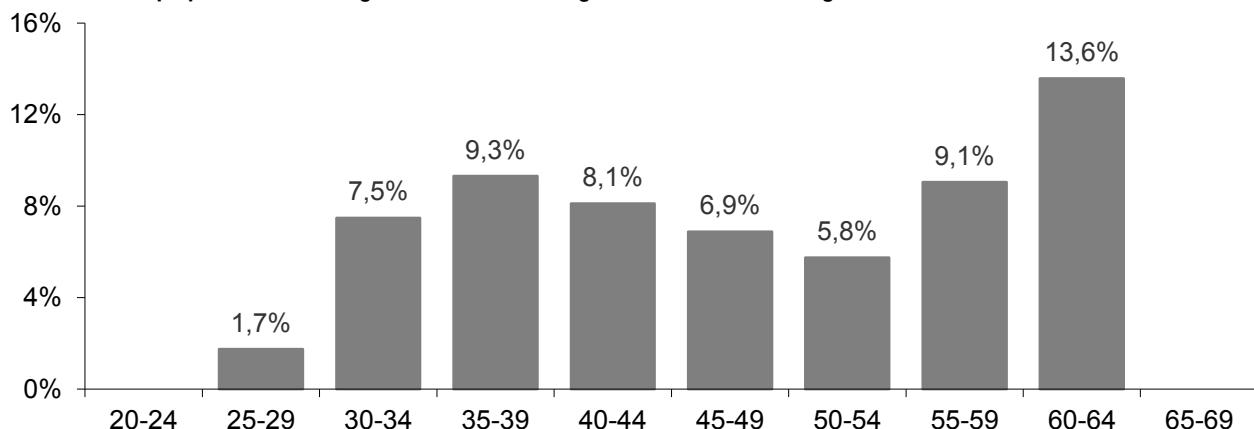
Évolution sexuée des enseignants du second degré à temps partiel de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	Évolution 16-17
Femmes	947	934	916	923	0,8%
Hommes	192	198	208	220	5,8%
Total	1 139	1 132	1 124	1 143	1,7%

Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du second degré depuis 2014



Taux de temps partiel des enseignants du second degré selon la tranche d'âge en 2017



## Focus sur le service des agents en fin de carrière : les 55 ans et plus

Effectifs et taux de temps partiel des enseignants du second degré âgés de 55 ans et plus par sexe en 2017

	Ensemble des 55 ans et +	dont exerçant à temps partiel		dont sur autorisation		dont quotité > 80%	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Femmes	1 347	185	13,7%	172	93,0%	93	50,3%
Hommes	1 114	72	6,5%	70	97,2%	31	43,1%
Total	2 461	257	10,4%	242	94,2%	124	48,2%

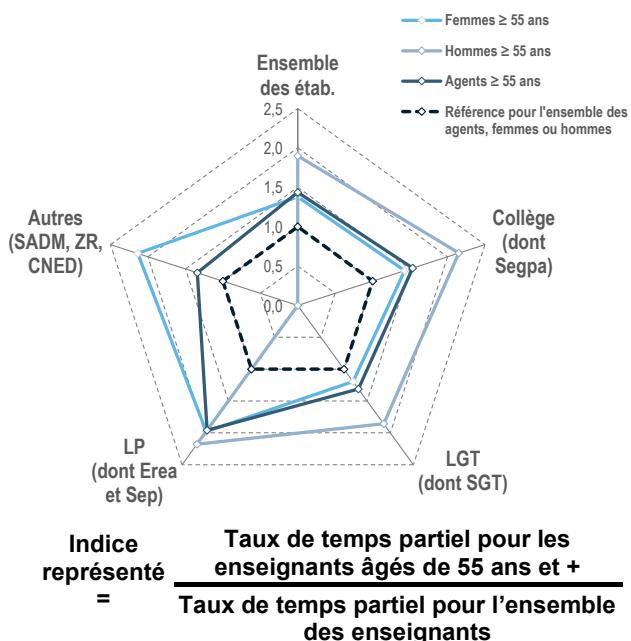
2 461 enseignants du second degré sont âgés de 55 ans et plus, dont 55% de femmes.

10,4% de ces personnels exercent à temps partiel, soit 3,1 points de plus que le taux de l'ensemble de la catégorie.

94,2% des temps partiels des agents de 55 ans et plus sont accordés sur autorisation, ce taux est de 65,9% tous âges confondus.

Près de la moitié des temps partiels dont bénéficient les enseignants âgés de 55 ans et plus ont une quotité supérieure à 80% (moins d'un tiers pour l'ensemble des enseignants).

### La mesure de l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement en 2017



Un indice supérieur à 1 indique que la part d'agents exerçant à temps partiel est plus élevée pour les 55 ans et plus que pour l'ensemble des enseignants.

Ce ratio est également calculé pour les femmes et pour les hommes âgés de 55 ans et plus.

Le radar ci-dessous positionne les enseignants de 55 ans et plus par rapport à l'ensemble des enseignants pour chaque type d'établissement d'affectation.

Ainsi, plus la valeur relative aux 55 ans et plus est extérieure au pentagone (base 1 représenté par des tirets), plus le taux d'agents exerçant à temps partiel de cette tranche d'âge est élevé par rapport à l'ensemble des agents affectés dans le type d'établissement observé.

En collège, le taux de femmes âgées de 55 ans et plus exerçant à temps partiel est 1,5 fois plus élevé que celui de l'ensemble des femmes.

Quel que soit le type d'établissement, l'écart entre la proportion d'enseignants travaillant en fin de carrière à temps partiel et celle de l'ensemble des enseignants du même sexe est plus important chez les hommes que chez les femmes.

# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Personnels IATSS

97% des IATSS exerçant à temps partiel sont des femmes, part stable depuis 2013 ; elles représentent 84,3% des effectifs IATSS.

Après une légère augmentation entre 2015 et 2016, le nombre de personnes à temps partiel est en baisse de 36 agents en 2017 (34 femmes et 2 hommes en moins).

Les IATSS se démarquent par un taux élevé de personnels à temps partiel, soit 14,2% en 2017, malgré une diminution de 1,4 point par rapport à 2016.

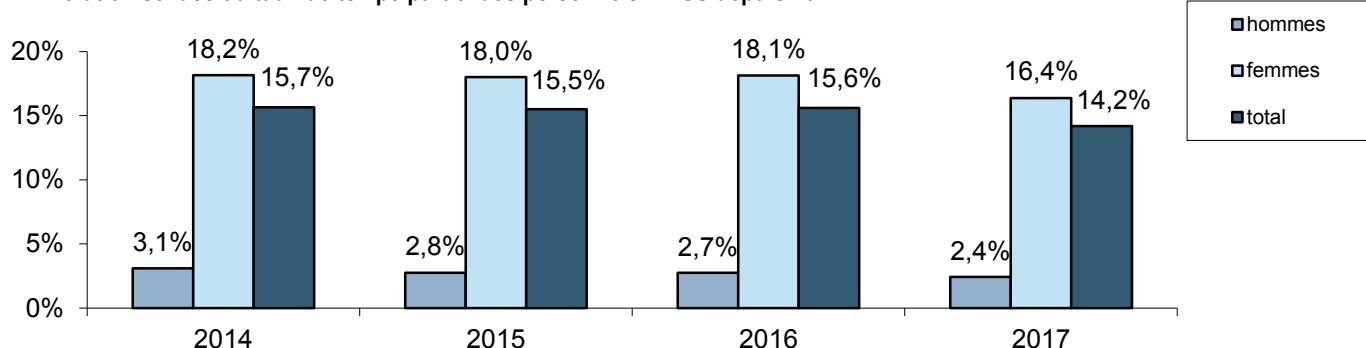
Pour les femmes, ce taux est de 16,4%, en baisse de 1,7 point à cette rentrée. Il est de 2,4% pour les hommes, également en baisse, de 0,3 point.

La tranche d'âge de 35-39 ans est la plus concernée avec près d'un quart des agents à temps partiel. Ce taux a diminué pour toutes les tranches d'âge hormis les extrêmes : +0,1 point pour les 25-29 ans et +2,5 points pour les 60-64 ans. La baisse la plus importante, de 4 points, concerne les 30-34 ans.

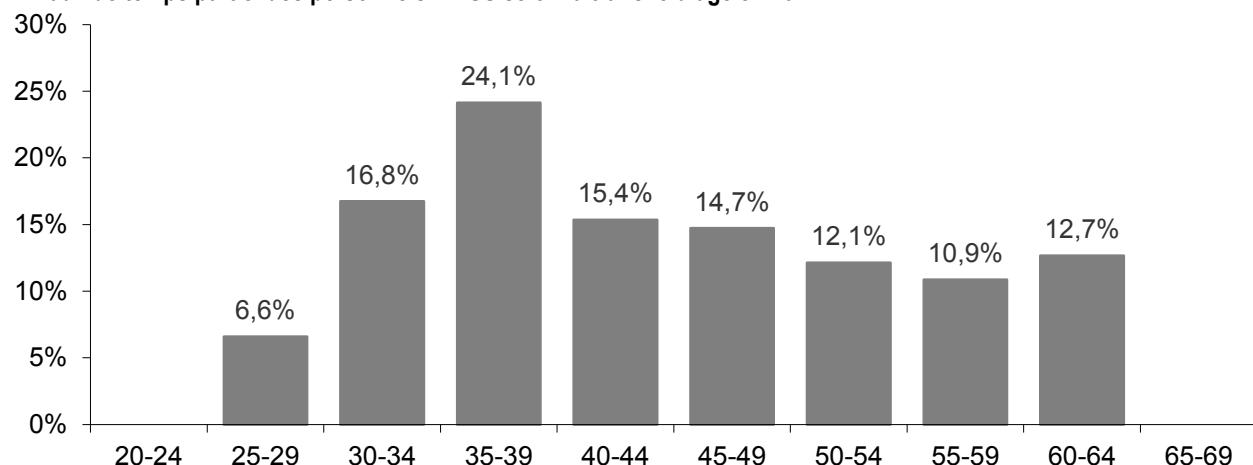
Évolution sexuée des personnels IATSS à temps partiel de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	Évolution 16-17
Femmes	438	432	434	400	-7,8%
Hommes	15	13	13	11	-15,4%
Total	453	445	447	411	-8,1%

Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels IATSS depuis 2014



Taux de temps partiel des personnels IATSS selon la tranche d'âge en 2017



## Focus sur les filières de personnels IATSS

Taux de temps partiel des personnels IATSS par filière, catégorie et sexe en 2017

		Ensemble	Femmes	Hommes
Administratifs	A	4,9%	6,0%	2,7%
	B	11,8%	13,7%	1,3%
	C	16,2%	16,7%	6,1%
	Non titulaires	1,6%	1,7%	0,0%
	Total	11,7%	13,0%	2,8%
Techniques	A	9,2%	23,1%	2,0%
	B	11,8%	25,9%	2,4%
	C	15,3%	21,1%	1,4%
	Non titulaires	0,0%	0,0%	0,0%
	Total	11,8%	19,5%	1,6%
Médico-sociaux	A	30,3%	30,7%	12,5%
	B	28,0%	28,9%	0,0%
	Non titulaires	1,3%	1,4%	0,0%
	Total	25,4%	26,1%	5,6%

Un agent sur 4 de la filière médico-sociale exerce à temps partiel. Parmi les titulaires, ce taux atteint 28% pour les agents de catégorie B et 30% pour ceux de la catégories A.

Les personnels administratifs et techniques ont une part d'agents à temps partiel égale (environ 12%). Au sein de ces filières, le taux est le plus élevé pour les agents de catégorie C (entre 15 et 16%) et le plus faible pour ceux de catégorie A (5% pour les administratifs et 9% pour les personnels techniques).

# Absences

## Vie des personnels

Les absences sont comptabilisées sur l'année scolaire 2016-2017 pour les personnels en activité et ayant une affectation dans l'académie au 20.10.2016.

Les congés longue durée et les congés formation sont comptabilisés parmi les absences car ils ne modifient pas la position de l'agent, qui reste en activité.

À noter : lors de l'année scolaire 2015-2016, l'intégration des personnels d'inspection et de direction dans un nouveau système d'information (Sirhen) a eu des conséquences sur l'extraction des données. Les absences de ces personnels sont impactées, entraînant une possible sous-estimation.

### Comparatif global des taux d'absence

Entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, la proportion de personnes ayant pris au moins un congé diminue de 0,9 point,

passant de 64,5% à 63,6%. Ces personnes ont pris plus fréquemment des congés mais sur une durée plus courte que l'année précédente (26,2 jours contre 27,3 jours).

Le taux d'absence global s'élève à 4,6% en 2016-2017, il diminue de 0,3 point par rapport à 2015-2016.

Cet indicateur a légèrement augmenté pour les personnels d'assistance éducative (+ 0,1 point) et a diminué pour les autres catégories de personnels : -0,3 point pour les enseignants des premier et second degrés et les personnels Ido et -0,1 point pour les IATSS. Le taux d'absence le plus élevé reste celui des enseignants du premier degré (5,4%).

### La durée cumulée des absences

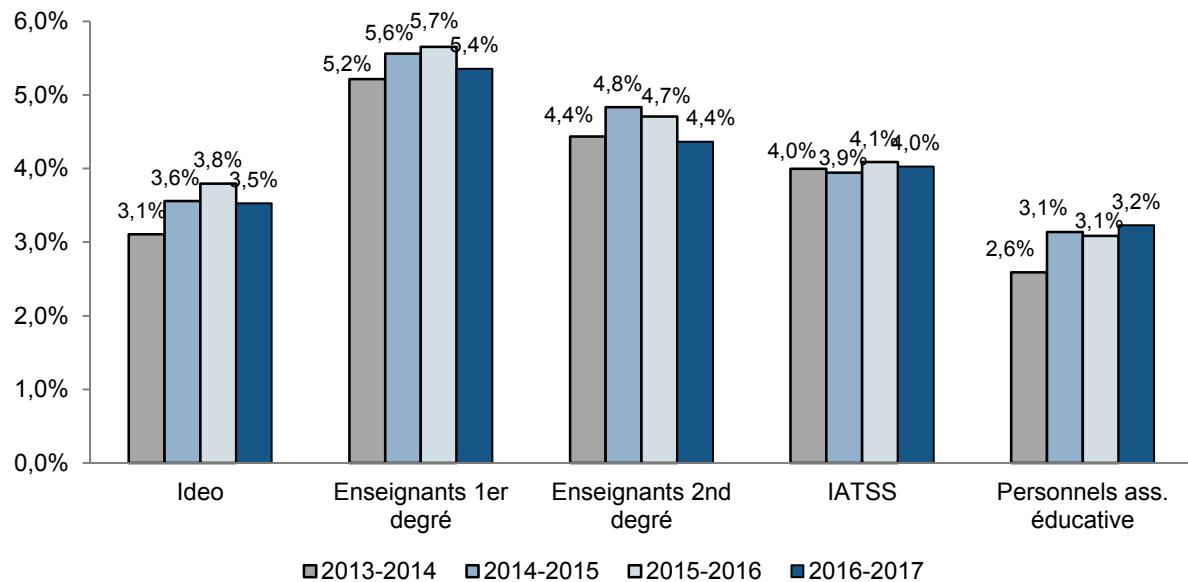
En 2016-2017, 8,9% des agents se sont absentés une journée, 27,5% entre 2 et 7 jours, 27,1% plus de 7 jours.

### Récapitulatif des absences pour l'ensemble des personnels de 2013-2014 à 2016-2017

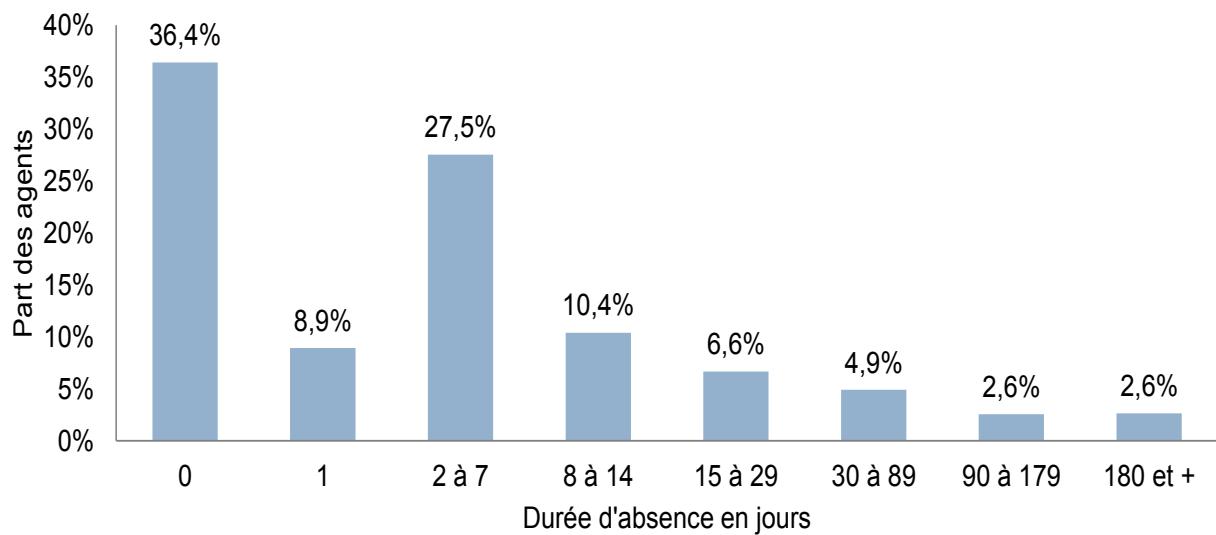
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	578 967	627 027	632 297	604 317	-27 980
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	63 099	70 329	75 987	77 644	1 657
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	35 446	35 533	35 858	36 223	365
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	21 465	23 281	23 140	23 030	-110
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	13 981	12 252	12 718	13 193	475

<b>Durée des congés par personne</b>	16,3	17,6	17,6	16,7	-0,9
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	27,0	26,9	27,3	26,2	-1,1
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	1,8	2,0	2,1	2,1	0,0
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	2,9	3,0	3,3	3,4	0,1
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	4,5%	4,8%	4,9%	4,6%	-0,3 pt

### Taux d'absence par catégorie de personnels pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



### Répartition des agents selon la durée totale de leur absence pendant l'année scolaire 2016-2017



# Absences

Vie des personnels

## Les motifs d'absence

En nombre, 44,2% des absences relèvent de la maladie ordinaire (1,8 point de moins que sur la période précédente) et 31,9% des autorisations d'absence (2,6 points de moins que sur la période précédente).

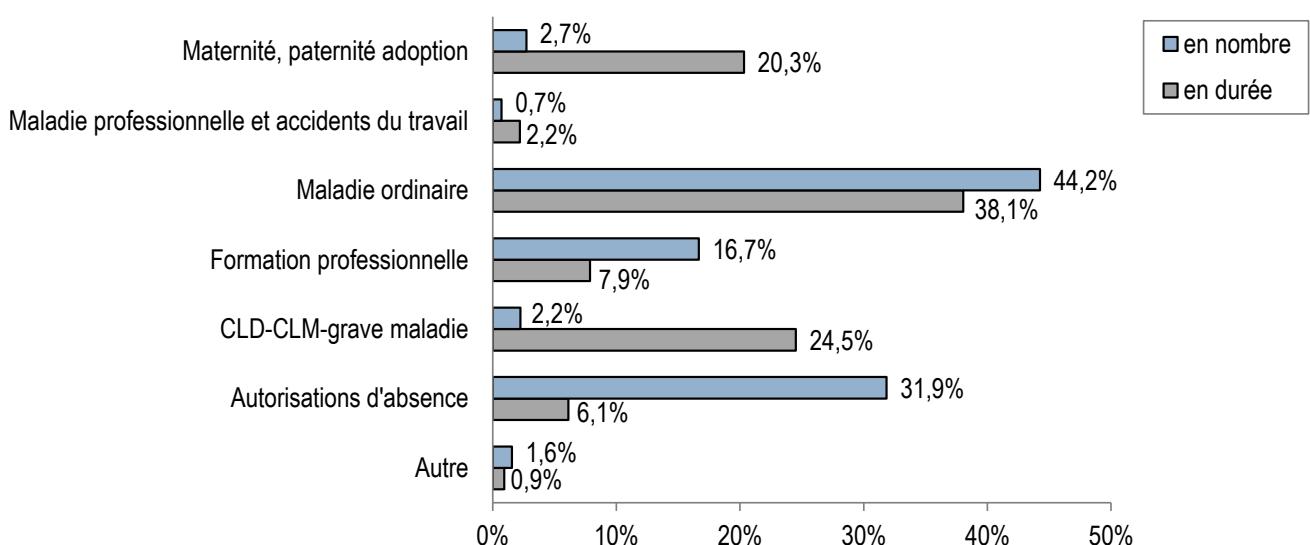
En durée, le motif d'absence le plus important est aussi la maladie ordinaire (38,1%) ; ensuite viennent la « longue maladie » (24,5%) et le congé maternité/paternité/adoption (20,3%). Ce dernier taux a diminué de 3,1 points par rapport à la rentrée 2016, ce qui représente plus de 25.000 jours de moins. Cette baisse concerne toutes les catégories de personnels sauf les personnels d'assistance éducative.

Les congés de maladie ordinaire et les autorisations d'absences ont concerné respectivement 41,5% et 41,2% des agents pour l'année scolaire 2016-2017.

Comme l'année précédente, parmi les autorisations d'absence, la garde d'enfant ou de personne handicapée reste le motif d'absence le plus fréquemment rencontré. Il concerne 16,3% des agents de l'académie et représente 12 733 jours.

Au global, les autorisations d'absence sont les absences les plus courtes en durée, elles génèrent en moyenne 2,5 jours d'absence par agent en 2016-2017. Selon le motif, la durée moyenne fluctue entre 7,7 jours par agent, en l'occurrence pour autorisation d'absence Rep+ (pour réunion, organisation...), et 1,8 jour pour autorisation d'absence sans traitement.

Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2016-2017



## Récapitulatif des absences par motif détaillé pour l'ensemble des personnels en 2016-2017

Motif / libellé	Nb de jours de congés pris pendant l'année scolaire	Part des jours de congés	Nb de congés pris pendant l'année scolaire	Part du nb de congés	Part des personnes ayant pris au moins un congé	Durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé
<b>Ensemble des motifs</b>	<b>604 317</b>	<b>100,0%</b>	<b>77 644</b>	<b>100,0%</b>	<b>63,6%</b>	<b>26,2</b>
Maternité, paternité et adoption	122 841	20,3%	2 112	2,7%	5,7%	59,1
CONGE D'ADOPTION	484	0,1%	9	0,0%	0,0%	53,8
CONGE DE MATERNITE	109 876	18,2%	1 132	1,5%	3,1%	97,2
CONGE DE PATERNITE	3036	0,5%	300	0,4%	0,8%	10,1
CONGE MATERNITE PATHOLOGIQUE LIE AU DES**	*	*	*	*	*	*
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	6 032	1,0%	502	0,6%	1,3%	12,7
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	3 369	0,6%	167	0,2%	0,4%	20,8
Maladie professionnelle et accidents du travail	13 283	2,2%	561	0,7%	0,8%	45,0
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	*	*	*	*	*	*
CONGE SUITE À UN ACCIDENT DE SERVICE OU DE TRAJET	12 895	2,1%	556	0,7%	0,8%	44,2
Maladie ordinaire	229 963	38,1%	34 350	44,2%	41,5%	15,3
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	229 963	38,1%	34 350	44,2%	41,5%	15,3
Formation professionnelle	47 496	7,9%	12 944	16,7%	15,9%	8,2
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	28 104	4,7%	134	0,2%	0,3%	238,2
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	*	*	*	*	*	*
FORMATION NEO TITULAIRES	81	0,0%	75	0,1%	0,1%	1,6
STAGE DE FORMATION CONTINUE	18 100	3,0%	12 647	16,3%	15,4%	3,3
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	1 182	0,2%	64	0,1%	0,1%	62,2
CLD-CLM-grave maladie	148 124	24,5%	1 742	2,2%	1,7%	238,9
CONGE DE LONGUE DUREE	55 640	9,2%	478	0,6%	0,6%	274,1
CONGE DE LONGUE MALADIE	89 876	14,9%	1 242	1,6%	1,1%	220,8
CONGE GRAVE MALADIE (NON TITUL.)	2 608	0,4%	22	0,0%	0,0%	260,8
Autorisations d'absence	36 917	6,1%	24 731	31,9%	41,2%	2,5
ABSENCE AUTORISEE REP+	2 132	0,4%	1 699	2,2%	0,8%	7,7
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	540	0,1%	379	0,5%	0,7%	2,1
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	2 392	0,4%	1 030	1,3%	2,5%	2,7
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	1 169	0,2%	1 006	1,3%	1,1%	2,8
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	3 943	0,7%	720	0,9%	1,8%	6,1
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	8 561	1,4%	6 735	8,7%	12,1%	2,0
AUTORISATION D'ABSENCE POUR CONGRÈS DES SYNDICATS NATIONAUX, DES FÉDÉRATIONS OU CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS	333	0,1%	266	0,3%	0,5%	1,9
AUTORISATION D'ABSENCE POUR GARDE D'ENFANT OU DE PERSONNE HANDICAPÉE	12 733	2,1%	9 966	12,8%	16,3%	2,2
AUTORISATION D'ABSENCE POUR LE MARIAGE OU LA CONCLUSION D'UN PACS DE L'AGENT	*	*	*	*	*	*
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	340	0,1%	234	0,3%	0,5%	1,8
AUTORISATIONS D'ABSENCES DIVERSES	*	*	*	*	*	*
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	678	0,1%	374	0,5%	0,8%	2,4
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	1 058	0,2%	528	0,7%	0,9%	3,3
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 354	0,2%	766	1,0%	1,4%	2,6
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	687	0,1%	253	0,3%	0,4%	5,0
SORTIE PEDAGOGIQUE	979	0,2%	772	1,0%	1,4%	1,9
Autre	5 693	0,9%	1 204	1,6%	1,5%	10,6
CONGE BONIFIE	697	0,1%	18	0,0%	0,0%	38,7
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	655	0,1%	260	0,3%	0,0%	50,4
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	*	*	*	*	*	*
CONGE FORMATION SYNDICALE	142	0,0%	119	0,2%	0,3%	1,3
CONGE SANS TRAIT. POUR INAPT.PHYS.TEMP.	3 167	0,5%	119	0,2%	0,2%	51,9
CONGES ANNUELS REMUNERES	*	*	*	*	*	*
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	357	0,1%	321	0,4%	0,5%	1,9
RECUPERATION DEPASSEMENT ORS ENS	381	0,1%	357	0,5%	0,4%	2,6

\*secret statistique effectifs ≤5

\*\*exposition au diéthylstilbestrol

# Absences des personnels Ideo

Vie des personnels

## Personnels Ideo

477 personnels Ideo ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2016-2017, soit 38,8% des personnes de cette catégorie. Cette part est la plus faible observée parmi toutes les catégories de personnels.

La durée moyenne d'absence pour un personnel Ideo ayant pris un congé est de 38 jours. Cette moyenne se réduit à 16,4 jours en écartant les congés « longue maladie » (CLD/ CLM et grave maladie) et maternité, paternité est adoption.

Par rapport à l'année scolaire précédente, ces personnels ont été moins nombreux en proportion à prendre au moins un congé (-2,1 points) et pour une durée moyenne plus courte.

Le taux d'absence le plus élevé est observé dans le Cher avec 4,9%, un taux qui reste stable par rapport à l'année précédente.

La valeur de cet indicateur est la plus basse dans le Loiret, elle est de 3,5%, après une hausse de 0,9 point.

En nombre, les absences sont majoritairement imputables à la maladie ordinaire avec 51,8% des congés ; vient ensuite la formation professionnelle, représentant 19,3% des absences, puis les autorisations d'absence avec 18,1%.

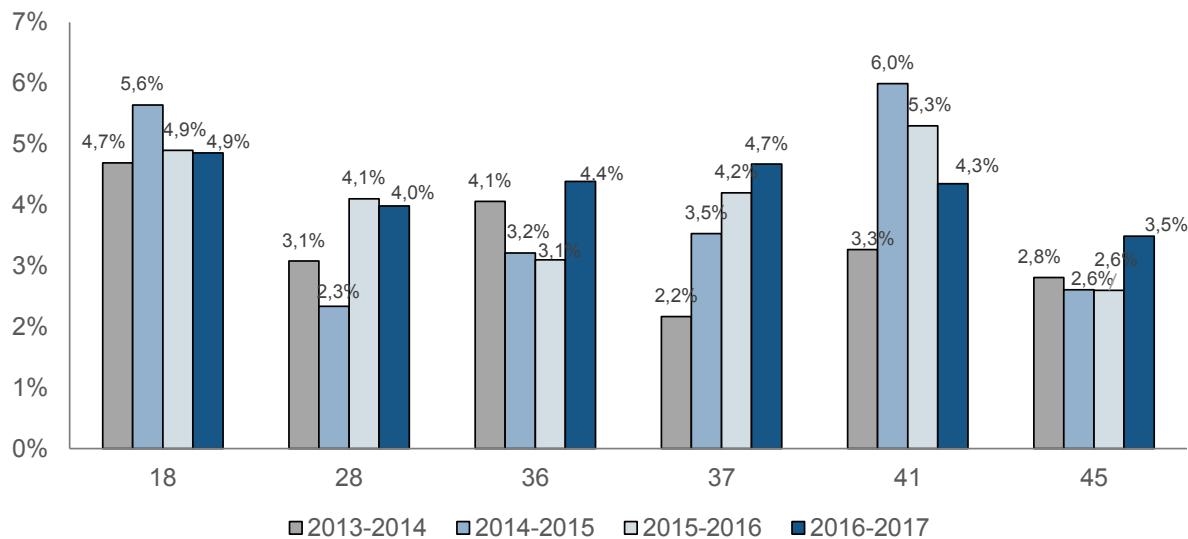
En durée, les motifs d'absence les plus importants sont en premier lieu la « longue maladie » avec 44,7% - part plus importante que pour les autres catégories de personnels - et la maladie ordinaire avec 32,2% de la durée totale des congés.

## Récapitulatif des absences des personnels Ideo de 2013-2014 à 2016-2017

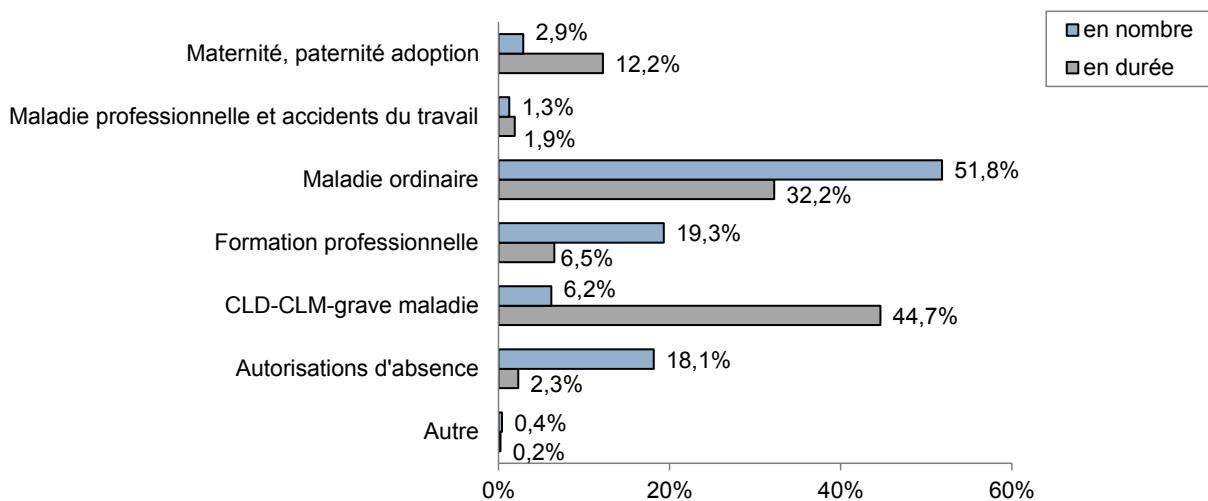
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	15 448	17 956	19 229	18 147	-1 082
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	973	1 173	1 368	1 279	-89
Nombre de personnes dans l'académie	1 362	1 383	1 388	1 410	22
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	422	490	498	477	-21
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	940	893	890	933	43

Durée des congés par personne	11,3	13,0	13,9	12,9	-1,0
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	36,6	36,6	38,6	38,0	-0,6
Nombre moyen de congés pris	0,7	0,8	1,0	0,9	-0,1
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,3	2,4	2,7	2,7	0,0
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	3,1%	3,6%	3,8%	3,5%	-0,3 pt

## Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



## Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2016-2017



# Absences des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Vie des personnels

## Enseignants du premier degré

Près des 3/4 des enseignants du premier degré ont pris au moins un congé en 2016-2017, la durée moyenne par personne est de 26,4 jours (elle est de 13,9 jours sans les congés « longue maladie » et maternité).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion de personnels à avoir pris au moins un congé diminue de 0,4 point et la durée moyenne de congés baisse de 1,3 point. À l'inverse, la fréquence de prise de congé augmente légèrement.

Le taux d'absence est le plus important dans le Cher avec 6,8%. Dans tous les départements, la valeur de l'indicateur a augmenté par rapport à l'année précédente, sauf dans le Loiret où elle se stabilise à 6,0%. La hausse la plus importante est observée dans l'Indre, département où le taux reste le plus faible, avec 1,4 point de plus.

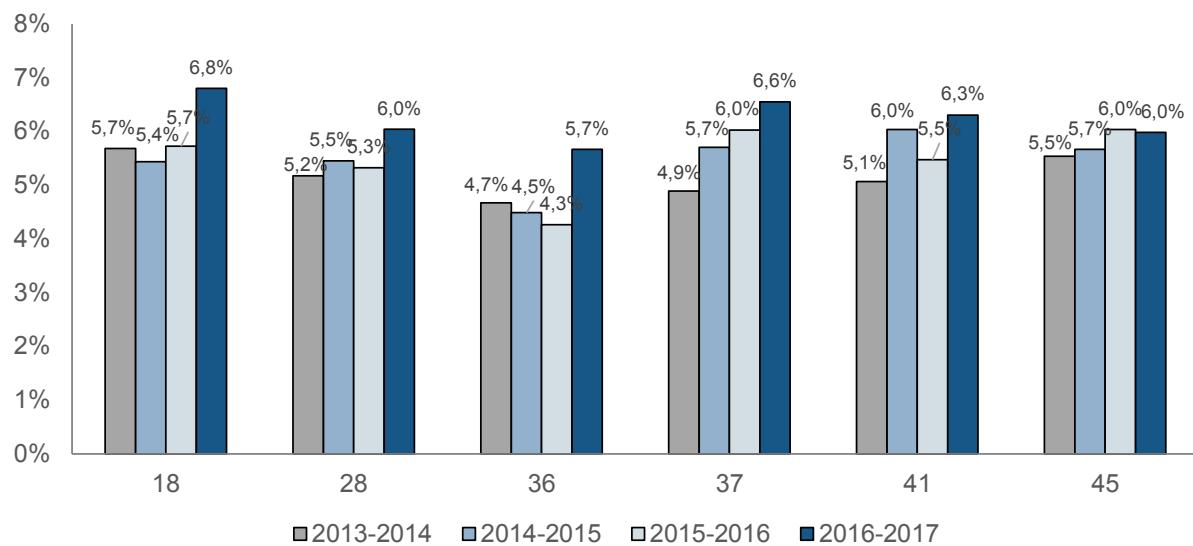
En nombre, les principales causes sont la maladie ordinaire à 40,2% et les autorisations d'absence à 38,9%. Ces motifs ont diminué de respectivement, 2,2 et 3,2 points par rapport à 2015-2016, au profit de la formation professionnelle.

En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (36,4%), suivi des congés de maternité, paternité et adoption (24,9%), cette catégorie de personnels étant l'une des plus jeunes et la plus féminisée.

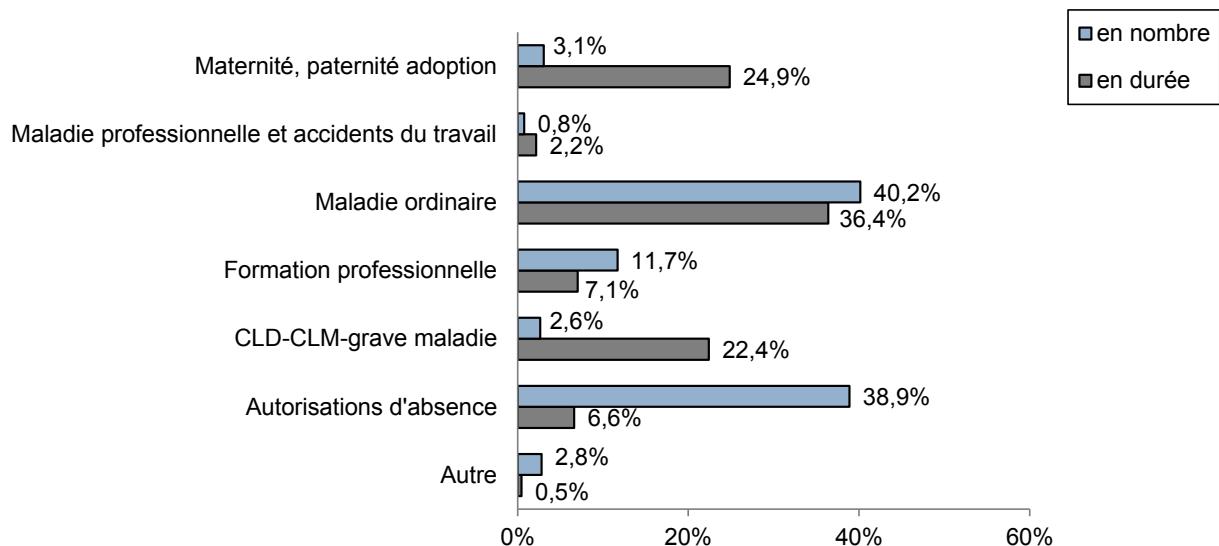
### Récapitulatif des absences des enseignants du premier degré de 2013-2014 à 2016-2017

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	248 194	264 496	271 861	259 717	-12 144
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	27 307	30 660	32 563	34 176	1 613
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	13 037	13 030	13 174	13 289	115
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	9 117	9 786	9 806	9 839	33
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	3 920	3 244	3 368	3 450	82
<b>Durée des congés par personne</b>	19,0	20,3	20,6	19,5	-1,1
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	27,2	27,0	27,7	26,4	-1,3
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	2,1	2,4	2,5	2,6	0,1
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	3,0	3,1	3,3	3,5	0,2
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-0,3 pt</b>

## Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



## Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2016-2017



# Absences des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Vie des personnels

## Enseignants du second degré

9.657 enseignants du second degré ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2016-2017, soit 62,1% des personnels de cette catégorie. La durée moyenne d'absence est de 25,7 jours pour les personnes ayant pris au moins un congé (14,3 jours en ôtant les congés « longue maladie » et maternité).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion d'enseignants ayant pris un congé diminue (-2,2 points). En moyenne, le nombre de congés pris par personne reste stable (3,4 jours) pour une durée plus courte que celle de la période précédente (25,7 jours).

Le taux d'absence a augmenté dans tous les départements, sauf dans l'Eure-et-Loir (-0,1 point). Les taux les plus élevés concernent l'Indre-et-Loire et le Cher, départements dans lesquels les taux ont le plus augmenté (+0,7 point).

En nombre, 42,1% des absences ont pour motif la maladie ordinaire et 27,9% les autorisations d'absence. La part de ces deux motifs a diminué de respectivement 1,5 et 2,8 points, quand celle des congés pour formation professionnelle a augmenté de 4,8 points.

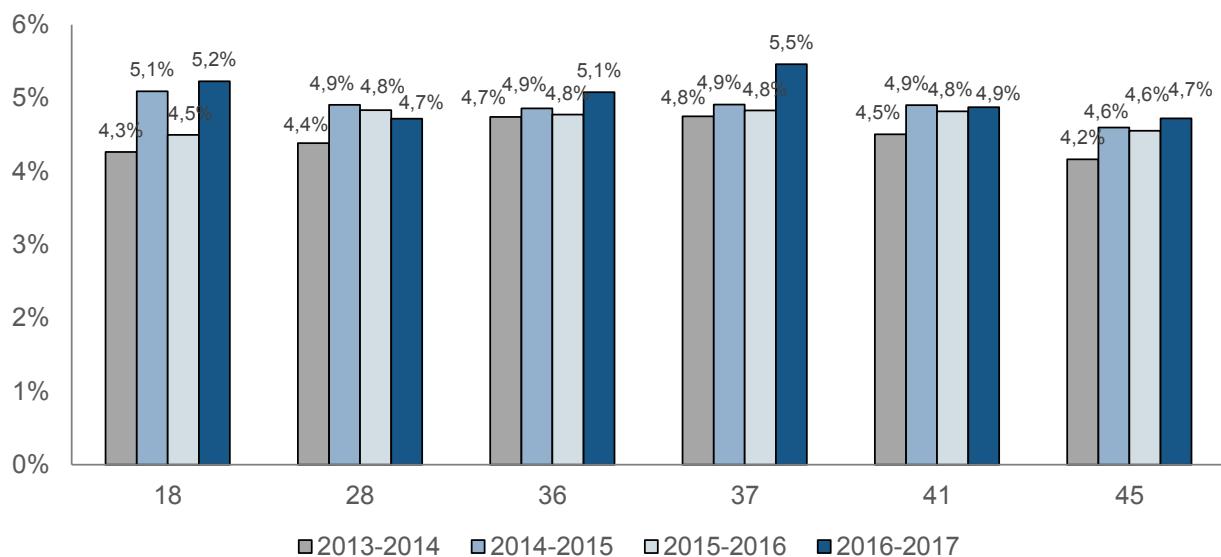
En durée, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie ordinaire (35,7%) et la « longue maladie » (28,2%). Les absences pour maternité, paternité ou adoption sont le troisième motif observé (16,1%).

Récapitulatif des absences des enseignants du second degré de 2013-2014 à 2016-2017

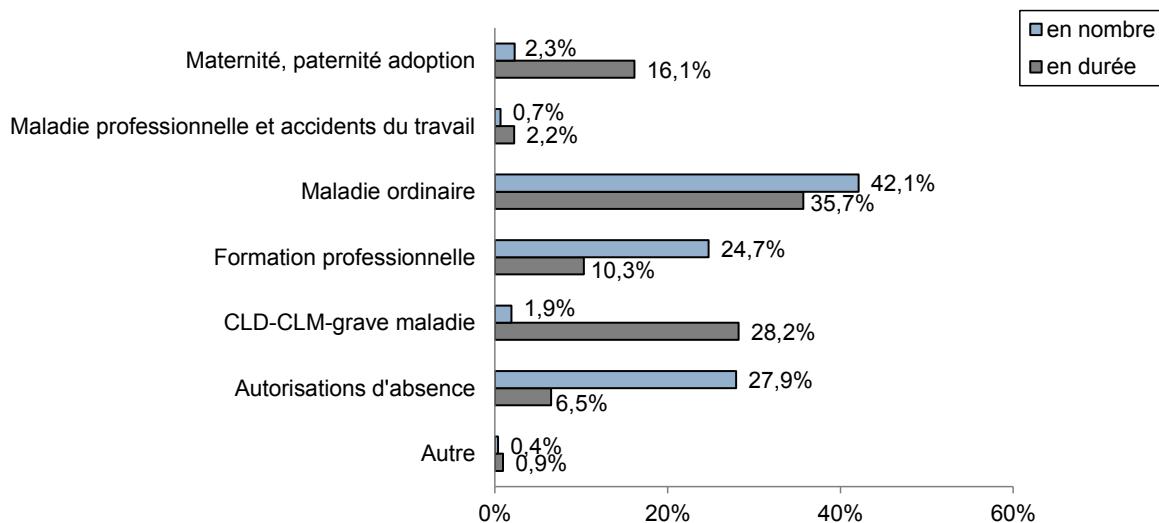
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	244 209	268 122	263 927	247 809	-16 118
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	27 623	30 006	33 311	33 055	-256
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	15 087	15 189	15 364	15 560	196
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	9 280	10 030	9 864	9 657	-207
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	5 807	5 159	5 500	5 903	403

<b>Durée des congés par personne</b>	16,2	17,7	17,2	15,9	-1,3
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	26,3	26,7	26,8	25,7	-1,1
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	1,8	2,0	2,2	2,1	-0,1
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	3,0	3,0	3,4	3,4	0,0
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,4%</b>	<b>-0,3 pt</b>

### Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



### Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2016-2017



# Absences des personnels IATSS

Vie des personnels

## Personnels IATSS

Un personnel IATSS sur deux a pris au moins un congé en 2016-2017, la durée moyenne par personne étant de 29,3 jours (elle est de 17 jours sans les congés « longue maladie » et maternité).

En 2016-2017, les IATSS sont moins nombreux à avoir pris au moins un congé qu'en 2015-2016 (-33 personnes, -1,1 point) sur une durée moyenne plus longue de 0,2 jour par rapport à 2015-2016.

Les taux d'absence augmentent dans le Cher, l'Indre-et-Loire, l'Indre et le Loiret, avec une hausse comprise entre 0,8 et 1,4 point. Dans ces départements, il est de 5%, le plus élevé pour cette catégorie de personnels.

Le taux diminue dans l'Eure-et-Loir (-0,3 point) et le Loir-et-Cher enregistre le taux le plus bas, de 3,5%, après une baisse de 0,6 point par rapport à 2015-2016.

En nombre, 62,7% des absences relèvent de la maladie ordinaire et 23,3% des autorisations d'absence.

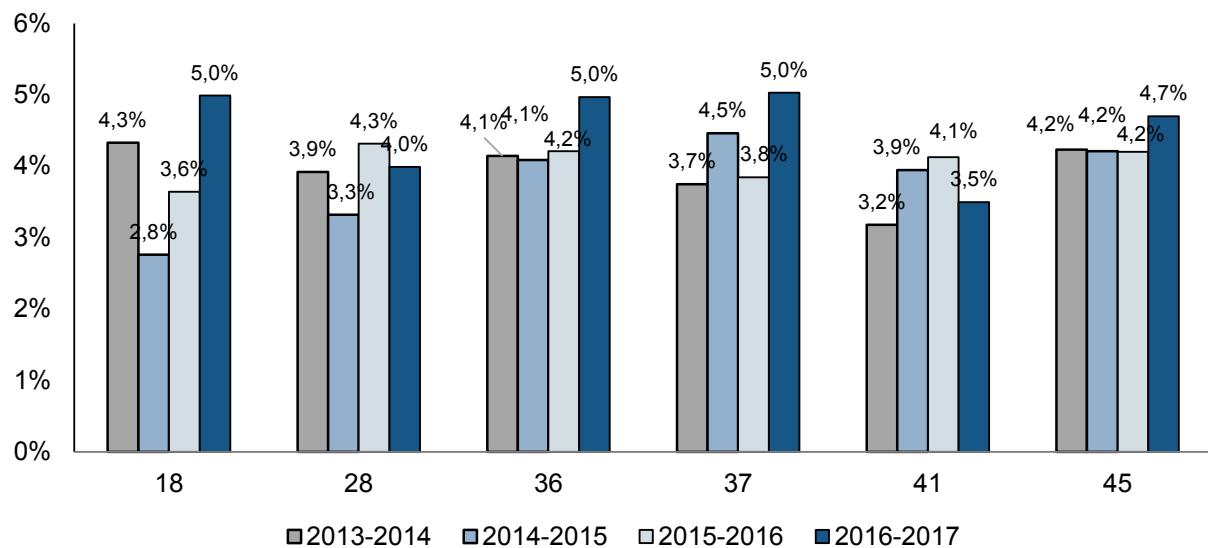
En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (48,1%). Ensuite, la « longue maladie » représente 24,9% de la durée totale des congés pris.

Récapitulatif des absences des personnels IATSS de 2013-2014 à 2016-2017

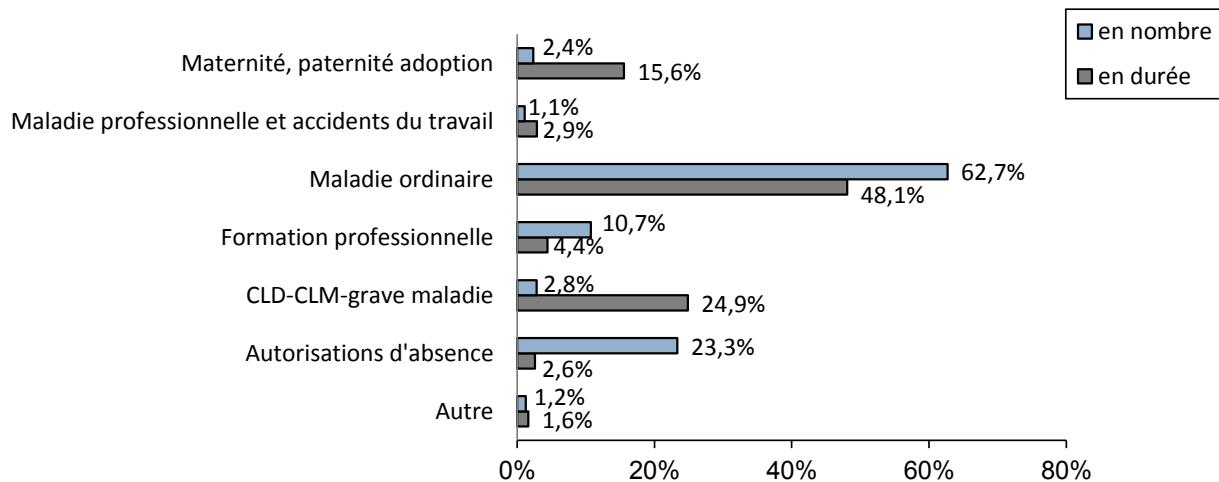
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	41 973	41 648	42 832	42 142	-690
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	3 473	3 967	4 250	4 161	-89
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	2 878	2 894	2 871	2 866	-5
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	1 317	1 463	1 470	1 437	-33
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	1 561	1 431	1 401	1 429	28

<b>Durée des congés par personne</b>	14,6	14,4	14,9	14,7	-0,2
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	31,9	28,5	29,1	29,3	0,2
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	1,2	1,4	1,5	1,5	0,0
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	2,6	2,7	2,9	2,9	0,0
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	4,0%	3,9%	4,1%	4,0%	-0,1 pt

### Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



### Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2016-2017



# Absences des PAE

Vie des personnels

## Personnels d'assistance éducative

Plus d'un personnel d'assistance éducative sur deux a pris au moins un congé en 2016-2017. La durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé est de près de 22,5 jours, elle est de 15,8 jours en ôtant les congés « longue maladie » et maternité.

Par rapport à 2015-2016, la part des agents ayant pris au moins un congé a augmenté de 3,1 points, la durée moyenne de congés a diminué de 0,4 point et la fréquence de prise de congé a légèrement augmenté.

Entre les deux dernières années scolaires, les taux d'absence ont augmenté dans tous les départements sauf dans l'Indre-et-Loire (-0,2 point). Les hausses les plus importantes sont observées dans le Loir-et-Cher (+1 point) et le Cher (+0,8 point) atteignant respectivement 4,2% et 2,2%.

Les écarts départementaux posent toujours la question de l'exhaustivité de l'enregistrement des congés de ce type de personnels et met en avant une gestion de l'absence différente selon le département.

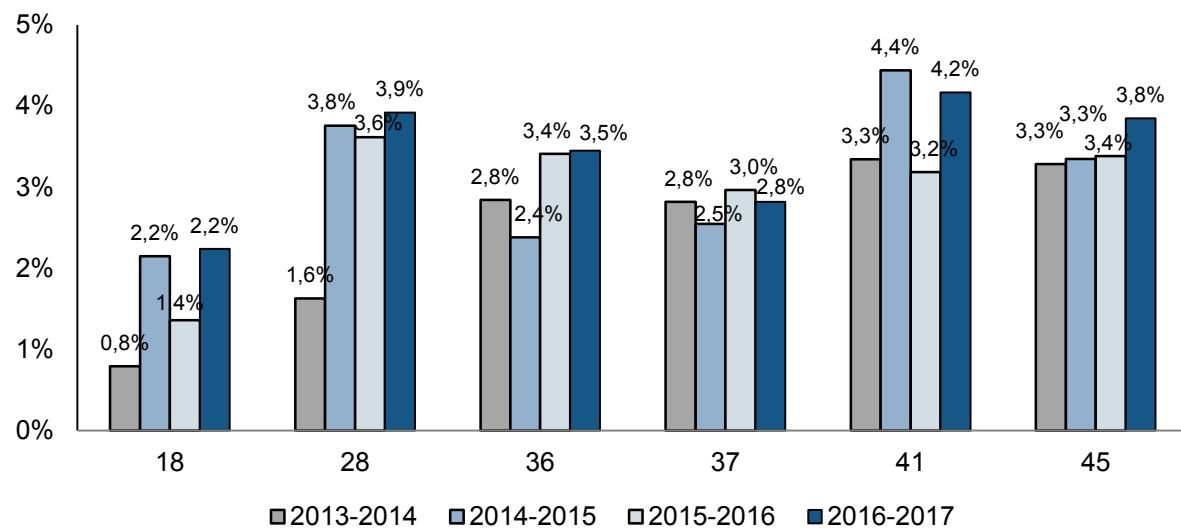
En nombre, les absences sont dues pour 69,0% à la maladie ordinaire et pour 23,9% à des autorisations d'absence.

En durée, la maladie ordinaire représente 57,1% de la durée totale des congés pris et la maternité, paternité et adoption 25,9%.

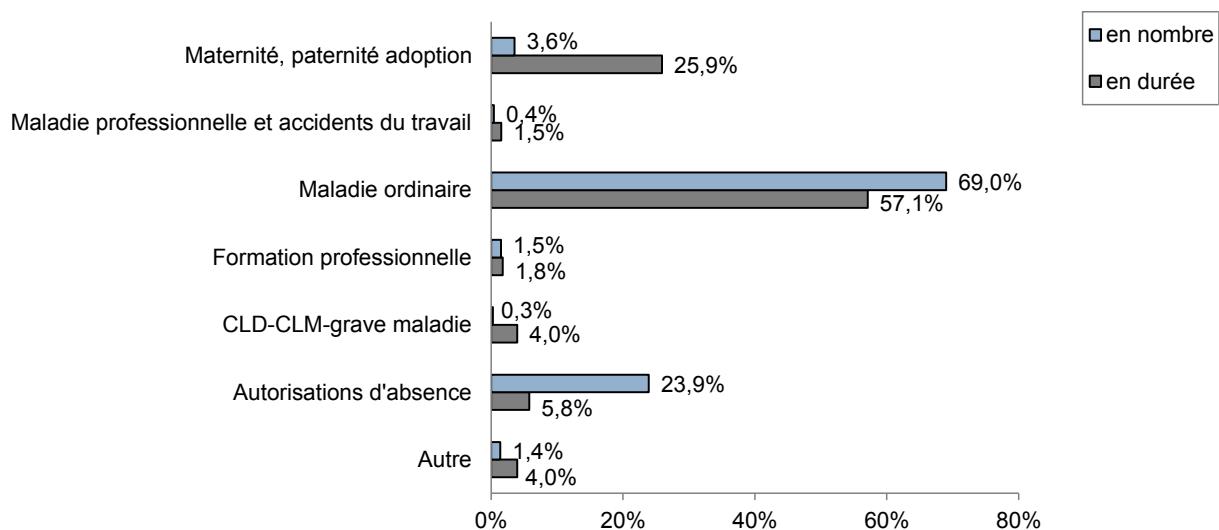
Récapitulatif des absences des personnels d'assistance éducative de 2013-2014 à 2016-2017

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16-17/15-16
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	29 143	34 805	34 448	36 502	2 054
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	3 723	4 523	4 495	4 973	478
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	3 082	3 037	3 061	3 098	37
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	1 329	1 512	1 506	1 621	115
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	1 753	1 525	1 555	1 477	-78
<b>Durée des congés par personne</b>	9,5	11,5	11,3	11,8	0,5
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	21,9	23,0	22,9	22,5	-0,4
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	1,2	1,5	1,5	1,6	0,1
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	2,8	3,0	3,0	3,1	0,1
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,2%</b>	<b>+0,1 pt</b>

### Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2013-2014 à 2016-2017



### Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2016-2017



# Accompagnement des personnels

Vie des personnels

## L'action sociale (prestations sociales)

La politique d'action sociale s'adresse à tous les personnels actifs et retraités de l'éducation nationale, titulaires et contractuels du secteur public et du secteur privé sous contrat sous réserve de remplir les conditions d'attribution et dans la limite des crédits disponibles.

## Les différents types de prestations de l'académie d'Orléans-Tours

Les domaines d'intervention de l'action sociale sont les suivants :

### Les prestations interministérielles (Pim)

Les Pim sont les aides communes à tous les ministères et dont les critères d'attribution sont nationaux. Les Pim portent sur l'aide à la restauration des agents, les séjours des enfants et l'aide aux parents d'enfant handicapé.

### Les actions sociales d'initiative académique (Asia)

La politique d'action sociale de l'académie d'Orléans-Tours s'articule notamment autour de dix Asia intervenant dans différents domaines.

Il s'agit de :

- accueil logement,
- aide au logement CIV,
- allocation de l'enseignement supérieur,
- séjours collectifs d'enfants,
- stage à activité unique,
- séjours dans le cadre du système éducatif,
- activités sportives et culturelles,
- aide juridique forfaitaire,
- aide au permis de conduire,
- aide à la naissance ou à l'adoption.

## Les aides exceptionnelles

Les aides exceptionnelles permettent de venir en aide aux agents qui ont à faire face à des difficultés passagères par suite d'événements imprévus et exceptionnels. Les demandes sont instruites par les commissions départementales d'action sociale.

## Répartition des dépenses des aides (titre 2 et hors titre 2)

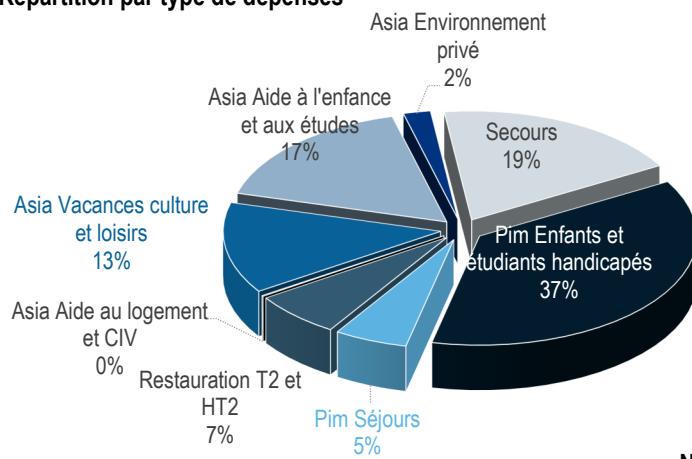
Pour l'année 2017, le budget total consacré à l'action sociale s'élève à 1.017.996,20 € pour le programme 0214.

	Montant des dépenses	Poids des dépenses
Pim	438 743,60 €	43,1%
Asia	389 058,60 €	38,2%
Aides exceptionnelles	190 194,00 €	18,7%
Total	1 017 996,20 €	100,0%

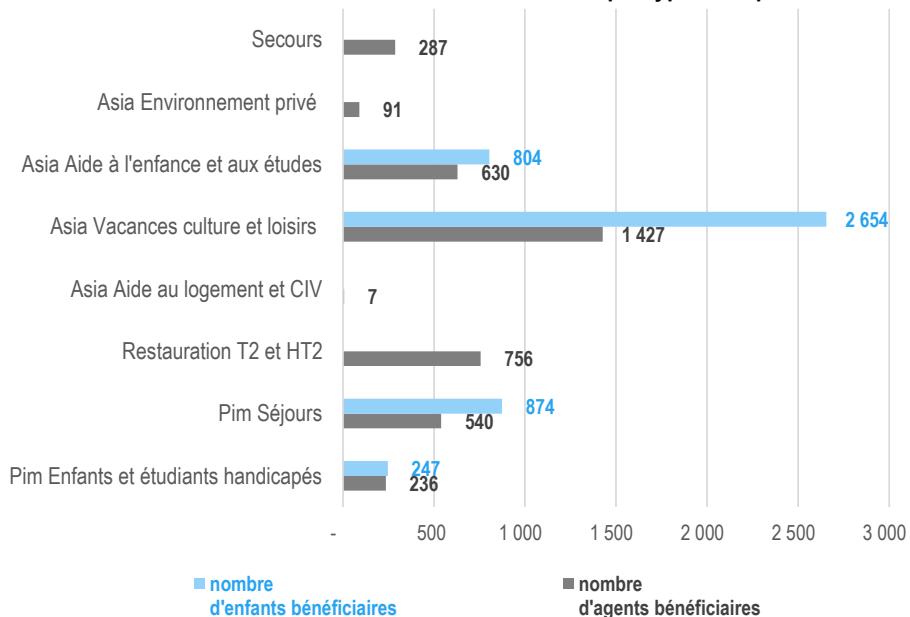
## Bilan 2017 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214

Programme 0214	Répartition des dépenses	nombre d'agents bénéficiaires	nombre d'enfants bénéficiaires
<b>Pim Enfants et étudiants handicapés</b>	375 191,57 €	236	247
<b>Pim Séjours (avec séjours spécialisés)</b>	55 531,74 €	540	874
<b>Restauration T2 et HT2</b>	67 646,44 €	756	
<b>Asia Aide au logement et CIV</b>	1 173,00 €	7	
<b>Asia Vacances culture et loisirs (avec les séjours en centres spécialisés)</b>	137 594,55 €	1 427	2 654
<b>Asia Aide à l'enfance et aux études : séjours éducatifs, allocation d'enseignement supérieur et aide à la naissance ou à l'adoption</b>	170 114,90 €	630	804
<b>Asia Environnement privé : permis de conduire, aide juridique</b>	20 550,00 €	91	
<b>Secours</b>	190 194,00 €	287	
<b>Total des prestations</b>	<b>1 017 996,20 €</b>	<b>3 974</b>	<b>4 579</b>

### Répartition par type de dépenses



### Nombre de bénéficiaires par type de dépenses



# Accompagnement des personnels

Vie des personnels

## Le conseil en mobilité carrière

### La cellule mobilité

La cellule mobilité est située à Orléans et est composée de 2 conseillères.

Les conseillères mobilité accompagnent les projets professionnels des personnels de l'académie.

### Les modalités

Les conseillères mobilité reçoivent les personnels en entretiens individuels à Orléans (55%) ou effectuent des entretiens téléphoniques (45%).

Plusieurs entretiens sont réalisés avec chaque personne accompagnée (1 à 3 par an).

La réalisation d'un projet nécessite plusieurs années d'accompagnement.

### Les entretiens

Nombre d'agents reçus	Nombre d'entretiens réalisés	Part des demandes spontanées	Part des demandes institutionnelles
338	440	95%	5%

Le nombre d'agents reçus a encore augmenté cette année de 13%, ainsi que le nombre d'entretiens réalisés, de 16%.

### Le public

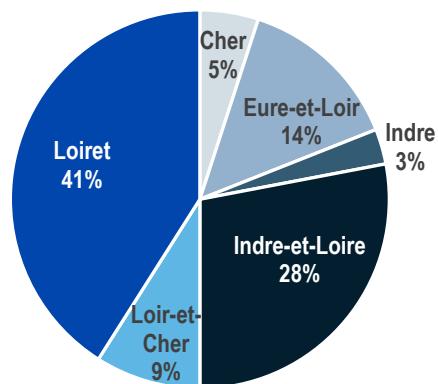
92% sont des enseignants (dont 35% du premier degré et 65% du second degré) et 8% appartiennent aux catégories de personnels non enseignants.

### Les motifs des demandes

- Mobilité fonctionnelle : concours, détachement,
- changement de discipline, de degré,
- orientation en poste adapté,
- inaptitude, reclassement,

- demandes de formation, VAE, bilan de compétences,
- cumul d'activités,
- création d'entreprise,
- démission.

### Le département d'origine



### Plan académique de formation

Dans le cadre du plan académique de formation, la cellule mobilité participe à l'information des personnels concernant la mobilité : 3 demi-journées ont été organisées dans 3 départements en 2016-2017 : le Cher, le Loiret et le Loir-et-Cher. Au total, 40 personnes ont participé à « l'information mobilité ». Elle propose de l'appui pour réaliser un CV. La formation « compétences et CV » de 2 demi-journées a eu lieu dans 2 départements, le Loiret et le Cher, avec 18 participants au total.

### Ateliers mobilité

La cellule mobilité organise des ateliers à destination des personnes accompagnées :

- 3 ateliers d'orientation : recherche des intérêts et valeurs professionnels (10 personnes en 2016-2017),
- 2 ateliers de techniques de recherche d'emploi : analyse des compétences professionnelles en vue de rédiger un CV (7 personnes en 2016-2017).

## Les dispositifs de maintien dans l'emploi

### Les aménagements des postes de travail

La nature des aménagements des postes de travail dans le cadre des crédits FIPHFP est variée. Les aménagements sont accordés après avis du médecin de prévention.

En 2017, 132 personnels enseignants et non enseignants ont pu bénéficier d'un aménagement matériel de leur poste de travail, d'une aide pour améliorer leurs conditions de vie ou d'une aide humaine dans leur activité professionnelle.

Aménagements des postes de travail : bilan 2017 des dépenses hors titre 2 pour les programmes 0214 et 0230

Programme 0214	Dépense réelle	Montant pris en charge par le FIPHFP	Montant pris en charge par d'autres organismes	Montant restant à la charge de l'académie	Nombre de bénéficiaires
Aménagement matériel du poste de travail (mobilier ergonomique, tableau numérique interactif, ordinateur et logiciel adapté, matériel basse vision...)	121 099,81 €	116 302,70 €	0,00 €	4 797,11 €	50
Interprétation en LSF	1 246,56 €	1 246,56 €	0,00 €	0,00 €	2
Aides versées afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés (transport domicile-travail, prothèses auditives...)	207 457,13 €	114 008,05 €	91 536,49 €	1 912,59 €	56
Bilans de compétences	10 798,00 €	10 798,00 €	0,00 €	0,00 €	5
<b>Total</b>	<b>340 601,50 €</b>	<b>242 355,31 €</b>	<b>91 536,49 €</b>	<b>6 709,70 €</b>	<b>113</b>

Programme 0230	Dépense réelle	Montant pris en charge par le FIPHFP	Montant pris en charge par d'autres organismes	Montant restant à la charge de l'académie	Nombre de bénéficiaires
Accompagnement par une aide humaine	235 393,11 €	156 928,60 €	0,00 €	78 464,41 €	19

# Accompagnement des personnels

Vie des personnels

## Le dispositif de l'allègement de service

Le dispositif de l'allègement de service est spécifique à l'éducation nationale (article R911-18 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé. L'allègement de service est accordé après avis du médecin de prévention.

Premier degré :

En 2017-2018, 11 ETP sont consacrés à l'allègement de service.

Ainsi, 41 professeurs des écoles ont vu leur service allégé de 25%, correspondant à une journée par semaine et par agent.

Second degré :

En 2017-2018, 11 ETP sont consacrés à l'allègement de service.

Ainsi, 59 professeurs du second degré ont vu leur service allégé de 2 à 6 heures par semaine, pour un total de 198 heures par semaine.

## Le dispositif des postes adaptés

Le dispositif des postes adaptés est spécifique à l'éducation nationale (article R911-19 à R911-30 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé suffisamment grave pour ne plus pouvoir exercer leurs fonctions.

L'objectif de l'affectation sur poste adapté est :

- soit de recouvrer la capacité d'exercer la mission d'enseignement, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente,
- soit de permettre de préparer une réorientation professionnelle ou un reclassement.

En fonction de l'état de santé et du projet professionnel, le poste adapté est de courte durée (PACD - un an renouvelable trois fois) ou de longue durée (PALD - 4 ans renouvelables). L'affectation se fait dans un établissement, une école ou un service de l'éducation nationale en fonction du projet professionnel.

À la rentrée scolaire 2017, l'académie compte 113 supports de postes adaptés, 50 supports dans le premier degré et 63 supports dans le second degré.

Premier degré :

Sur les 48 professeurs des écoles en poste adapté :

25 sont en PACD (dont 7 au Cned),  
23 sont en PALD (dont 13 au Cned).

Second degré :

Sur les 63 professeurs en poste adapté :

20 sont en PACD (dont 5 au Cned),  
43 sont en PALD (dont 30 au Cned).

## **Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

L'académie recrute des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle en application du décret 95-979 du 25 août 1995.

### **Bilan du recrutement à la rentrée scolaire 2017**

<b>Enseignants</b>	PLP	3
<b>Non enseignants</b>	Attaché d'administration	1
	Saenes	1
	Adjaenes	3
	ATRF (laboratoire)	1
	<b>Total</b>	<b>9</b>

## **Le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

En 2017, le taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 3,08% pour l'académie d'Orléans-Tours. Ce taux est calculé par le Ministère en rapportant le nombre de BOE présents au 23.05.2017 à l'effectif des personnels de l'académie rémunérés au 01.01.2016.

Le taux d'emploi est en augmentation de 0,2 point par rapport à 2016 (2,87%).

<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,08%</b>
<b>Nombre de BOE</b>	<b>1 136</b>
dont enseignants 1 <sup>er</sup> degré	269
dont enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	399
dont ATSS	167
dont contrats aidés	301

# Accompagnement et suivi des établissements / écoles / services dans la mise en place du dispositif SST

Vie des personnels

## Les acteurs

**L'Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST)** est rattachée au recteur, administrativement, et à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale dans l'exercice de ses attributions. Sa mission première est le contrôle de l'application des règles et prescriptions en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. À la suite de visites, l'ISST propose au chef de service intéressé toute mesure nécessaire à la prévention des risques professionnels, au regard des règles définies notamment dans la quatrième partie du code du travail.

	Nombre de visites			
	Ecole	Collège	Lycée	Services
Visites conseils	2	2	3	2
Inspections	10	5	5	4

**Le conseiller de prévention académique (CPA)** est nommé par le recteur de l'académie, qu'il assiste et conseille dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail, et la définition d'une politique de prévention des risques. Le CPA assure la coordination du réseau santé et sécurité au travail, constitué des conseillers et des assistants de prévention, notamment pour la mise en œuvre du programme annuel de prévention académique.

**Les conseillers de prévention départementaux** sont nommés par les IA-Dasen, sous l'autorité desquels ils exercent leurs fonctions. Ils les assistent et les conseillent dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail. Les conseillers de prévention départementaux

assurent la mission de coordination départementale des assistants de prévention. En appui de ceux-ci, ils conseillent dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels.

## Les assistants de prévention (AP)

constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Ils sont nommés par le chef d'établissement dans chaque EPLE, par l'IA-Dasen dans chaque circonscription et chaque DSDEN (respectivement auprès des Inspecteurs de l'éducation nationale et du référent RH), par le recteur pour le rectorat. Les AP assistent le chef de service pour la mise en œuvre des règles en matière de prévention des risques professionnels.

Taux de désignation des assistants de prévention au 1er septembre 2017 :

- 62% des lycées ont un AP (dont 23% enseignants, 17% adjoints gestionnaires, 14% infirmières, 7% DDFPT) ;
- 76,7% des collèges ont un AP (dont 46% adjoints gestionnaires, 22% enseignants, 15% infirmières) ;
- 100% des circonscriptions (100% conseillers pédagogiques de circonscription à Valence EPS) ;
- tous les services (6 DSDEN et le rectorat) ont désigné un AP.

## Le dispositif santé sécurité au travail

### L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

Le document unique constitue la clé de voûte de toute politique de prévention. Intégrant l'inventaire et l'évaluation des risques professionnels attachés aux situations de travail

des agents, il aboutit à un programme annuel d'actions de prévention visant à éliminer les risques professionnels auxquels les agents sont exposés, et à améliorer leurs conditions de travail.

C'est un document dynamique et évolutif.

En 2017, 91% des lycées, 78% des collèges, 79% des écoles et 67% des services (DSDEN et rectorat) ont un Duerp.

#### **La mise à disposition du registre santé et sécurité au travail (RSST)**

Le RSST, à partir de l'observation des situations de travail, participe au jour le jour à la démarche d'évaluation des risques. Il permet à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale, et de formuler toute proposition de résolution ou d'amélioration.

Ce registre permet aux personnels d'être acteurs de la sécurité au travail et d'exercer leur citoyenneté. En outre, il permet à tous de communiquer sur les questions de santé, de sécurité et sur les conditions de travail.

En 2017, 98% des lycées, 95% des collèges, 84% des écoles et 100% des services (DSDEN et rectorat) ont un RSST.

#### **Les accidents du travail (AT)**

Sur l'année civile 2017, on dénombre 690 accidents du travail dans l'académie (647 en 2015, 704 en 2016). 52,2% des accidents de travail ont généré un arrêt de travail, pour un total de 11 011 journées d'arrêt de travail. Les accidents avec arrêt de travail se répartissent ainsi : 69,7% sur le lieu de travail, 26,7% en trajet et 3,6% en mission.

Les agents les plus sujets aux AT se situent dans la tranche d'âge des moins de 30 ans et des plus de 50 ans : 2,1% des agents de moins

de 30 ans et 4,6 % de 50 ans et plus ont eu un accident.

Les femmes, environ 72% des agents, ont eu 82% des AT et 73,1% des journées d'arrêt.

Les professeurs d'éducation physique et sportive et assimilés représentent 3,7% des agents mais 6,8 % des accidents les concernent.

Les chutes de plain-pied et glissades représentent 51% des accidents, les chutes de hauteur 9,4%. 16% des accidents trouvent leur origine dans une agression verbale ou physique. Les séquelles des accidents sont principalement des lésions ligamentaires ou musculaires (33,4%), des contusions (21%), des fractures (6,5%), et des atteintes vertébrales (6,8%).

#### **Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Le CHSCT A (académique) et les CHSCT D (départementaux) contribuent à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Ils veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Pour l'année 2017-2018, le CHSCT A s'est réuni à quatre reprises (octobre, janvier, mars et juillet). Les CHSCT D ont suivi un rythme de convocation similaire.

Quatre groupes de travail issus du CHSCT A se sont réunis chacun à trois reprises. Les thématiques étudiées sous l'angle de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels concernaient l'accueil des personnels en situation de handicap, la gestion des fins de carrières des personnels, la conciliation du temps personnel et du temps professionnel, enfin l'égalité femme/homme. En 2018, ces groupes seront reconduits.



# Masse salariale

**Programme 0140 :**  
**enseignement scolaire public du premier degré**

**Programme 0141 :**  
**enseignement scolaire public du second degré**

**Programme 0214 :**  
**soutien de la politique de l'éducation nationale**

**Programme 0230 :**  
**vie de l'élève**

# Programme 0140

## Masse salariale

En 2017, les dépenses de l'académie liées à la rémunération de l'ensemble des personnels s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros. Ces dépenses sont déclinées par programme et le plafond d'emplois associé est présenté par catégorie d'emplois.

Attention : les catégories de personnels définies en début de document ne correspondent pas exactement aux regroupements de personnels de ces programmes.

### Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré

	Évolution 2015-2016	Évolution 2016-2017
Rémunérations	+2,58%	+5,24%
Cotisations	+2,05%	+4,33%

Pour l'année 2017, les dépenses liées au programme 0140 s'élèvent à 818,6 millions d'euros. 54% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 45,7% des cotisations.

Plus de 898.150 euros sont consacrés aux heures supplémentaires, dont 50,9% concernent des heures de remise à niveau.

Les indemnités des enseignants du premier degré représentent plus de 25 millions d'euros en 2017, 57% relèvent de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), 16,3% de l'indemnité spéciale aux directeurs des écoles et 9,5% de l'indemnité de remplacement (ISSR).

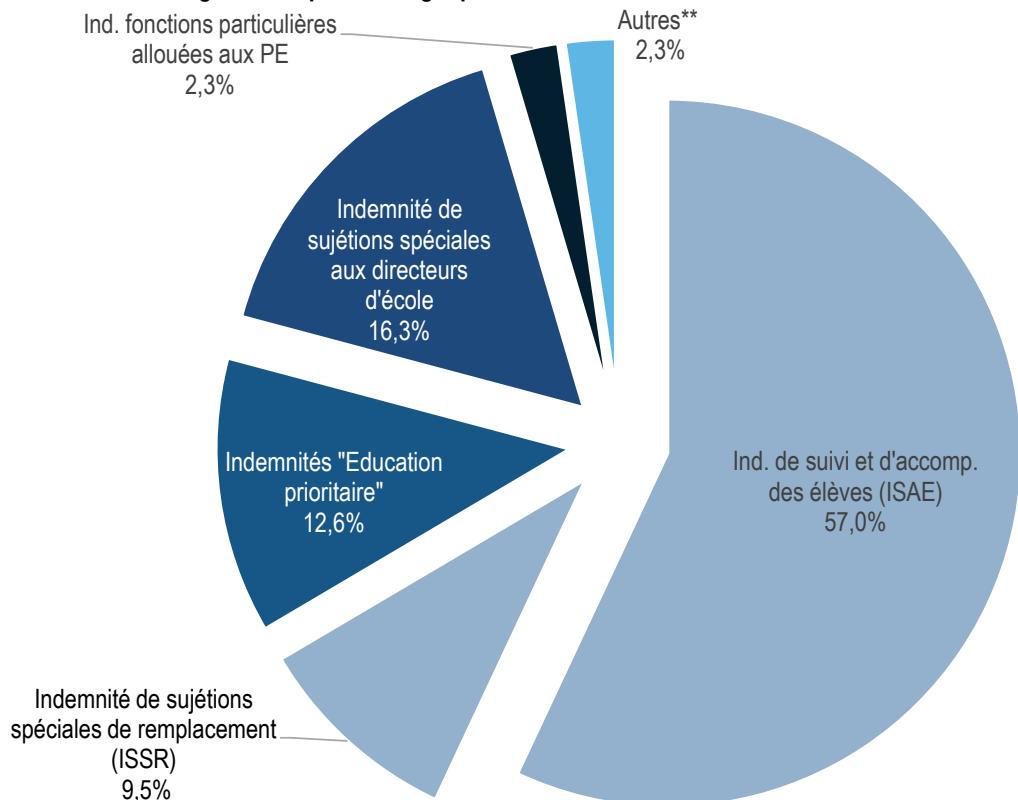
Plafond d'emplois en ETPA	
Enseignants du 1er degré*	12 839
Personnels d'inspection	61

\*y compris assistants étrangers et intervenants extérieurs.

**Programme 0140 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du premier degré en 2017**

En euros	Crédits consommés
<b>Enseignants du 1er degré (y/c assistants étrangers)</b>	
Rémunérations principales (y/c vacations de formation)	411 132 046
Heures supplémentaires dont :	
Heures de remise à niveau	898 150
Indemnités pour mission particulière (IMP)	456 788
Indemnités*	27 250
Indemnités*	25 326 203
<b>Personnels d'inspection du 1er degré</b>	
Rémunérations principales	2 698 124
Indemnités	616 929
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	298 380
<b>Congé de Longue Durée (CLD)</b>	2 987 351
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	443 957 183
Cotisations	374 128 874
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	521 658
<b>TOTAL</b>	<b>818 607 716</b>

**\*Indemnités des enseignants du premier degré public en 2017**



Autres\*\* : dont la garantie pouvoir d'achat, la prime d'entrée dans le métier...

# Programme 0141

Masse salariale

## Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré

	Évolution 2015-2016	Évolution 2016-2017
Rémunérations	+1,72%	+3,39%
Cotisations	+1,76%	+4,22%

Les dépenses liées au programme 0141 sont les plus importantes, elles s'élèvent à plus de 1,19 milliard d'euros en 2017. À noter qu'au regard des autres programmes, le plafond d'emplois associé est le plus élevé. En 2017, les enseignants du second degré représentent 15.262 ETPA.

56,7% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 43,3% des cotisations.

Près de 44,8 millions d'euros sont versés pour les heures supplémentaires et vacations des personnels d'enseignement et d'orientation. 60,6% de cette dépense financent les heures supplémentaires années dédiées à l'enseignement, 12,2% les IMP et 9,4% les heures supplémentaires effectives, toujours pour l'enseignement secondaire.

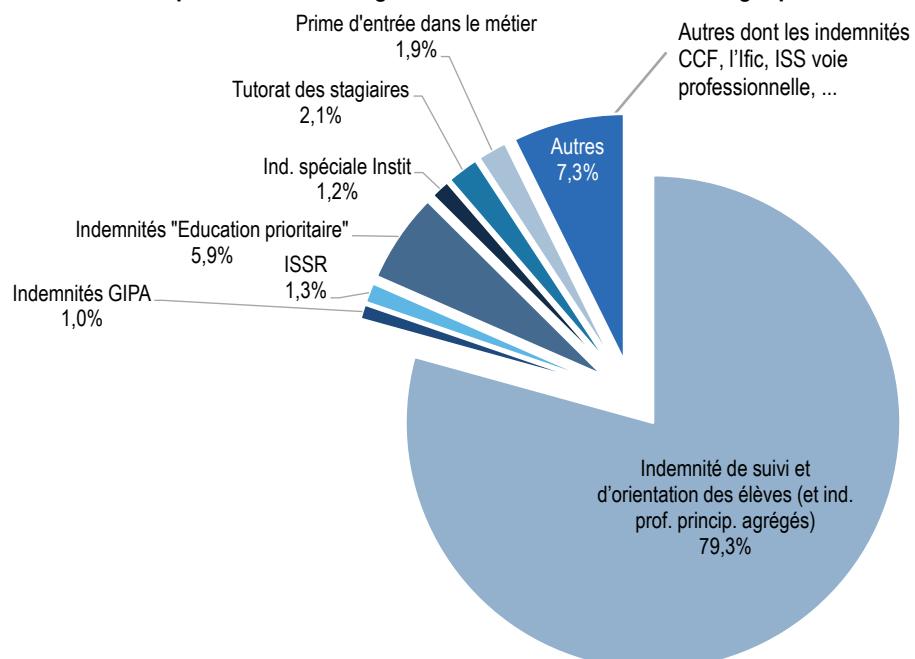
Les personnels d'enseignement et d'orientation se voient attribuer, pour l'année 2017, plus de 32 millions d'euros d'indemnités. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves représente 79,3% de cette dépense. Les indemnités telles que l'ISSR, la garantie pouvoir d'achat et les indemnités liées à l'éducation prioritaire ne représentent que 1 à 5,9% de l'enveloppe de toutes les indemnités.

Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (personnels d'orientation et de laboratoire)
Personnels d'encadrement

**Programme 0141 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du second degré en 2017**

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré (titulaires, non-titulaires, apprentis et assistants étrangers)</b>	
Rémunérations principales (y/c vacances de formation)	514 535 318
Heures supplémentaires et vacations d'enseignement dont :	44 798 375
Heures années enseignement (hors majoration 1ère HSA)	27 127 006
Heures enseignement secondaire	4 192 526
Indemnités pour mission particulière (IMP)	5 458 852
Indemnités*	32 273 670
<b>Personnels d'inspection et de direction</b>	
Rémunérations principales	33 239 627
Indemnités	3 754 244
<b>Personnels administratifs des EPLE, ATSS des CIO et personnels de laboratoire des EPLE</b>	
Rémunérations principales (y/c contract. sur postes vacants)	36 637 252
Indemnités	6 050 005
IFSE	4 891 443
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	2 849 993
<b>Congé de longue durée (CLD)</b>	3 340 653
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	677 479 137
Cotisations	517 224 486
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom) hors congé longue durée	597 019
<b>TOTAL</b>	<b>1 195 300 642</b>

**\*Indemnités des personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré public en 2017**



# Programmes 0214 et 0230

Masse salariale

## Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale

	Évolution 2015-2016	Évolution 2016-2017
Rémunérations	+1,23%	+7,51%
Cotisations	+2,50%	+2,79%

Le programme 0214 concerne les personnels ayant une fonction dans les services académiques (DSDEN et rectorat).

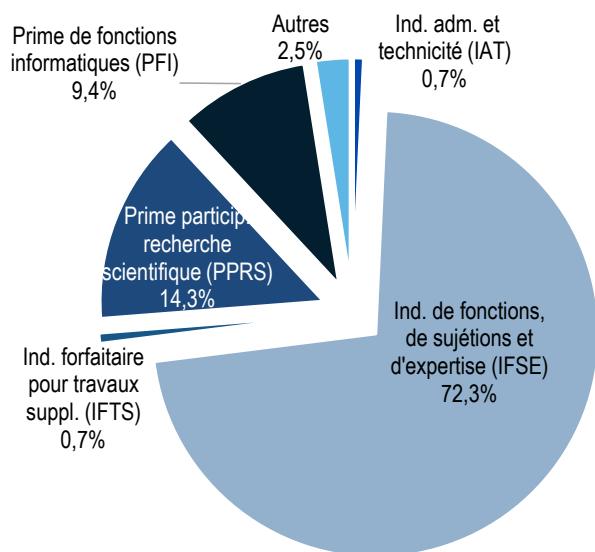
Sur l'année 2017, les dépenses liées au programme 0214 s'élèvent à plus de 48,9 millions d'euros, dont les indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours de tous les personnels du secteur public, qui se chiffrent à plus de 2,9 millions d'euros, soit 6,1% de la dépense totale.

	Plafond d'emplois en ETPA
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	713
Personnels accompagnement et suivi des élèves et étudiants (assistantes sociales, CTSS...)	39
Personnels d'encadrement	45

Au global, 62,7% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les indemnités) et 37,1% des cotisations.

Près de 4,4 millions d'euros sont versés au titre des indemnités aux personnels des services administratifs : 72,3% pour l'IFSE, 14,3% pour la PPRS et 9,4% pour la PFI.

\*Indemnités des personnels des services académiques en 2017



## Programme 0214 : crédits consommés pour le soutien de la politique de l'éducation nationale en 2017

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels des services académiques (y/c apprentis)</b>	
Rémunérations principales (y/c vacations de formation)	22 087 641
Indemnités*	4 395 890
<b>Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours</b>	2 965 015
<b>Prestations d'action sociale</b>	947 050
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	131 392
<b>Congés de longue durée (CLD)</b>	138 600
<b>S/TOTAL hors cotisations</b>	<b>30 665 587</b>
Cotisations	18 173 301
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	82 160
<b>TOTAL</b>	<b>48 921 049</b>

## Programme 0230 : vie de l'élève

	Évolution 2015-2016	Évolution 2016-2017
Rémunérations	+0,84%	+12,89%
Cotisations	+2,30%	+8,46%

Le programme « vie de l'élève » concerne les personnels de santé scolaire et sociaux, les personnels d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap.

En 2017, les dépenses liées au programme 0230 se chiffrent à près de 72,5 millions d'euros. 60,3% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 39,5% des cotisations.

L'IFSE versée aux personnels de santé scolaire et sociaux représente 91,4% des indemnités de ces personnels (1,7 million d'euros).

Les HSE et vacations pour l'accompagnement éducatif versées aux établissements sont comprises dans ce programme, elles représentent un peu moins d'1 million d'euros. 61,9% sont versés aux établissements du second degré, 20,6% pour les écoles du premier degré et 17,5% sont dédiés aux études dirigées.

Plafond d'emplois en ETPA	
Personnels de santé scolaire et social	446
Personnels d'éducation titulaires et non titulaires	458
Accompagnants des élèves en situation de handicap	576

## Programme 0230 : crédits consommés pour la vie de l'élève en 2017

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels de santé scolaire et social</b>	
Rémunérations principales (y/c contract. sur postes vacants)	12 490 068
Indemnités dont :	1 714 579
<i>Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)</i>	1 567 258
<b>Personnels d'éducation titulaires et non titulaires</b>	
Rémunérations principales (y/c vacations de formation)	15 907 104
Indemnités pour mission particulière (IMP)	221 717
Indemnités dont :	698 374
<i>Indemnités conseillers d'éducation</i>	564 219
<b>Accompagnants des élèves en situation de handicap</b>	11 020 212
<b>HSE et vacations accompagnement éducatif</b>	956 336
HS acc. éduc 1er degré	197 469
HS acc. éduc 2nd degré	591 803
Études dirigées	167 064
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	490 295
<b>Congés de longue durée (CLD)</b>	228 578
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	43 727 263
Cotisations pour pensions civiles (y/c allocation temporaire d'invalidité)	28 593 229
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	150 563
<b>TOTAL</b>	72 471 055



# Décharges syndicales

**Décharges syndicales**

# Décharges syndicales

Décharges syndicales

## Décharges syndicales

En 2017-2018, parmi les personnels rémunérés sur les programmes 0140, 0141, 0214 et 0230, 234 bénéficient d'une décharge syndicale, représentant ainsi 72,6 ETP.

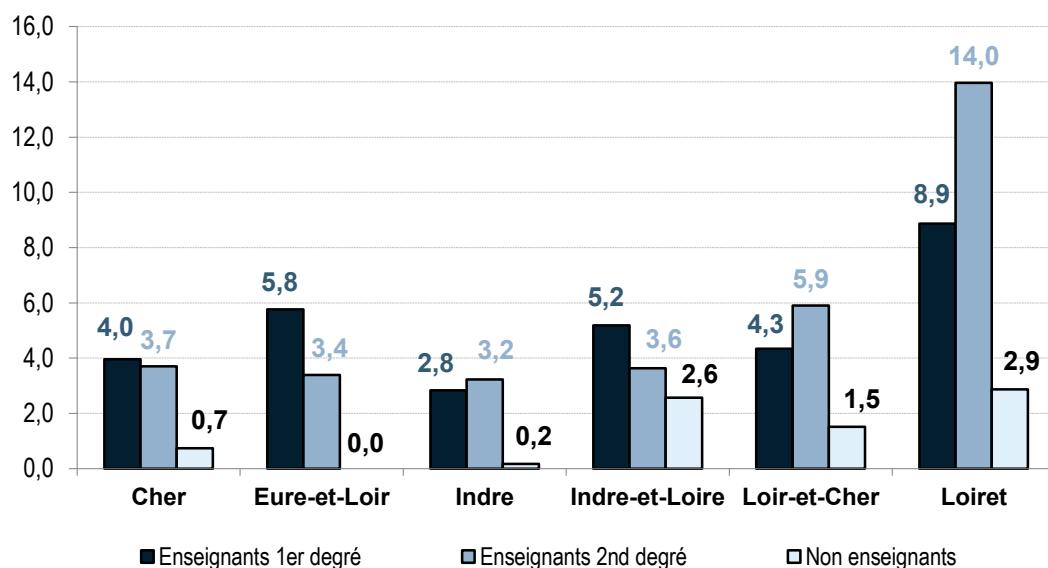
93 sont des enseignants du premier degré, soit 30,9 ETP. 104 sont des enseignants du second degré (33,8 ETP). 37 sont des personnels non enseignants dont 9 Idép, 25 IATSS et 3 personnels d'assistance éducative (soit au total 7,8 ETP).

Au niveau départemental, le Loiret concentre le plus de personnels bénéficiaires en personnes physiques (73) et en ETP (25,7).

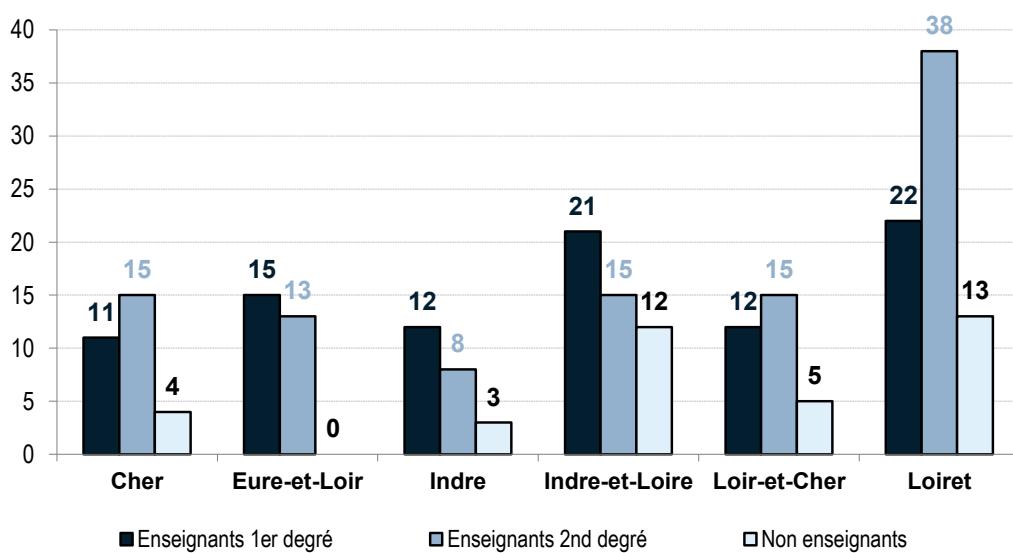
Dans l'académie, un personnel bénéficiaire a en moyenne une décharge syndicale de 0,31 ETP.

Les personnels non enseignants ont des décharges moyennes moins importantes que les personnels enseignants : 0,21 ETP contre 0,33 ETP pour les enseignants du premier degré et du second degré.

Nombre de décharges syndicales en ETP en 2017-2018 selon le département



Nombre de personnels bénéficiant d'une décharge syndicale en 2017-2018 selon leur département d'affectation







# Sigles

<b>AAE</b>	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>Adjaenes</b>	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>AED</b>	Assistant d'éducation
<b>AESH</b>	Accompagnant des élèves en situation de handicap
<b>AFPE</b>	Apprentis fonction publique de l'Etat
<b>AGS</b>	Ancienneté générale de service
<b>AIS</b>	Adaptation et intégration scolaires
<b>AP</b>	Assistant de prévention
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
<b>Asia</b>	Actions sociales d'initiative académique
<b>AT</b>	Accident du travail
<b>ATI</b>	Allocation temporaire d'invalidité
<b>ATRF</b>	Agent technique recherche et formation
<b>ATSS</b>	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>AVS</b>	Auxiliaire de vie scolaire
<b>BOE</b>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
<b>BSA</b>	Bilan social académique
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>CCF</b>	Contrôle en cours de formation
<b>CE EPS</b>	Chargé d'enseignement EPS
<b>CFC</b>	Conseiller en formation continue
<b>CHSCT A</b>	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique
<b>CHSCT D</b>	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>CIV</b>	Comité interministériel des villes
<b>CLD</b>	Congé longue durée
<b>CLM</b>	Congé longue maladie
<b>Cned</b>	Centre national d'enseignement à distance
<b>Cop</b>	Conseiller d'orientation psychologue
<b>CPA</b>	Conseiller de prévention académique
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CTSS</b>	Conseiller technique de service social
<b>CV</b>	Curriculum vitae
<b>Dasen</b>	Directeur académique des services de l'éducation nationale
<b>Daasen</b>	Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

# Sigles

<b>DDFPT</b>	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
<b>DES</b>	Exposition au diéthylstilbestrol
<b>DGesco</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère)
<b>Dif</b>	Droit individuel à la formation
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
<b>Duerp</b>	Document unique d'évaluation des risques professionnels
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>EAP</b>	Étudiant apprenti professeur
<b>EDA</b>	Éducation, développement et apprentissages
<b>EDCO</b>	Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>EPS</b>	Éducation physique et sportive
<b>Erea</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>ETPA</b>	Équivalent temps plein annuel
<b>EVRP</b>	Évaluation des risques professionnels
<b>EVS</b>	Éducation vie scolaire
<b>FIPHFP</b>	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
<b>Gipa</b>	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
<b>GRH</b>	Gestion des ressources humaines
<b>HSA</b>	Heure supplémentaire année
<b>HSE</b>	Heure supplémentaire effective
<b>HT2</b>	Hors titre 2
<b>IA-Dasen</b>	Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
<b>IATSS</b>	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>Ideo</b>	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation
<b>Idep</b>	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et psychologues
<b>IEN</b>	Inspecteur de l'éducation nationale
<b>Ific</b>	Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif
<b>IFSE</b>	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
<b>IFTS</b>	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
<b>INM</b>	Indice net majoré
<b>IO</b>	Information et orientation
<b>ISAE</b>	Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

# Sigles

<b>ISS</b>	Indemnité spécifique de service
<b>ISSR</b>	Indemnité de sujétions spéciales de remplacement
<b>ISST</b>	Inspectrice santé et sécurité au travail
<b>ITRF</b>	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
<b>LGT</b>	Lycée général et technologique
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>LSF</b>	Langue des signes française
<b>MGEN</b>	Mutuelle générale de l'éducation nationale
<b>PACD</b>	Poste adapté de courte durée
<b>PAE</b>	Personnels d'assistance éducative
<b>PALD</b>	Poste adapté de longue durée
<b>PE</b>	Professeur des écoles
<b>PEGC</b>	Professeur d'enseignement général de collège
<b>PEPS</b>	Professeur d'éducation physique et sportive
<b>PFI</b>	Prime de fonctions informatiques
<b>PFR</b>	Prime de fonctions et de résultats
<b>Pim</b>	Prestations interministérielles
<b>PLP</b>	Professeur de lycée professionnel
<b>PPCR</b>	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
<b>PPMS</b>	Plan particulier de mise en sûreté
<b>PPRS</b>	Prime de participation à la recherche scientifique
<b>Psy-EN</b>	Psychologue de l'éducation nationale
<b>RSST</b>	Registre santé et sécurité au travail
<b>RF</b>	Recherche et formation
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>SADM</b>	Services administratifs
<b>Saenes</b>	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>Sep</b>	Section d'enseignement professionnel
<b>SGT</b>	Section d'enseignement général et technologique
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>T2</b>	Titre 2
<b>TMS</b>	Troubles musculosquelettiques
<b>Ulis</b>	Unités localisées pour l'inclusion scolaire
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>ZR</b>	Zone de remplacement